



**ÉVALUATION COMMANDITEE PAR :**

Le Bureau d’Appui à la Consolidation de la Paix (PBSO)

Et sous le suivi de UNFPA Tchad

**ÉVALUATION CONDUITE PAR :**

CIBLE Études & Conseil

**1473 Boulevard de la République, BP 3462 Douala Cameroun**

**ÉQUIPE D’EVALUATION :**

BILLONG BI NTEP Luc Maurice,

Consultant international, Chef d’équipe

RAMADJI NADJIBAYE Nguem,

Consultant National

***Rapport Final, version définitive***

***Mars 2025***

**EVALUATION FINALE INDÉPENDANTE DU PROJET « APPUI À LA MISE EN PLACE D’UN OBSERVATOIRE DE LA PROMOTION DE L’ÉGALITÉ ET DE L’ÉQUITÉ DE GENRE AU TCHAD »**



**Évaluation finale indépendante du « projet d’appui à la mise en place d’un observatoire de la promotion de l’égalité et de l’équité de genre au Tchad »**

**Rapport final, distribution restreinte**

**Mars 2025**

**---------------------**

Ce rapport a été réalisé avec l’appui des assistants de recherche suivants : Mme Miriam RÉMADJI, Mme GHOU KIBEI ISSA KANA, Mme NOYADE Carine, Mme NAISSEM Marie Florence, M. BENDOUNGA Rodrigue, M. KON HOMTA Sodom, M. MEDINGAM NGARAMKARE, M. YAMTA Yannick YESSIR

**ENONCÉ D’INTENTION**

L'analyse et les recommandations de ce rapport ne reflètent pas nécessairement les points de vue des agences de mise en œuvre du projet à savoir : Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le L’organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture (FAO) et le Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme (HCDH). Ceci est une publication indépendante et les opinions qui y sont n’engagent que l’auteur.

**SOMMAIRE**

[LISTE DES ACCRONYMES 4](#_Toc192897230)

[I. RESUME EXECUTIF 5](#_Toc192897231)

[II. CONTEXTE DE L’EVALUATION 8](#_Toc192897232)

[**II.1.** **Contexte du Pays** 8](#_Toc192897233)

[**II.2.** **Impact du contexte sur la femme** 9](#_Toc192897234)

[**II.3.** **Causes profondes des inégalités liées au genre** 9](#_Toc192897235)

[III. OBJET DE L’EVALUATION 10](#_Toc192897236)

[**III.1.** **Présentation du projet** 10](#_Toc192897237)

[**III.2.** **Théorie du changement du Projet** 13](#_Toc192897238)

[IV. BUT ET OBJECTIFS DE L’ÉVALUATION 14](#_Toc192897239)

[V. PORTEE DE L’EVALUATION 16](#_Toc192897240)

[VI. CRITERES ET QUESTION DE L’EVALUATION 16](#_Toc192897241)

[**VI.1.** **Critère dévaluation** 16](#_Toc192897242)

[**VI.2.** **Questions évaluatives** 17](#_Toc192897243)

[VII. METHODOLOGIE 17](#_Toc192897244)

[**VII.1.** **Le cadre théorique de l’évaluation, les méthodes de collecte et d’analyse des données** 17](#_Toc192897245)

[**VII.1.1.** **Approche d’évaluation proposée : participative et inclusive** 17](#_Toc192897246)

[**VII.1.2.** **Aperçu de l’approche théorique envisagée** 18](#_Toc192897247)

[**VII.1.3.** **Méthodes de collecte de données** 18](#_Toc192897248)

[**VII.1.4.** **Échantillonnage** 19](#_Toc192897249)

[**VII.1.5.** **Méthodes d’analyse des données** 0](#_Toc192897250)

[**VII.2.** **Prise en compte du Genre et Droits Humains** 14](#_Toc192897251)

[**VII.3.** **Assurance qualité et éthique de l’évaluation** 14](#_Toc192897252)

[**VII.3.1.** **Assurance qualité** 14](#_Toc192897253)

[**VII.3.2.** **Éthique** 15](#_Toc192897254)

[**VII.4.** **Limites et contraintes de l’évaluation** 16](#_Toc192897255)

[VIII. CONSTATS ET CONCLUSIONS PRELIMINAIRES 17](#_Toc192897256)

[**VIII.1.** **Pertinence** 17](#_Toc192897257)

[**VIII.2.** **Efficacité** 28](#_Toc192897258)

[**VIII.3.** **Efficience** 35](#_Toc192897259)

[**VIII.4.** **Durabilité** 38](#_Toc192897260)

[**VIII.5.** **Impact** 44](#_Toc192897261)

[**VIII.6.** **Organisation managériale du projet** 46](#_Toc192897262)

[**VIII.7.** **Conclusions finales** 49](#_Toc192897263)

[**VIII.8.** **Recommandations** 51](#_Toc192897264)

[IX. ANNEXES 53](#_Toc192897265)

[**IX.1.** **Termes de référence de l’évaluation** 53](#_Toc192897266)

[**IX.2.** **Annexe 2 : Chaine des résultats du projet** 10](#_Toc192897267)

[**IX.3.** **Annexe 3 : Matrice évaluative** 30](#_Toc192897268)

[**IX.4.** **Annexe 3 : liste des instruments de collecte** 35](#_Toc192897269)

[**IX.5.** **BIBIOGRAPHIE** 53](#_Toc192897270)

[**IX.6.** **LISTE DES PERSONNES RENCONTREES** 56](#_Toc192897271)

**LISTE DES TABLEAUX**

[Tableau 1: Présentation succincte de l’objet de l'évaluation 11](#_Toc192897479)

[Tableau 2 : Budget des composantes du projet OPEG 13](#_Toc192897480)

[Tableau 3:Parties prenantes à l’évaluation 15](#_Toc192897481)

[Tableau 4;: Échantillonnage de l’évaluation 0](#_Toc192897482)

[Tableau 5: Normes éthiques de l’évaluation 15](#_Toc192897483)

[Tableau 6: Limites de l'évaluation et stratégies d'atténuation proposées 16](#_Toc192897484)

[Tableau 7: Liens entre les résultats du projet, le PND 2017-2021 et le PAN-PNG 19](#_Toc192897485)

[Tableau 8 : Prise en compte du genre dans cinq (05) plans de développement cantonaux de la province du MKO 26](#_Toc192897486)

[Tableau 9: niveau de réalisation des résultats 28](#_Toc192897487)

[Tableau 10: Niveau de réalisation des produits du projet 29](#_Toc192897488)

[Tableau 11: Niveau de participation des femmes aux activités du projet 32](#_Toc192897489)

[Tableau 12: Facteurs contributifs et inhibitifs aux principaux résultats du projet 33](#_Toc192897490)

[Tableau 13: ventilation du budget exécuté du projet par grandes masses 35](#_Toc192897491)

# **LISTE DES ACCRONYMES**

|  |  |
| --- | --- |
| CELIAF | Cellule de Liaison et d’Information des Associations Féminines |
| COVID-19 | Maladie à coronavirus 2019 |
| CR | Chaine de Résultats |
| EE | Équipe d’Évaluation |
| ECOSIT4 | Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et de Pauvreté au Tchad (4e) |
| EDS | Enquête Démographique et de la Santé |
| FAO | Fonds des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture |
| FGD | Entretiens de groupe |
| GNUE | Groupe des Nations unies pour l’évaluation |
| HCDH | Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme |
| IDG | Indice de Développement de Genre |
| IDH | Indice de Développement Humain |
| IIG | Indice d’Inégalité du Genre |
| INSEED | Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques |
| MKE | Mayo Kebbi Est |
| MENPC | Ministère de l’Éducation Nationale et de la Promotion Civique |
| MICS | Multiple Indicator Cluster Survey |
| OCDE/DAC | Comité d’Aide au Développement de l’Organisation de Coopération et de Développement économique |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| ONGI | Organisation Non Gouvernementale Internationale |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| PBSO | Bureau d’appui à la consolidation de la paix |
| PNUAD | Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement |
| PRODOC | Document de Projet |
| SNU | Système des Nations Unies |
| TDR | Termes de Reference |
| TOC | Théorie du Changement |
| UNPBF | Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix |
| UNFPA | Fonds des Nations Unies pour la Population |

# **RESUME EXECUTIF**

**INTRODUCTION**

L’évaluation du projet Appui à la mise en place d'un Observatoire de la Promotion de l'Égalité́ et de l’Équité́ de genre au Tchad a examiné les réalisations dudit projet entre novembre 2021 et décembre 2024, en évaluant sa performance suivant les objectifs pour cette période, tout en identifiant les innovations, lacunes et leçons apprises. Elle visait à apprécier la contribution du projet à la consolidation de la paix et aux initiatives du Gouvernement dans la promotion du genre au Tchad en évaluant la mesure dans laquelle le projet a atteint ses objectifs et ses résultats de consolidation de la paix et les progrès en matière d’égalité́ et d’équité́ Genre.

L’évaluation du projet PBF OPEG s’est fondée sur les critères CAD-OCDE et des critères spécifiques au PBF : pertinence, efficacité, efficience, durabilité, cohérence, effets catalytiques et sensibilité aux conflits. Elle a intégré la sensibilité au genre et à la jeunesse, tout en respectant les normes éthiques de l’GNUE[[1]](#footnote-1) qui s’appliquent (“ne pas nuire”; impartialité, confidentialité). L’équipe d'évaluation a adopté une approche dite “théorique et d’analyse de contribution” c’est-à-dire évaluant les produits et effets aux impacts attendus qu’étaient l’identification des défis relatifs aux inégalités de genre y compris en zone rurale et au respect des droits humains des femmes et des filles grâce à la mise à disposition des données fiables aux acteurs nationaux (Gouvernement, OSC partenaires...) qui les intègrent pour adresser les inégalités de genre dans les politiques, stratégies, programmes et plans de développement et contribuer ainsi à la consolidation d’une paix durable.

**CONCLUSIONS FINALES**

**1. La mise en œuvre du projet PBF OPEG a eu de bonnes approches et des résultats satisfaisants dans un contexte difficile.**

Le projet a été aligné avec priorités gouvernementales en matière d’égalité de genre et de consolidation de la paix. Son objectifétait en adéquation avec la vision de la PNG. En matière de consolidation de la paix, les interventions du projet ont été arrimées à quelques axes du PND 2017-2021. Le projet arépondu aux besoins de toutes les parties prenantes au niveau national et infranational. Toutefois, le niveau de connaissance de l’OPEG et de ses missions par les populations et la société civile reste relativement faible au niveau infranational

Le projet a utilisé des approches (institutionnelle, communautaire et individuelle) adéquates à maintenir et sa théorie du changement reste valable. Son approche institutionnelle a privilégié les consultations avec les hautes autorités, son approche communautaire s’est fondée sur des discussions avec les communautés cibles et les OBC et son approche individuelle fondée sur le renforcement des capacités. La mise en œuvre du projet a donc été inclusive et participative.

Malgré un budget relativement modeste, le projet a démontré des résultats de grande valeur. Le décret de mise en place de l’OPEG a été signé, l’OPEG est fonctionnelle avec des Secrétaires Exécutifs nommés, une base de données pluri-thématique a été conçue intégrant les indicateurs spécifiques de toutes les agences d’exécution. Toutefois, le conseil d’orientation, les comités techniques et les staffs administratifs et techniques de l’OPEG ne sont toujours pas disponibles.

Le projet a intégré la problématique genre (marqueur genre 3) et jeune dans sa mise en œuvre. Quel que soit l’approche envisagée et le niveau de niveau d’intervention, les femmes et les jeunes ont été parties prenantes. Les femmes toutes catégories confondues ont été les principales bénéficiaires du renforcement des capacités du projet (66,7%). Cependant, les données disponibles n’ont pas permis de faire une distinction sur les activités dont ont bénéficié spécifiquement les jeunes ou d’apprécier le niveau de participation des jeunes aux activités du projet faute d’une désagrégation des indicateurs par tranches âge.

La stratégie de sortie du projet a été bien élaborée, mais sa mise en œuvre a été partielle. L’implication des acteurs étatiques et non étatiques dans le cycle de vie du projet a été effective et l’OPEG a été doté de matériel de travail et de collecte des données. Les capacités de son exécutif ont été renforcées ; l’observatoire dispose d’un manuel de procédures administratives et financières et d’une stratégie de mobilisation de ressources. Cependant, l’OPEG n’a pas encore développés de stratégie opérationnelle ou de plan d’action associé à une projection budgétaire.

Les effets catalytiques du projet sont perceptibles, mais à renforcer. Au plan financier, les agences d’exécution ont pu lever 70 000 UDS pour les activités en dehors du budget du projet. Au plan programmatique, la base de données du projet est disponible. En outre, le gouvernement du Tchad pris l’engagement ferme de doter financièrement l’OPEG d’un budget opérationnel. Les actions y relatives sont toujours attendues

**2. L’OPEG, un mécanisme important qui demande à être accompagné au-delà du projet qui a appuyé son opérationnalisation**

L’OPEG est un excellent mécanisme de promotion de l’équité et de l’égalité de genre devant fournir à tous les acteurs ou parties prenantes des données pertinentes. Son niveau d’opérationnalisation actuel ne lui permet pas de jouer pleinement ce rôle. Il est donc important de lui doter de toutes les structures et ressources prévues dans son décret de création afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle.

Bien que le projet affiche un taux d’exécution financière très satisfaisant selon les rapports disponibles en Mars 2025, sa mise en œuvre a connu des retards ayant entraîné une extension sans coût de sa durée.

Le projet a eu une portée géographique très grande au regard du budget disponible. Les ressources financières ont été insuffisantes pour la mise en œuvre effective dans toutes les provinces des interventions prévues dans le cadre des résultats du projet car les interventions.

L’implication des autorités nationales est un gage de durabilité mais leur appropriation des résultats du projet reste peu perceptible. En outre, elles manquent de ressources pour pérenniser les résultats du projet. Si l’appropriation est relativement perceptible au niveau national, elle est peu perceptible auprès des services déconcentrés et des OSC au niveau provincial. En outre, les promesses de dotation budgétaire faites à l’OPEG par l’État depuis 2024 n’ont pas été respectées.

Le paquet d’interventions mis en œuvre par chaque agence dans le projet a été spécifique et fonction de son mandat**.** Cette spécialisation des interventions par agence a permis de fournir aux parties prenantes des actions diversifiées et complémentaires. L’approche a été satisfaisante mais l’efficacité du dispositif de gestion du projet présente des faiblesses dans la communication inter-agence, dans la communication commune vers les parties prenantes et les bénéficiaires, et dans le suivi-évaluation.

Le projet a eu un cadre de résultat bien élaboré mais avec des indicateurs dont la formulation rend difficile la mesure des effets directs du projet et l’estimation du niveau de réalisation des résultats et produits. Le suivi-évaluation et la capitalisation restent des points faibles du projet bien qu'appuyés sur un dispositif bien structuré et des outils bien conçus. La transmission des données de suivi du projet collectées et traitées par les OSC partenaires a été peu satisfaisante ; il en est de même pour la capitalisation de ces données par les agences d’exécution. Cela s’est traduit par l’existence dans les différents rapports de progrès de nombreuses incohérences dans la compilation des indicateurs.

**RECOMMANDATIONS STRATEGIQUES**

1. Formuler un projet **PBF OPEG 2** pour parachever l’opérationnalisation de l’OPEG et capitaliser les résultats obtenus
2. Doter l’OPEG d’un conseil d’orientation, de comités techniques tel que prévu dans son décret de création
3. Désagrégation des indicateurs de produits et de résultats par genre et tranche d’âge notamment pour les activités de renforcement de capacité
4. Diffuser les données disponibles sur l’égalité de genre auprès de toutes les parties prenantes pour orienter leur politique dans ce domaine
5. Revoir à la hausse les budgets des projets d’envergure nationales et Circonscrire le nombre de provinces pour les projets pilotes

**RECOMMANDATIONS OPERATIONNELLES**

1. Doter l’OPEG d’un budget annuel de fonctionnement, de ressources humaines et d’un siège conformément aux engagements du gouvernement tchadien
2. Lancer une campagne nationale et internationale de mobilisation des fonds auprès des donateurs hors PBF pour soutenir l’opérationnalisation de l’OPEG
3. Organiser le transfert de la base de données du projet de l’UNFPA vers le secrétariat exécutif de l’OPEG
4. Améliorer la communication et la mise en œuvre inter-agence, du projet par les agences d’exécution
5. Rendre plus opérationnel le système de suivi-évaluation du projet et recruter au sein de l’agence lead un staff M&E
6. Rendre SMART les indicateurs de mesure des résultats et produits des projets afin de permettre l’estimation de la performance de ces derniers

# **CONTEXTE DE L’EVALUATION**

## **Contexte du Pays**

* **Sur le plan démographique**

Avec une superficie de 1 284 000 Km2 le Tchad est le cinquième plus grand pays d’Afrique. Le pays partage ses frontières au Nord avec la Libye, à l'Est avec le Soudan, au Sud avec la République Centrafricaine. A l'Ouest, il est frontalier avec le Cameroun, le Nigeria et le Niger avec qui il forme le bassin du Lac Tchad. Selon l’Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED)et sur la base des projections du RGPH2[[2]](#footnote-2) (2009), la population tchadienne est estimée à 17 414 717d’habitants en 2022 avec une croissance démographique de 3%, elle est l'une des plus élevées d'Afrique subsaharienne. Cette population est composée de 51% de femmes. La fécondité au Tchad est en sensible baisse passant de 5,6 enfants par femme en 2011 à 5,3 en 2018[[3]](#footnote-3). Cette tendance devrait suivre la même évolution sur la période 2020-2025, l’espérance de vie à la naissance s’est quant à elle améliorée entre 2010 et 2019, passant de 49,6 ans (44 ans pour les hommes et 49 ans pour les femmes) à 57,5 ans (respectivement 56,7 ans et 59,3 ans)[[4]](#footnote-4). L’une des caractéristiques de la population tchadienne est son extrême jeunesse. En effet, un individu sur quatre a moins de 5 ans (20,6%), 53,3% de la population a moins de 15 ans, 42,5% est âgée de 15 à 59 ans et celle âgée de 60 ans et plus ne représente que 4,2% et la proportion des femmes de 15-49 ans dans la population féminine est évaluée à̀ 41,6%[[5]](#footnote-5).

* **Sur le plan socioéconomique**

L’économie tchadienne est dominée par les ressources pétrolières, dont elle dépend à hauteur de 90% pour les exportations et représentent 40% de ses recettes publiques[[6]](#footnote-6). L’élevage et l’agriculture ainsi que le commerce étant les autres secteurs porteurs de l’économie tchadienne. Selon la quatrième Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et de Pauvreté au Tchad (ECOSIT4, 2019), le Tchad a enregistré des progrès en matière de lutte contre la pauvreté monétaire, dont le taux national a suivi une baisse progressive de 55% en 2003 à 47% en 2011 pour atteindre 42,3% en 2019. Cependant, du fait de la pression démographique, le nombre de personnes pauvres a augmenté passant de 4,7 à 6,3 millions entre 2011 et 2018. Par ailleurs, la pauvreté est plus accentuée en zone rurale (49,7%) qu’en zone urbaine (19,3%).

* **Situation des droits humains, égalité des genres et de l'équité**

Le Tchad a été confronté à de nombreuses décennies de crises de différentes natures (politico-militaires, institutionnelles, sécuritaires, économiques). Outre ces crises, au Tchad les facteurs socio-culturels, religieux, géographiques, démographiques et climatiques sont porteurs de nombreux défis qui exacerbent la situation des Droits Humains déjà préoccupante. En effet, ces différents facteurs offrent un champ fertile à toutes sortes de dérives en matière de Droits Humains. Bien que l’État Tchadien ait ratifié de nombreuses conventions et adopté[[7]](#footnote-7) des instruments juridiques, la situation des Droits Humains reste inquiétante. Le Tchad enregistre un taux d’indice d’Inégalité de genre de 0.710. Ce qui le place à la 160ième position sur 189 pays. L’autonomisation des femmes est faible, et l’accès aux services sociaux limité. Ainsi le Tchad dispose d’un taux de mortalité maternelle très élevé (860 décès pour 100 000 naissances) et l’indice de parité scolaire a été estimé respectivement en 2019 par MICS à 0,9 % pour l’école primaire, 0,01 pour le supérieur, soit le pourcentage des garçons est supérieur de 23,6 points à celui des filles (37,5 % pour les garçons contre 13,9 % pour les filles).

## **Impact du contexte sur la femme**

Du point de vue sécuritaire, les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les dynamiques de conflits et d'insécurité dans le pays. Parmi les impacts spécifiques des conflits sur les femmes et les filles figurent l’exclusion politique et socio-économique, la pauvreté, le manque d’accès à l’éducation et à l’emploi et l’aggravation des violences sexuelles et sexistes. Concernant la participation et la représentation des femmes au niveau politique, le parlement dissous et qui assurait les affaires courantes jusqu’à la mise en place, ce 5 octobre 2021, du Conseil National de Transition, n’avait que 15% de femmes. Au sein des institutions de transition, bien que le gouvernement n’atteigne pas le quota genre de 30% recommandé par la loi sur la parité avec 9 femmes (22.5% du gouvernement)10, 30 femmes ont été élues au Conseil National de Transition, soit un quota genre de 33 %

L’analyse des conflits fait ressortir que les femmes et les jeunes ont été peu actifs dans la génération des conflits mais aussi et surtout dans leur résolution. Leurs actions, notamment celles des femmes et des jeunes filles restent encore fortement entravées par le poids des traditions et la culture dominante qui limitent leurs interventions dans les espaces publics. Dans les zones de conflits, les femmes et les jeunes ont beaucoup souffert des impacts qui se traduisent par la destruction de leurs moyens de subsistance, la déstructuration des familles, des viols et abus sexuels, des séquestrations, la restriction de leurs droits et libertés fondamentales, etc. Les femmes et les jeunes sont souvent marginalisés dans le processus de paix que ce soit au niveau national ou au niveau communautaire, alors que leur rôle peut être capitalisé dans la prévention des conflits au niveau communautaire.

## **Causes profondes des inégalités liées au genre**

* **Au plan institutionnel**

Bien que le gouvernement tchadien ait adopté plusieurs politiques et lois visant à̀ faire progresser la protection des droits des femmes, la prévention des violences contre les femmes, et l’augmentation de la participation des femmes à la vie politique et économique, leur faible niveau d’opérationnalisation, le manque de connaissance de ces lois parmi la population ainsi que le manque de capacités techniques et opérationnelles des institutions publiques et des mécanismes communautaires de résolution des conflits contribuent à pérenniser les inégalités de genre au Tchad. Le manque de suivi et d’évaluation de la mise en œuvre des politiques et des plans d’actions sur l’égalité des genres contribue aux inégalités de genre. Les ressources limitées des ministères clés, tel que le ministère de la femme, posent un défi dans la mise en œuvre des lois et politiques sur l’égalité du genre et sur la mise en œuvre des résolutions Femme Paix et Sécurité.

* **Au niveau communautaire**

Tant en milieu urbain que rural, l’analphabétisme contribue à l’incompréhension par les populations elles-mêmes du fonctionnement des organes décentralisés, dont les plans de développement ne prennent souvent pas en compte leurs aspirations et leurs besoins. Généralement les femmes ne sont pas en mesure de défendre leurs droits ou encore ne s’impliquent pas pleinement dans la gestion de la chose publique. Le manque de confiance entre les communautés locales, et surtout les femmes locales, et les institutions administratives et les autorités locales est une triste réalité. Le système patriarcal en vigueur dans la majorité des communautés tchadiennes dans lequel la propriété, la résidence, la dévolution successorale, ainsi que les prises de décision concernant la plupart des aspects de la vie sont attribuées aux hommes contribue aux inégalités genre.

* **Au niveau interrelationnel**

Les normes sociales liées au genre qui déterminent la division du travail domestique dans le même système, entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles selon leurs rôles sociaux établis en fonction de ce qui est considéré comme adapté et autorisé pour chaque sexe, affectent plus la femme, la fille et les jeunes

Devant cette situation sociale, économique et politique et dans le contexte politique parqué par la fin de la transtion, l’adoption d’une nouvelle constitution et l’élection présidentielle, l’appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l'Égalité et l'Équité du Genre (OPEG) est un projet très crucial dans la mesure qui a permis l’application rapide du Décret n° 2035/R/PM/MFPPESN/2017 du 20 novembre 2017 portant adoption de la Politique Nationale Genre (PNG). Le document de la PNG a prévu depuis bientôt quatre ans, en son chapitre IV sur les « Mécanismes institutionnels de mise en œuvre et du suivi/évaluation », la création d’un Observatoire de la Promotion de l'Égalité et l'Équité du Genre (OPEG) en tant qu’organe ad hoc de suivi et d’évaluation de la mise en œuvre de ladite politique nationale. C’est dans ce contexte que les Bureaux Pays du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), du Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme (HCDH) et l’Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture (FAO) avec l’appui financier du Fonds du Secrétaire Général de l’ONU pour la Consolidation de la Paix (PBF), ont développé **le « projet Appui à la mise en place d'un Observatoire de la Promotion de l'Égalité́ et de l’Équité́ de genre au Tchad ».**

# **OBJET DE L’EVALUATION**

## **Présentation du projet**

Le projet d’appui à la mise en place d’un OPEG a été mis en œuvre par le UNFPA (lead) et le HCDH et la FAO entre novembre 2021 et mai 2024 sous financement du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, les trois agences ont travaillé en partenariat avec les ministères sectoriels au niveau du Gouvernement et les organisations de la société civile (OSC) tchadienne. La fiche signalétique du projet est résumée dans le tableau ci-dessous[[8]](#footnote-8) :

**Tableau 1: Présentation succincte de l’objet de l'évaluation**

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du projet | Appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’Equité de Genre (OPEG) au Tchad |
| Pays | Tchad |
| Sources de financement | United Nations Peacebuilding Fund |
| Budget total | $ 1500 000 |
| Durée | 17 novembre 2021 au 16 mai 2024 (30 Mois) |
| Objectifs | Appuyer la mise en place d’un Observatoire national de l’Égalité et de la Promotion du Genre. Il vise à fournir aux organisations gouvernementales et non gouvernementales un espace d’échanges et de débats, afin d’appuyer des actions de plaidoyer en faveur de l’égalité femmes-hommes et améliorer la prise en compte du genre dans les politiques, programmes et projets de développement |
| Résultats attendus | **Résultat 1** : L’Observatoire de la Promotion de l’égalité et de l’équité de Genre (OPEG) est mis en place, connu du public large et assure sa mission de monitoring, de contrôle, d’évaluation des progrès réalisés en matière d’égalité et d’équité du genre  **Résultat 2** : L’Observatoire de la Promotion de l’égalité et de l’équité de Genre contribue à renforcer la cohésion sociale et les ressources mobilisées pour sa durabilité́ :  **Résultat 3** : Les autorités et les acteurs nationaux clés intègrent les données fournies par l’Observatoire dans les politiques, stratégies, programmes et plans de développement pour réduire les inégalités du genre et contribuer à la consolidation de la paix : |
| Bénéficiaires attendus | **Directs :** Société civile (association d’hommes, de femmes, de jeunes), réseau de protection des droits humains, réseaux d’acteurs du genre …  **Indirects :** Agences bilatérales et multilatérales  **Finaux :** les populations des deux sexes en milieu urbain et rural |
| Partenaires | Mise en œuvre : UNFPA, FAO, HCDH  Institutionnels : Ministères sectoriels : Le Ministère en charge du genre, plus précisément le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l’Enfance, le Ministère de l’Économie et de la Planification du Développement, Ministère du Développement Agricole, Ministère de l'Élevage et des Productions Animales, Ministère de l'Environnement de la Pêche et du Développement Durable, Ministre de l’Éducation Nationale et de la Promotion Civique, Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche scientifiques et de l’Innovation, Ministre des Affaires Foncières, du Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme, Ministère de la Fonction Publique, de l’Emploi et de la Concertation Sociale, Ministère de la Santé et de la Solidarité Nationale, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de la Justice, chargé des droits humains    OSC nationales et locales: Coalition des Femmes Tchadiennes Médiatrice pour la Paix Durable (OSC locale), Cellule de Liaison des Associations des Femmes (OSC faîtière locale), Association des Femmes Juriste du Tchad (OSC  locale), Réseau des Hommes Engagés pour la Promotion du Genre et de la Santé de la Reproduction (OSC locale), Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaire Section du Tchad (OSC locale), Conseil Consultatif des Jeunes (OSC locale), Conseil National de la Femme (OSC locale), Commission Nationale des Droits de l’Homme (Institution nationale), Association des Autorités Coutumières et Traditionnelles du Tchad (OSC locale), Patronat (Secteur Privé), Chambre de commerce, d’industrie, d’agriculture, des mines et d’artisanat (Secteur Privé). |

Le projet a été mis en œuvre dans l’ensemble des 23 provinces de la république du Tchad avec un focus au niveau institutionnel à N’Djaména. De manière stratégique, le projet avait pour vocation d'identifier et de rassembler les Organisations de la Société Civile afin de renforcer leur capacité d'action et d'influence auprès, à côté et indépendamment des institutions de l’État comme leviers de la redevabilité́ du Gouvernement tchadien envers ses engagements nationaux et internationaux en matière d’égalité des sexes et de promotion du genre.

Les différents rapports des agences d’exécution du SNU et de leurs partenaires de mise en œuvre décrivent pour chaque résultat du projet une large gamme d’interventions pour atteindre les résultats visés. Il s’agissait notamment du renforcement de capacités, du dialogue politique, du plaidoyer, du partenariat, de la mobilisation communautaire, de la mise en réseau des acteurs, du dialogue social et communautaire, de la mobilisation de la société civile, de la production de connaissances, et la communication par les médias radio et TV, etc. Le projet a répondu à la problématique du genre et de l’équité au TCHAD en ciblant trois niveaux aux réalités différentes : institutionnel, communautaire et interrelationnel.

* **Au niveau institutionnel**, Bien que le gouvernement tchadien ait adopté plusieurs politiques et lois visant à faire progresser la protection des droits des femmes, la prévention des violences contre les femmes, et l’augmentation de la participation des femmes à la vie politique et économique, leur faible niveau d’opérationnalisation, le manque de connaissance de ces lois parmi la population ainsi que le manque de capacités techniques et opérationnelles des institutions publiques et des mécanismes communautaires de résolution des conflits contribuent à pérenniser les inégalités de genre au Tchad. Le manque de suivi et d’évaluation de la mise en œuvre des politiques et des plans d’actions sur l’égalité des genres contribue aux inégalités de genre. Les ressources limitées des ministères clés, tel que le ministère de la femme, posent un défi dans la mise en œuvre des lois et politiques sur l’égalité du genre et sur la mise en œuvre des résolutions Femme Paix et Sécurité.
* **Au niveau communautaire**, Tant en milieu urbain que rural, l’analphabétisme contribue à l’incompréhension par les populations elles-mêmes du fonctionnement des organes décentralisés, dont les plans de développement ne prennent souvent pas en compte leurs aspirations et leurs besoins. Généralement les femmes ne sont pas en mesure de défendre leurs droits ou encore ne s’impliquent pas pleinement dans la gestion de la chose publique. Le manque de confiance entre les communautés locales, et surtout les femmes locales, et les institutions administratives et les autorités locales est une triste réalité. Le système patriarcal en vigueur dans la majorité des communautés tchadiennes dans lequel la propriété, la résidence, la dévolution successorale, ainsi que les prises de décision concernant la plupart des aspects de la vie sont attribuées aux hommes contribue aux inégalités genre.
* **Au niveau interrelationnel**, Les normes sociales liées au genre qui déterminent la division du travail domestique dans le même système, entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles selon leurs rôles sociaux établis en fonction de ce qui est considéré comme adapté et autorisé pour chaque sexe, affectent plus la femme, la fille et les jeunes La socialisation liée au genre, c’est-à-dire le processus d’apprentissage des rôles culturels assignés dès la naissance selon les sexes masculin/féminin est présente tout au long du cycle de la vie et internalisée comme étant normale. C’estce qui explique et renforce les stéréotypes sexuels qui attribuent aux rôles des femmes et filles une valeur inférieure en termes d’aptitudes et de capacités

La chaine de résultats du projet Appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’Equité de Genre (OPEG) au Tchad a été construite autour de trois résultats et dix produits. Cette chaine de résultats (CR) est consignée en **annexe 1** de ce rapport. Le budget du projet était de 1 500 000 USD. Sa ventilation par rubrique est présentée dans le tableau 2 ci-dessous :

**Tableau 2 : Budget des composantes du projet OPEG**

| **Résultats** | **Produits** | **Agences d’exécution** | | | **Total produits** | **Total résultats** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **UNFPA** | **HCDH** | **FAO** |
| **Résultat 1.** | **Produit 1.1** | 40 000 | 65 000 | 46 448 | 151 448 | 655 737,72 |
| **Produit 1.2** | 0 | 100 000 | 0 | 100 000 |
| **Produit 1.3** | 150 000 | 105 000 | 25 000 | 280 000 |
| **Produit 1.4** | 15 000 | 99 289,72 | 20 000 | 124 289,72 |
| **Résultat 2** | **Produit 2.1** | 130 000 | 0 | 80 000 | 210 000 | 483 000 |
| **Produit 2.2** | 80 000 | 15 000 | 10 000 | 105 000 |
| **Produit 2.3** | 30 000 | 48 000 | 0 | 78 000 |
| **Produit 2.4** | 0 | 0 | 90 000 | 90 000 |
| **Résultat 3** | **Produit 3.1** | 15 000 | 20 000 | 20 000 | 55 000 | 110 000 |
| **Produit 3.2** | 35 000 | 20 000 | 0 | 55 000 |
| **TOTAL POUR ACTIVITES** | | **495 000** | **472 289,72** | **291 448** | **1 248 737,72** | **1 248 737,72** |
| **COUTS DE PERSONNEL, COUTS OPERATIONNELS, COMMUNICATION, SUIVI et EVALUATION** | | 103 159,84 | 20 000 | 45 000 | **-** | **-** |
| **COUTS DIRECTS** | | 41 871,19 | 34 460,28 | 23 551,40 | **-** | **-** |
| **TOTAL GLOBAL PAR AGENCE** | | **640 031, 03** | **526 750** | **360 000** | **-** | **-** |

*Source : Budget du projet*

## **Théorie du changement du Projet**

Selon le document de projet, le projet d’Appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’Equité de Genre (OPEG) au Tchads’est fondé sur une théorie de changement (TOC) qui se résume comme suit :

* **Si** la population et différents intervenants sont informés et sensibilisés sur l’importance et les enjeux de la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’Equité de Genre (OPEG) opérant en conformité avec les standards pour la promotion des droits des femmes et filles et la consolidation de la paix au Tchad ;
* **Si** les autorités nationales sont engagées à lutter efficacement contre les inégalités de genre et mettent en place un OPEG doté de capacités techniques et fonctionnelles pour jouer pleinement son rôle ;
* **Si** les différentes structures en charge de l’animation/fonctionnement de l’OPEG sont renforcées et outillées pour collecter, analyser et produire des données quantitatives et qualitatives, sur les inégalités et les disparités liées au genre au niveau local et national ;
* **Si** les capacités des acteurs nationaux clés sont renforcés sur l’approche basée sur le genre et les droits humains, les instruments juridiques internationaux relatifs au genre et droits humains, en particulier aux droits humains des femmes et des filles, ainsi que sur des thématiques spécifiques répertoriés et liées à l’égalité des sexes, au genre et à l’autonomisation des femmes et fille en vue d’en faire une force d’appui efficace pour l’OPEG
* **Si** la Commission Nationale des droits humains, les organisations de la société civiles en particulier les organisations féminines et les médias, le secteur privé sont engagées à œuvrer pour la redevabilité du Gouvernement sur l’égalité de genre y compris en période de transition

**ALORS :** les défis relatifs aux inégalités de genre y compris en zone rurale et au respect des droits humains des femmes et des filles sont identifiés en amont, car les données fiables collectées par l’OPEG sont mises à la disposition des acteurs nationaux (Gouvernement, OSC partenaires...) qui les intègrent pour adresser les inégalités de genre dans les politiques, stratégies, programmes et plans de développement et contribuer ainsi à la consolidation d’une paix durable

**Parce que :** L’Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’Equité de Genre mis en place opère conformément aux standards, suscite l’adhésion de la population, collabore avec les acteurs nationaux en particulier les organisations féminines, fournit les données fiables et contribue à la justice sociale à travers une approche multisectorielle, des interventions plus efficientes et pertinentes. L’OPEG devient un espace privilégié d’échanges et source d’actions de plaidoyer en faveur de l’égalité de genre, de l’amélioration de la collaboration avec les mécanismes de protection des droits des femmes et de contribution à la participation des citoyens des deux sexes aux efforts de développement et de paix sociale à travers la réduction des inégalités de genre pendant et après la transition au Tchad

Nous avons reconstruit une théorie du changement (TOC) du projet qui s’inspire du cadre de résultats dans le document de projet, des activités développées dans les rapports de progrès du projet. Elle a été affinée avec les hypothèses et risques absents de la ToC initaile présente dans le Prodoc. Sa finalisation a été faite de sorte qu'elle reflète les voies causales suivies lors de la mise en œuvre du projet. Cette théorie du changement est schématisée en **annexe 2** de ce rapport.

# **BUT ET OBJECTIFS DE L’ÉVALUATION**

La présente évaluation qui est de nature sommative est entreprise à un moment où le **projet Appui à la mise en place d'un Observatoire de la Promotion de l'Égalité́ et de l’Équité́ de genre au Tchad** a pris fin. Étant de nature sommative, l'évaluation portera à la fois sur la redevabilité et l'apprentissage, ce qui est décrit ci-dessous :

* **Redevabilité :** En tant qu'évaluation sommative, elle est menée quasiment à la fin du projet, ce qui signifie qu'elle fournira une appréciation indépendante et une compréhension de la performance du projet, mesurée par les résultats obtenus par rapport aux objectifs planifiés et aux repères établis pour l'ensemble du projet. Les trois agences d’exécution (UNFPA, FAO, HCDH) devront à travers l’évaluation démontrer leur redevabilité envers le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF). Ainsi, l’évaluation fournira des évidences de la performance du projet par rapport au fonds du PBF (redevabilité verticale) et les évidences de la performance du programme sur l’atteinte des résultats prévus auprès des bénéficiaires ciblés (redevabilité horizontale).
* **Apprentissage :** L'évaluation identifiera les leçons apprises et les bonnes pratiques en se concentrant spécifiquement sur le travail qui a été fait durant la mise en œuvre du projet. Les leçons apprises tirées de l’évaluation du programme permettront également d’améliorer les approches de mise en œuvre conjointe.

L'évaluation finale aura pour objectif principal d’apprécier la contribution du projet à la consolidation de la paix et aux initiatives du Gouvernement dans la promotion du genre au Tchad en évaluant la mesure dans laquelle le projet a atteint ses objectifs et ses résultats de consolidation de la paix et les progrès en matière d’égalité́ et d’équité́ Genre. De manière spécifique il sera question de :

1. Apprécier les résultats et les effets atteints par le projet, en se référant au cadre logique du projet ;
2. Apprécier l’efficacité́ de l’approche méthodologique utilisée par le projet -les activités et les méthodes par rapport aux résultats attendus ;
3. Déterminer dans quelle mesure la théorie du changement du projet reste valide et si celle-ci à renforcer les institutions et/ou mécanismes ;
4. Apprécier les contributions du projet aux aspects de lutte contre les violences basées sur le genre dans les domaines relatifs à l’OPEG ;
5. Analyser le contexte, les atouts et les contraintes ayant justifié́ la prorogation de la mise en œuvre du projet ;
6. Identifier les bonnes pratiques et les leçons à tirer (y compris de l’approche conjointe) ;
7. Identifier les aspects catalytiques ;
8. Évaluer le niveau de participation des partenaires et des bénéficiaires dans la réalisation des résultats du projet ;
9. Sur la base des points ci-dessus énumérés, formuler des recommandations concrètes et spécifiques pouvant guider les prochaines interventions similaires du PBF/PBSO et les Agences de mise en œuvre du projet

**Cette évaluation aura plusieurs parties prenantes à la fois primaires et secondaires**. Cela inclut les acteurs internes, externes, nationaux et les bénéficiaires du projet. Les agences du Système des Nations Unies (UNFPA, HCDH, FAO) seront les principaux utilisateurs en plus des autorités gouvernementales nationales et provinciales, des partenaires de mise en œuvre. Les utilisateurs de l'évaluation et leur intérêt pour cette évaluation sont fournis dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 3:Parties prenantes à l’évaluation**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Partie prenante** | **Utilisateurs** | **Types** | **Intérêt / utilisation de l'évaluation** |
| Partie prenantes internes | UNFPA, FAO, HCDH | Primaire | Utilisation des résultats dans l'élaboration de prochain projet.  Tirer les leçons de l'évaluation pertinentes pour leurs bénéficiaires et les parties prenantes spécifiques  Capitaliser les leçons apprises et les bonnes pratiques |
| Parties prenantes externes | ONG, OSC et associations féminines (rurales et urbaines) | Secondaire | Affiner leurs approches, identifier les lacunes, présenter les réalisations et les bonnes pratiques en matière de positionnement de la femme dans le chemin de l’égalité et de l’équité des genres  Capitaliser les résultats de l’évaluation afin d’influencer les orientations et le contenu de leurs plaidoyer auprès des décideurs et donateurs |
| Le secrétariat Technique du PBF | Secondaire | Comprendre si les fonds ont été utilisés efficacement et ont donné des résultats attendus, éclairer les décisions concernant d’éventuels financements futurs d’autres projets. |
| Comités provinciaux du Programme National du Genre (PNG) | Secondaire | Capitaliser les résultats du projet pour la mise en œuvre de leurs propres activités  Pérenniser les acquis pour la sensibilisation et les plaidoyers |
| Commission nationale des droits de l’homme | Secondaire | Capitaliser les résultats du projet pour la mise en œuvre de leurs propres activités notamment le plaidoyer au niveau Supra national |
| Partenaires étatiques | Ministères sectoriels | Primaire | Renforcer la collaboration et les synergies en aidant à réaliser des progrès, une adoption, une mise à l'échelle et une durabilité accrue des interventions des agences d’exécution.  Éclairer les objectifs gouvernementaux de promotion du genre  Capitalisation des résultats dans la l’opérationnalisation de l’OPEG |

# **PORTEE DE L’EVALUATION**

L’évaluation a couvert l’ensemble du projet, sur la période de mise en œuvre. Elle a ey une portée large, c’est-à-dire qu’au-delà des résultats atteints, elle a analysé le partenariat mis en place avec les différents partenaires d’exécution et les effets de ce partenariat dans l’atteinte des résultats. Elle a analysé en outre, les mécanismes de coordination inter-agence et analysera la dimension sexo-spécifique des interventions. De manière spécifique, l’évaluation a eu une triple portée : une portée thématique, une portée chronologique et une portée géographique

* **Portée thématique :** L’évaluation s’est focalisée sur les interventions de l’UNFPA, du HCDH et du FAO mises en œuvre dans le cadre du projet
* **Portée géographique :** Le projet a eu une portée nationale. Un ciblage géographique pour la collecte des données s’est fait parmi les 23 provinces de la république du Tchad.
* **Portée chronologique :** l’évaluation a couvert toutes les interventions de l’UNFPA, du HCDH et du FAO mises en œuvre entre Novembre 2021 et Mai 2024.

# **CRITERES ET QUESTION DE L’EVALUATION**

## **Critère dévaluation**

L’évaluation du projet a été conduite suivant cinq critères d’évaluation standards préconisés par le Comité d’aide au Développement de l’Organisation de coopération et de développement économique (OCDE/DAC) et le Groupe des Nations unies pour l’évaluation (GNUE) à savoir : (i) la pertinence, (ii) l’efficacité (iii) l’efficience, (iv) la durabilité, (v) l’impact, et un critère transversal (vi) l’organisation et le management du projet. Les définitions ci-dessous ont été retenues par l’équipe d’évaluation pour chaque critère retenu.

* **Pertinence** : Mesure dans laquelle les stratégies et les activités du projet ont été adaptées aux besoins des groupes bénéficiaires cibles, aux priorités nationales, aux contextes, politiques et pratiques en vigueur au Tchad.
* **Efficience :** Examen de la relation entre les différentes activités menées dans le cadre du projet, les ressources disponibles et les résultats atteints.Cet examen a apporté une appréciation sur le coût en termes d’équilibre entre les résultats atteints et l’utilisation des ressources humaines et financières.
* **Efficacité :** Mesure dans laquelle les résultats attendus du projet ont été atteints et analyse des facteurs ayant contribué à des contre-performances ou à la surperformance des résultats.
* **Durabilité :** Examen des améliorations apportées par le projet, de leur pérennisation au-delà du terme et des facteurs susceptibles d’affecter cette pérennisation. Elle a examiné également l’étendue de l’appropriation et la capacité des partenaires à prendre en charge les interventions fournies par les agences du SNU.
* **Impact :** Examen des changements/effets directs ou indirects imputables au projet conformément à sa ToC.
* **Organisation managériale du projet** : examen du dispositif de gestion, de mise en œuvre et de collaboration entre les différentes parties prenantes impliquées dans le projet.

## **Questions évaluatives**

Pour chacun de ces critères d’évaluation, l’équipe d’évaluation a, à la lumière des TDR, élaboré la matrice de l’évaluation qui présente : les questions évaluatives, les indicateurs, les sources d’informations, et les méthodes et outils de collecte**.** Toutefois, la lecture des documents du projet a conduit l’équipe d’évaluation à soit éclater certaines questions en sous-questions soit à en reformuler certaines afin d’optimiser la collecte des opinions de toutes les parties prenantes engagées dans l’évaluation. Ainsi les questions et sous-questions d’évaluation ont été consignées dans la matrice évaluative en **annexe 3** du présent rapport.

# **METHODOLOGIE**

## **Le cadre théorique de l’évaluation, les méthodes de collecte et d’analyse des données**

### **Approche d’évaluation proposée : participative et inclusive**

Pour conduire cette évaluation, nous avons utilisé une approche d’évaluation participative et inclusive afin de nous assurer qu’elle répond aux besoins d’apprentissage et de redevabilité ainsi qu’à son objectif sommatif. Cette approche s’est appuyée sur les directives d'évaluation existantes du Groupe d’Évaluation des Nations Unies (GNUE)[[9]](#footnote-9). Ainsi, l’évaluation a été axée sur :

* **La théorie** **« Theory-driven evaluation »** de (Howard, 2009) et (Chen, 2012) pour comprendre les réussites et échecs du projet en examinant les hypothèses initiales, les facteurs contextuels et les mécanismes essentiels ayant contribué à l’atteinte ou non des résultats escomptés. Pour ce faire, l’équipe d’évaluation a procedé à : i) l’analyse du contexte, ii) la revue de la logique d’intervention (théorie d’action) du projet et iii) les relations de cause-à-effet de la chaine de résultats.
* **L'utilisation :** Cette évaluation a été entreprise pour et avec les parties prenantes primaires et secondaires spécifiques compte tenu de leur intérêt pour l’évaluation. Cela suppose que les parties prenantes auront un niveau élevé d'implication au cours de l'évaluation.
* **La participation & l’inclusion :** Cette approche a mis l'accent sur la participation et la collaboration au cours du processus d'évaluation en engageant les principales parties prenantes. Pour assurer l'utilité de l’évaluation, un accent a été mis sur l'appropriation des résultats de l'évaluation.  Cela a compris la participation active du staff de l’UNFPA, du HCDH et du FAO aux différentes étapes de l'évaluation y compris la validation de la méthodologie, la participation aux entretiens, la corroboration des résultats préliminaires, la validation des conclusions, des leçons apprises et bonnes pratiques. D'autres parties prenantes du projet ont participé à l’évaluation par le biais d'entretiens individuels et ou d’entretiens de groupe.
* **Une méthode mixte :** une approche non expérimentale pour collecter des données et répondre aux questions d'évaluation. L'accent a été mis sur les données primaires qualitatives tandis que les données quantitatives ont été tirées et analysées à partir des données documentaires du projet (données secondaires).
* **L’analyse de la contribution** pour apprécier l’importance de la contribution des agences du SNU à travers le projet au changement global observé sur la base de l’analyse des résultats attendus. Elle visait à renforcer le degré de confiance que l’on peut avoir dans la contribution de la réponse aux changements parmi d’autres facteurs contributifs. Elle est particulièrement adaptée pour les programmes complexes ou visant à des changements systémiques, c’est-à-dire causés par une multitude de facteurs.

### **Aperçu de l’approche théorique envisagée**

Pour la collecte des données dont les sources primaires étaient essentiellement qualitatives, nous avons utilisé la Saturation d’idée théorique pour bâtir notre échantillonnage. Le concept de saturation est lié à la définition du [nombre d’entretiens à réaliser en recherche qualitative](https://www.intotheminds.com/fr/etude-qualitative-taille-echantillon.html) et permet decomprendre à partir de quel moment une nouvelle interview n’apporterait plus de connaissances nouvelles[[10]](#footnote-10).

Au cours de la phase de démarrage, nous avons travaillé en étroite collaboration avec l’UNFPA, le HCDH et la FAO pour revoir/améliorer notre compréhension de la prestation et la démarche de mise en œuvre de celle-ci. Nous avons utilisé nos réunions d'introduction pour tester continuellement si la théorie du changement était vraie. À la fin de la phase de démarrage, nous avons eu une vue raisonnablement représentative et précise des types de changements qui ont été anticipés, des différentes voies par lesquelles ces changements devaient être apportés et de l'influence des facteurs contextuels clés et des hypothèses qui sous-tendent les logiques de ce que visent les agences d’exécution du projet.

### **Méthodes de collecte de données**

Comme précisé dans l’approche envisagée, l’évaluation a été conduite suivant une approche mixte. Les données provenaient de plusieurs sources et collectées par plusieurs méthodes, ce qui a permis la triangulation des résultats. L’équipe d’évaluation a utilisé quatre méthodes de collecte de données : Examen documentaire approfondi de la documentation du projet, Analyse des données secondaires existantes auprès des parties prenantes institutionnelles ; Entretiens semi-structurés d'informateurs clés avec les parties prenantes ; Entretiens de groupe (FGD) avec les femmes.

1. **Examen des documents :**

* **Un examen préliminaire des documents** a été effectué pendant la phase de démarrage pour nourrir le rapport de démarrage et la conception des instruments de collecte de données, notre compréhension du projet, les principales parties prenantes impliquées. Il a été suivi d'un examen plus systématique des principaux documents stratégiques et de planification ainsi que des rapports de progrès pour faire le point sur le travail accompli par les agences d’exécution (UNFPA, HCDH, FAO). Les cadres de résultats du projet, décrivant les produits et les résultats, ont été examinés afin d’évaluer les réalisations par rapport aux objectifs initiaux ainsi qu’aux documents financiers.
* **Analyse des données secondaires :** disponibles auprès des équipes Pays de l’UNFPA, du HCDH et de la FAO, elles ont constitué une source majeure d'informations. Ces données ont été utilisées pour effectuer une analyse initiale afin d'éclairer le contexte. Une analyse plus détaillée a été faite pendant la phase de collecte de données pour compléter et trianguler les conclusions à partir des données primaires

1. **Les données primaires :**

Qualitatives, elles seront collectées lors de la phase terrain dans les provinces retenues (voir portée de l’évaluation). Elles seront collectées comme suit.

* **Entretiens qualitatifs** avec des informateurs clés : ils ont été menés avec des parties prenantes de haut niveau et des parties prenantes au niveau local. Un guide d'entretien semi-structuré a été conçu à cet effet et figure en annexe de ce rapport. Le guide a été structuré de manière à répondre aux questions d'évaluation. Chaque guide d'entretien a été adapté aux différents interviewés retenus dans l'échantillon.
* **Discussions de groupe/Focus group :** elles ont été utilisées pour collecter des données auprès des OBC des femmes ciblées à l'intérieur de leurs localités. Les principes de **« ne pas nuire »** ont été utilisés lors de la sélection des répondants qui dépendait de leur disponibilité. Nous avons travaillé avec les partenaires de mise en œuvre pour garantir une bonne répartition des participantes dans chaque groupe en accordant une attention particulière à l'âge. Chaque groupe de discussion comprenait 8 à 10 participantes. Un guide de discussion de groupe conçu pour mener les entretiens figure en annexe de ce rapport.

### **Échantillonnage**

Comme précisé dans l’approche théorique, nous avons utilisé la Saturation d’idée théorique pour bâtir notre échantillonnage. Dans une étude qualitative, la saturation d’idée théorique stipule qu’au-delà de 35 entretiens, le nombre de code ou d’informations à forte valeur ajoutée diminue très rapidement voire s’annule. Sur la base de cette approche théorique, nous a fait un échantillonnage délibéré (raisonné) basé sur l'identification des parties prenantes et groupes cibles de bénéficiaires. L’équipe de consultants a effectué 64 interviews et 10 groupes de discussions (avec la participation de plus d’une cinquantaine de personnes réparties dans la zone de couverture du projet objet de l’évaluation. Le résumé de l'échantillon est présenté dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 4;:** **Échantillonnage de l’évaluation**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Provinces** | **Partie prenante ciblées** | **Entretiens** | **Focus Group** | **Méthode**  **D’échantillonnage** |
| N’Djaména | Ministère centraux | 5 |  | Choix Raisonné |
| FAO, UNFPA, HCDH | 6 |  | Choix Raisonné |
| PBF | 2 |  | Choix Raisonné |
| Société Civile | 4 |  | Choix Raisonné |
| OPEG | 2 |  | Choix Raisonné |
| CNT | 3 |  | Choix Raisonné |
| CISM | 4 |  | Choix Raisonné |
| BEG,  Guéra,  Ouaddaï,  Batha  MKE  Tandjilé  Logone Occidental,  Mandoul | Autorités Gouvernorats | 8 |  | Choix Raisonné |
| Sectorielles | 10 |  | Choix Raisonné |
| OSC partenaires | 8 |  | Choix Raisonné |
| Autorités communales | 8 |  | Choix Raisonné |
| Autorités traditionnelles cantonales | 8 |  | Choix Raisonné |
| Radios communautaires | 6 |  | Choix Raisonné |
| Entretiens de groupe avec les OBC de femmes | - | 20 | Choix Raisonné |
| CISM | 4 |  |  |
| **TOTAL** | | **70** | **20** | **-** |

### **Méthodes d’analyse des données**

L'analyse des données a été basée sur une approche d'évaluation réaliste pour expliquer ce qui fonctionne, comment, pour qui, dans quelle mesure et dans quelles circonstances. C'est pourquoi l'approche très participative a été essentielle pour l’évaluation du présent projet en complément de la revue documentaire globale. Le cadre analytique qui a guidé le processus d'analyse était basé sur les questions clés de l'évaluation. Les méthodes d'analyse on compris les éléments suivants :

* **Analyse de contenu** : Un cadre de codage basé sur les questions d'évaluation a été développé et les données collectées à partir de l'examen documentaire, des entretiens, des discussions de groupe ont été codées et analysées.
* **Les données quantitatives** ont été analysées à l'aide de tableurs pour générer des tableaux croisés de statistiques descriptives afin d'obtenir des tendances sur les données disponibles par rapport aux données de référence.
* **La triangulation** a impliqué l'utilisation de plusieurs sources de données et de méthode pour produire une compréhension du sujet en discussion. Cette méthode a été utilisée pour corroborer les résultats et assurer l’obtention d’un compte rendu riche, rigoureux et complet des questions abordées. La triangulation des méthodes a permis de vérifier la cohérence des résultats générés par différentes méthodes de collecte de données.

## **Prise en compte du Genre et Droits Humains**

Conformément aux directives du GNUE en matière d’intégration des Droits Humains (DH) et de l’Égalité des Sexes (EGS) aux évaluations[[11]](#footnote-11), la phase de préparation de l’évaluation a inclus le principe des DH et EGS, les étapes et approches de mise en œuvre de l’évaluation à travers les outils de collecte des données, l’implications des parties prenantes. Les critères et questions évaluatives ont intégré ce principe. Par conséquent, les constatations, les conclusions et recommandations de l’évaluation contenues dans le rapport final ont tenu compte des DH et l’EGS. Tout le processus de mise en œuvre de l'évaluation a été sensible au genre à travers les activités suivantes :

* 1. Description claire du niveau de participation des principales parties prenantes à la conduite de l'évaluation et de la justification du niveau de participation choisi ;
  2. Les preuves stylistiques de l'inclusion de ces considérations ont inclus : l'utilisation d'un langage des droits de l’homme ; écriture sensible au genre et aux conflits ; désagrégation des données par sexe, âge et groupe de handicap ; désagrégation des données par groupes socialement exclus.
  3. Les critères d'évaluation et les questions d'évaluation ont traité spécifiquement de la manière dont les DH ont été intégrés à la conception, à la planification, à la mise œuvre du projet et aux résultats obtenus.
  4. Garanties éthiques pour les participants et prise en compte des questions de genre, équité et de la notion « ne pas nuire » dans le cadre du processus d’évaluation
* Prise en compte dans le style (garantie qu’aucun impact négatif ne pourra avoir lieu pour les participants suite aux entretiens) ;
* Inclusion de groupes marginalisés, prise en compte du genre (autant de femmes que d’hommes dans la collecte de données), et de l’équité ou justification de l’inaccessibilité de tel ou tel groupe

## **Assurance qualité et éthique de l’évaluation**

### **Assurance qualité**

Le chef d’équipe d’évaluation a veillé à la qualité de tous les produits livrables avant de les soumettre à l’UNFPA. Il a veillé à ce que les livrables soient produits dans les délais, en suivant le budget alloué et avec la qualité souhaitée ; il a également veillé à ce que les données collectées soient protégées. En outre, il s’est occupé en partenariat avec l’UNFPA de tous les aspects logistiques, financiers et sécuritaires. Dans ce processus d’assurance qualité de l’évaluation, le secrétariat PBF Tchad a été associé. Il a veillé à la conformité du rapport final d’évaluation aux exigences du PBSO.

Les principaux processus d'assurance qualité seront les suivants :

* Tenue d’une communication continue avec les équipes du projet et de l’OPEG ;
* Compilation et documentation dans les dossiers de projet des informations pertinentes ;
* Maintien d’une communication claire et ouverte avec le Groupe de référence notamment l’UNFPA
* Sollicitation de commentaires du groupe de référence et intégration de tous les commentaires dans la conception, le processus et les résultats de l’évaluation.

### **Éthique**

Les normes pour assurer la protection et le respect des participants ainsi que leurs confidentialités ont été appliquées tout au long du processus de cette évaluation. Elles ont été contextualisées selon les spécificités locales et culturelles de la zone de projet pour favoriser une collecte des données selon les principes d’égalité des sexes. Les participants ont été informés de leurs droits après la phase d’explication du but et des objectifs de la mission d’évaluation. L’ensemble des interviews semi-dirigés et des discussions a été réalisé avec le consentement des participants. De manière spécifique :

* Il a été demandé à chaque personne interrogée de donner son consentement verbal pour participer aux entretiens et aux groupes de discussion
* Le choix des participants des groupes de discussions a été fait avec les partenaires de mise en œuvre de sorte que l’inclusion de toutes les catégories de bénéficiaires soit effective.

L’application des normes éthiques est résumée dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 5: Normes éthiques de l’évaluation**

|  |  |
| --- | --- |
| Problèmes éthiques | Mesures pour y remédier |
| *Obligations envers les participants[[12]](#footnote-12)* | |
| 1. Respect de la dignité et de la diversité | Le consultant a respecté les différences de culture, de croyances locales, de croyances religieuses, de sexe, de handicap, d'âge et d'appartenance ethnique et leurs implications potentielles lors de la réalisation de la mission. Le consultant minimisera tout risque de perturbation pour les répondants, fournira un préavis suffisant avant la collecte et respectera leur vie privée. |
| 2. Droit | Le consultant a veillé à ce que les participants soient traités comme des « agents autonomes » et disposera du temps et des informations nécessaires pour décider s’ils souhaitent ou non participer aux discussions et ne seront pas contraint de participer. Les participants seront sélectionnés selon la méthodologie d'échantillonnage définie. Le consultant se conformera à tous les codes de conduite régissant les groupes vulnérables. |
| 3. Confidentialité | Le consultant a respecté le droit du répondant de fournir des informations en toute confidentialité et l’informera sur l’étendue et les limites de la confidentialité. Les sources et toute autre information sensible ont été anonymisées. La confidentialité des répondants sera protégée en tout temps. |
| 4. Prevention des dommages / approche ne pas nuire | Le consultant a cherché à minimiser les risques et les charges pour ceux qui participent à l’évaluation ; et il cherchera à maximiser les avantages et à réduire les dommages inutiles qui pourraient survenir d'une évaluation négative ou critique, sans compromettre l'intégrité de l'évaluation. |
| 5. Maximiser les profits des populations | Le consultant a maximisé les avantages pour les populations interrogées tout en collectant des données auprès d'eux. Cela a été assuré en partageant les informations et les enseignements tirés liés au sujet discuté qui pourraient être d'un certain intérêt pour eux, à la fin de chaque groupe de discussion. |
| *Obligation en tant qu’évaluateurs [[13]](#footnote-13)* | |
| 6. Indépendance | Le consultant a garanti un jugement indépendant tout au long de l'évaluation. Le consultant veillera à ce qu’il ne soit pas indûment influencé par les opinions ou les déclarations d'une partie.  Le consultant est indépendant et n’a pas participé à des activités du Projet, ni n’a été responsable dans le passé de la conception, de l’exécution ou de la supervision du programme ; |
| 7. Impartialité | Le consultant s’est attaché à fournir une présentation globale et équilibrée des forces et faiblesses du projet. Le processus d’évaluation sera impartial à toutes les étapes, et prendra en compte tous les points de vue reçus de la part des parties prenantes ; |
| 8. Transparence | Le consultant a communiqué d’une manière aussi ouverte que possible l’objectif de l’évaluation, les critères appliqués et l’utilisation attendue des résultats. Ce rapport d’évaluation vise à fournir des informations transparentes sur ses sources, ses méthodes et ses approches ; |
| 9. Divulgation | Le rapport a servi de mécanisme par lequel les résultats et les enseignements identifiés dans l’évaluation sont diffusés aux décisionnaires politiques, au personnel opérationnel, aux bénéficiaires, au grand public et aux autres parties prenantes |
| 10. Crédibilité | L’évaluation a été basée sur des données et des observations qui sont considérées comme fiables et dignes de confiance en ce qui concerne la qualité des instruments, les procédures et les analyses utilisées pour recueillir et interpréter les informations |
| 11. Ethique | Le consultant a respecté le droit des institutions et des individus à fournir des informations en toute confiance, et les sources des informations et opinions spécifiques figurant dans le rapport ne seront pas divulguées, sauf si nécessaire et uniquement après confirmation de la part de la personne consultée |
| 12. Utilité | Le consultant s’est efforcé d’être aussi bien informée que possible, et le rapport sera considéré comme pertinent, opportun et aussi concis que possible et visant à être le plus bénéfique possible aux parties prenantes. Le rapport présentera d’une manière complète et équilibrée les faits, résultats et problèmes, conclusions et recommandations |
| 13. Conflicts d’intérêts | Le consultant a procédé de façon à ce que son statut ne présente pas un conflit d’intérêt avec son rôle d’évaluateur. |
| 14. Honnêté et intégrité | Le consultant a dû : (i) représenter avec précision son niveau de compétences et de connaissances et travailler uniquement dans les limites de sa formation et de ses capacités professionnelles ; (ii) Négocier honnêtement les coûts, les tâches à entreprendre, les limites de la méthodologie, la portée des résultats susceptibles d'être obtenus ; (iii) présenter avec précision ses procédures, données et conclusions ; (iv) Empêcher ou corriger l'utilisation abusive de son travail par des tiers. |
| 15. Responsabilité | Le consultant a dû : (i) terminer les livrables de l'évaluation dans les délais et le budget convenus ; (ii) s'assurer que les dépenses d'évaluation soient correctement comptabilisées ; (iii) Donner au gestionnaire de l'évaluation un préavis rapide de tout changement au plan d'évaluation |

## **Limites et contraintes de l’évaluation**

Les limites potentielles de cette évaluation et des stratégies d'atténuation sont présentées dans le tableau ci-après :

**Tableau 6: Limites de l'évaluation et stratégies d'atténuation proposées**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Limites et nvieau de priorité | Description | Stratégies d’atténuation identifiées |
| Tous les documents et données pertinents peuvent ne pas être disponibles. | L'évaluation anécessité un examen des documents et des données existantes, y compris les données de suivi et de budget / dépenses pour entreprendre une analyse de l’efficience. Cela | L'équipe d'évaluation a informé l’U**NFPA** des documents / données nécessaires afin de pouvoir les obtenir. L’équipe a informé l’UNFPA de l’implication de l’absence de certains documents sur l’analyse |
| Élevé |
| Disponibilité limitée de répondants de haut niveau pour les entretiens | Certains répondants n’étaient pas disponibles être disponibles pour des entretiens au moment requis. Cela réduira la quantité de données disponibles pour l'analyse et pourrait ne pas fournir les. | L'équipe d'évaluation a informé a sollicité et obtenu un soutien des responsables des agences UN et de l’OPEG |
| Moyen |
| Limites des instruments de collecte de données | Les instruments de collecte de données peuvent ne pas être culturellement ou linguistiquement sensibles chez un large éventail de bénéficiaires. | Des conseils seront demandés aux agences du SNU sur les outils appropriés. Tous les instruments de collecte de données seront prétestés avant d'être systématiquement utilisés. |
| Moyen |

# **CONSTATS ET CONCLUSIONS PRELIMINAIRES**

## **Pertinence**

**QE 1.** Comment le projet s’aligne-t-il aux priorités nationales en matière de la promotion de l’égalité et de l’équité genre ? La conception, l’organisation et les stratégies opérationnelles du projet étaient-elles appropriées à la stratégie du Gouvernement en la matière ? Les résultats du projet contribuent-ils à la réalisation de ces priorités ? Bénéficient-ils aux groupes cibles du projet ?

**QE 2.** Dans quelle mesure le projet a-t-il promu la cohérence, la complémentarité et l’alignement avec d’autres projets ou programmes nationaux dans le pays ?

**QE 3.** Le projet répond-il à un besoin pertinent des bénéficiaires dans le domaine de l’égalité et de l’équité genre ?

**QE 4.** Est-ce que les différentes parties impliquées croient que le projet était approprié vis-à-vis du contexte et des dynamiques en matière de promotion de l’égalité et d’équité genre ?

**QE 5.** Est-ce que les différentes parties impliquées croient que le projet était approprié vis-à-vis du contexte et des dynamiques en matière de promotion de l’égalité et d’équité genre ?

**QE 6.** Quelle est la cohérence du projet avec les besoins des bénéficiaires et priorités locales

**QE 1. Comment le projet s’aligne-t-il aux priorités nationales en matière de la promotion de l’égalité́ et de l’équité genre ? La conception, l’organisation et les stratégies opérationnelles du projet étaient-elles appropriées à la stratégie du Gouvernement en la matière ? Les résultats du projet contribuent-ils à la réalisation de ces priorités ? Bénéficient-ils aux groupes cibles du projet ?**

***QE 1.1.1 Comment le projet s’aligne-t-il aux priorités nationales en matière de la promotion de l’égalité́ et de l’équité genre ?***

1. Dans le cadre de la promotion de l’égalité́ et de l’équité genre, l’objectif visé par le projet[[14]](#footnote-14) était en adéquation avec la vision de la Politique Nationale Genre (PNG) : “D’ici à 2030, le Tchad est un pays débarrassé de toutes les formes d’inégalités et d’iniquités de genre, de toutes formes de violences, où les hommes et les femmes ont la même chance d’accès et de contrôle des ressources et participent de façon équitable dans les instances de prise de décisions en vue d’un développement durable“. Le projet, était en conformité avec la loi 22 portant la parité progressive c’est-à-dire l’égal accès des femmes et hommes dans les fonctions nominatives et électives. En outre, la mise en œuvre des activités du projet a été ancrée dans un processus d’opérationnalisation du plan d’action de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies relatives aux Femmes et a contribué à la mise en œuvre des engagements pris par le Tchad vis-à-vis des traités internationaux de droits de l’homme après ratification, l’évaluation Périodique Universelle (EPU)...
2. En matière de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix, le projet était aligné sur le Plan National de Développement (PND 2017-2021) débouchant sur la vision 2030 “le Tchad que nous voulons“. En effet, les interventions du projet ont été arrimées à quelques axes du PND 2017-2021, notamment à l’axe **I** **“renforcement de l’unité nationale“,** l’axe 2 **“renforcement de la bonne gouvernance et de l’état de droit“**, et l’axe 4 **: amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne**.
3. La mise en œuvre du projet a coïncidé à la période de transition. Dans ce contexte et en lien avec la feuille de route qui prévoit, entre autres actions, la conduite d’un dialogue national inclusif et de Réconciliation nationale, le projet a contribué à la réalisation des objectifs de l’axe 2 **“organisation du dialogue et consolidation de la paix sociale de l’unité Nationale“** et de l’axe 3 **“renforcement de la bonne gouvernance et de l’État de droit“** qui prévoyaient notamment la réalisation d’une cartographie sur la situation des droits de l’homme y compris des droits des femmes. Par ailleurs, le projet est en lien avec les résultats stratégiques 2 **“ protection sociale, gestion des crises et durabilité“** et 3 **“ gouvernance, paix et sécurité“** du plan cadre des nations unies pour l’assistance au développement (PNUAD) 2017-2021, notamment ses effets 4[[15]](#footnote-15), 6[[16]](#footnote-16) et 7[[17]](#footnote-17).
4. L’OPEG venait donc en complément et a été bâti sur les acquis du projet d’appui à la transition. En Effet, les données, avis et orientations de l’OPEG ont concouru à promouvoir une représentation optimale des femmes dans le dialogue, d’évaluer la prise en compte de la dimension droits de l’homme et genre dans les recommandations du dialogue, d’intégrer la dimension genre dans les documents pertinents de la transition. Selon le prodoc, ces actions coordonnées ont contribué à réduire/éliminer les obstacles à la participation politique des femmes, dans la perspective des futures échéances électorales et de compléter la cartographie de la situation des droits de l’homme y compris des droits des femmes pour un plaidoyer plus efficient

***QE 1.1.2 Les résultats du projet contribuent-ils à la réalisation de ces priorités ? Bénéficient-ils aux groupes cibles du projet ?***

1. Dans le domaine de la promotion de l’égalité́ et de l’équité́ genre, les trois (3) résultats prévus par le projet devaient contribuer à l’atteinte de six (6) objectifs du plan d’action de la politique nationale genre (PA-PNG).En rapport avec la consolidation de la paix et le développement**,** le résultat 1 du projet a contribué au *« renforcement de l’unité nationale »* (axe1) alors que les deux autres résultats ont participé au *« renforcement de la bonne gouvernance et de l’État de droit »* (axe 2) du PND 2017-2021. Les résultats du projet ont contribué également à l’atteinte de l’objectif de développement durable (ODD) notamment aux ODD 5 “égalité de sexe “, ODD 10 “inégalités réduites“ et ODD 16 “paix et justice “.
2. L’alignement du projet aux priorités nationales en matière de la promotion de l’égalité́ et de l’équité́ genre et les liaisons entre les résultats du projet et les objectifs de la PA-PNG sont présentés dans le tableau 7 ci-dessous.

**Tableau 7: Liens entre les résultats du projet, le PND 2017-2021 et le PAN-PNG**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Résultats du Projet** | **PND 2017-2021** | PA-PNG |
| **R 1.** : L’OPEG est mis en place, connu du public large et assure sa mission de monitoring, de contrôle, d’évaluation des progrès réalisés en matière d’égalité et d’équité du genre. | **Axe1. Renforcement de l’unité nationale**  **R1.1.2**. Les valeurs citoyennes sont promues | **Objectif 2.1** : Élaborer une stratégie de communication pour un changement de mentalité et comportement en faveur du genre. |
| **R 2**. L’OPEG contribue à renforcer la cohésion sociale, et les ressources mobilisées pour sa durabilité. | **Axe1. Renforcement de l’unité nationale**  **R 1.1.1**. La cohésion nationale est assurée  **Axe 2. Renforcement de la Bonne Gouvernance et de l’État de droit**  **R 2.3.2**. Le respect des droits humains est renforcé | **Objectif 1.2** : Augmenter l’impact des interventions en faveur de l’égalité et de l’équité de Genre***.*** |
| **R 3**. Les autorités et les acteurs nationaux clés intègrent les données fournies par l’observatoire dans les politiques, stratégies, programmes et plans de développement pour réduire les inégalités du genre et contribuer à la consolidation de la paix. | **Axe2. Renforcement de la bonne gouvernance et de l’État de droit**  **R 2.1.4** : Les questions transversales sont intégrées dans les politiques publiques  **R 2.3.2 :** Le respect des droits humains est renforcé  **Axe 4. : Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne**  **Sous-axe 4.2**. Un cadre propice à l’épanouissement du bien-être | **Objectif 1.1** : Accélérer la prise en compte de la dimension genre dans les politiques et  Programmes de développement et la gouvernance à tous les niveaux.  **Objectif 2.2** : Développer les actions de plaidoyer pour l’amélioration de l’environnement juridique de la question du genre  **Objectif 3.1** : Éliminer les pratiques traditionnelles néfastes liées à l’éducation des filles et des garçons, à l’utilisation des services sociaux de base.  ***Objectif 5.2 : É***liminer toutes formes de violences basées sur le Genre (VBG). |

*Source : PND 2017-2023, PA-PNG  et document du projet*

***…bénéficient-ils aux groupes cibles du projet ?***

1. Il a été prévu dans le Prodoc[[18]](#footnote-18) trois (03) groupes cibles de bénéficiaires. Les bénéficiaires directs constitués des structures de la société civile et/ou institutionnelles, les bénéficiaires indirects composés des agences bilatérales et multilatérales et les bénéficiaires finaux formés des tchadiens des deux sexes.
2. L’exploitation des rapports de progrès du projet et les conventions de partenariat avec les OSC révèlent que la cellule de liaison et d’information des associations féminines (CELIAF), la Confédération des Organisations Professionnelles des Pasteurs et Acteurs de la Filière Bétail au Tchad (COPAFIB-TCHAD), le Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad (CNCPRT) ,le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l’Enfance ( MFFPE), l’ONG Voix de la Femme, la Maison Nationale de la Femme ont tous été bénéficiaires des fonds du projet pour des actions d’information, de sensibilisation, de structuration et de mobilisation des communautés à la base.
3. Les entretiens avec les secrétaires exécutifs de l’OPEG ont révélé qu’ils ont été bénéficiaires de moyen roulant et de voyage d’imprégnation et de partage de bonnes pratiques avec l’Observatoire Nationale de l’Équité de Genre de la Cote d’Ivoire. Les OSC confirment qu’elles ont été bénéficiaires des fonds qu’elles estiment peu suffisants pour couvrir les zones éloignées qui leur ont été confiées dans le cadre du projet. Selon les délégués du MFFPE, les responsables des cellules des OSC provinciales et les femmes rencontrées dans les groupes de discussions, lors de la sensibilisation il y a eu une faible couverture par les OSC dans les zones cibles.

***QE 1.1.3*** ***La conception, l’organisation et les stratégies opérationnelles du projet étaient-elles appropriées à la stratégie du Gouvernement en la matière ?***

1. Conformément à sa théorie du changement (TOC)[[19]](#footnote-19),le projet a été mis en œuvre suivant une stratégie fondée sur trois approches : institutionnelle, communautaire, et individuelle.

* **Au plan institutionnel** : la démarche a été fondée sur des consultations entre les hautes institutions de l’État telles que la primature, les ministères clés, le Conseil National de Transition (CNT)[[20]](#footnote-20), la Commission Nationale des Droits de l’Homme (CNDH). Selon les rapports de progrès les délégations provinciales du MFFPE, les autorités provinciales et les OSC notamment les organisations féminines ont été informés et sensibilisés sur l’importance et les enjeux de la mise en place de l’OPEG. Des outils de collecte sur les incidents de VBG ont été mis à la disposition de l’OPEG. Les échanges avec les délégués provinciaux du MFFPE montrent que ceux du sud ont été conviés à l’atelier d’information relatif à l’OPEG. Contrairement à ceux du sud, les délégués des trois provinces de l’est du Tchad, à savoir le Sila, le Ouaddaï et le Guera, n'ont pas participé à la session d'information et ont une connaissance approximative de l'OPEG. Les échanges avec les délégués provinciaux montrent que certains ont été conviés à l’atelier d’information relatif à l’OPEG alors que d’autres ignorent l’existence de l’OPEG**.**
* **Au niveau communautaire** : Il a été prévu de fonder la démarche sur les discussions avec les communautés cibles et les organisations féminines au niveau rural et urbain sur la nécessité l’opportunités de la mise en place de l’OPEG son rôle et sa fonction. Suivant les rapports de progrès les groupements, des leaders religieux et les autorités traditionnelles ont été sensibilisé sur l’existence de l’OPEG, ses fonctions et son rôle et les droits des femmes et des filles. Les mêmes sources révèlent que des comités de veille cantonaux ont été mis en œuvre pour activer le processus d’utilisation des données de l’OPEG pour l’égalité de genre et la consolidation de la paix au niveau local. Les autorités traditionnelles rencontrés dans les provinces du Moyen Chari, Logone Oriental et Mayo Kebbi Est (MKE) confirment qu’elles ont été sensibilisées sur la thématique de l’équité et de l’égalité genre et avoir été informées de l’existence de l’OPEG. Selon Les délégués du MFFPE et les cellules provinciales des OSC des provinces du Sud, *“dans un passé récent les autorités traditionnelles se sont engagées par écrit pour mettre fin mais continuent de les pratiquer jusqu’aujourd’hui sans être inquiétées malgré son interdiction par la loi’’*.
* **Au niveau individuel**: la démarche a été fondée sur les renforcements des capacités techniques des responsables des ministères clés, des responsables des OSC en matière de planification et de budgétisation sensible au genre. Des prestataires de service VBG des Centres Intégrés de Service Multisectoriels (CISM)[[21]](#footnote-21) ont été formé par le projet aux méthodes de collecte liées à la VBG. Les capacités sur les techniques de collecte liées au VBG des prestataires de service VBG des Centres Intégrés de Service Multisectoriels (CISM) ont été menées par le projet. En outre, la capacité des points focaux a été renforcée pour veiller sur le quota de représentativité des femmes (y compris les jeunes filles) dans les instances de décision à tous les niveaux dans les différents secteurs.

1. Selon les points focaux des ministères rencontrés, la mise en place de l’OPEG, l’implication du MFFPE, des autorités traditionnelles, religieuses, le plaidoyer ont été des stratégies de mise en œuvre appropriées au contexte du projet. La fin du projet étant récente, il est peu évident que ces approches qui ont été mises en œuvre conforment à la TOC contribuent aux changements initialement attendus. Ce changement attendu étant un processus de longue durée.
2. Selon les points focaux du MFFPE, du Ministre de la Fonction publique et de la concertation sociale, l’implication du MFFPE puis des autorités traditionnelles et religieuses pendant la phase d’implémentation du projet ainsi que le plaidoyer auprès des hautes autorités ont été des stratégies appropriées au contexte national.
3. La conception, l’organisation et les stratégies opérationnelles du projet ont été appropriées à la stratégie du Gouvernement en la matière***.*** Toutefois***,*** au moment du passage des évaluateurs, la base de données qui devaient permettre aux autorités et aux acteurs nationaux clés à intégrer les données fournies par l’observatoire dans les politiques, stratégies, programmes et plans de développement pour réduire les inégalités du genre et contribuer à la consolidation de la paix (résultat 3) n’était pas encore logée à l’OPEG. Au regard de ce qui précède, Il est peu évident pour les consultants de se prononcer sur le changement souhaité.

**QE 2. Dans quelle mesure le projet a-t-il promu la cohérence, la complémentarité́ et l’alignement avec d’autres projets ou programmes nationaux dans le pays ?**

1. Selon le Prodoc, le projet a été conçu pour combler les lacunes stratégiques et financières des interventions de mise en œuvre de la PNG adoptée en 2017. En effet, la promulgation du décret portant adoption de cette PNG n’a pas été suivi de l’allocation budgétaire du gouvernement pour sa mise en place et pour son fonctionnement. L'atténuation des inégalités de genre assure la cohésion sociale tout en consolidant la paix qui est le socle du développement. Ainsi, en lien avec le thème de consolidation de la paix, d'autres projets visant spécifiquement certaines provinces du Tchad financées par le PBF ou non ont été exécutés. Il s’agit du :

* Projet de prévention de la féminisation des modes opératoires des groupes armés non-étatiques au Tchad qui a été mis en œuvre de janvier 2021 en juillet 2023. Ce Projet financé par le PBF visait à renforcer les capacités des femmes et des jeunes filles afin de réduire leur propension à l’enrôlement par les groupes armés non étatiques (GANE). Il a contribué à l’égalité des sexes, à l’autonomisation économique des femmes et leur participation effective dans la gestion des affaires communautaires.
* Projet “Prévenir les conflits intercommunautaires et contribuer à la consolidation de la paix à travers le développement d’un pastoralisme résilient dans la zone transfrontalière de Diffa et du Kanem (Niger/Tchad). Ce projet PBF visait à renforcer le dialogue et consolider la paix au niveau communautaire pour la prévention et la gestion des conflits entre communautés agro-pastorales. Il a contribué à une connaissance approfondie des besoins des communautés, notamment des éleveurs pratiquant l’élevage extensif.
* Projet d’appui à la participation des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad clôturé le 31/09/2021. Ce projet a appuyé le processus d’opérationnalisation de la résolution 1325. Le Plan d’Action National de cette résolution 1325 validé a été vulgarisé par ce projet. Le Résultat 2 du projet évalué « L’Observatoire de la Promotion de l’égalité et de l’équité de Genre contribue à renforcer la cohésion sociale, et les ressources mobilisées pour sa durabilité » a été en lien avec le **Résultat 2 «**Les autorités, les acteurs locaux et la communauté en général (20.000 bénéficiaires), les jeunes femmes et hommes, les femmes sont sensibilisées et mieux outillées pour être les agents catalyseurs de la culture de paix, la résolution pacifique des conflits intercommunautaires, le brassage » du projet susmentionné.
* Programme national de prévention de l’extrémisme violent (PROPEV) a été un programme de 5 ans mis en œuvre à partir de 2018 couvrant les provinces de N’Djamena, Lac, Hadjer-Lamis, Sila, Logone Oriental et Moyen Chari. L’objectif global du PROPEV a été le renforcement des capacités nationales dans la prévention et lutte contre l’extrémisme au Tchad. Le Résultat 2 dudit projet évalué repris ci-dessus est en lien avec le **Sous-Produit 3.2.** : « les femmes sont encadrées et autonomisées » et le **Sous-Produit 3.1**. : « Les femmes ont une capacité accrue dans la prévention de l’extrémisme violent ».
* Projet « Renforcement de la participation et de la représentation de la jeunesse dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits au niveau communautaire » mis en œuvre du 26 novembre 2018 au 30 novembre 2020. Ce projet a été focalisé sur la mésentente intergénérationnelle due à la Hiérarchisation traditionnelle et politique couplées à des stéréotypes qui renforcent la Marginalisation des jeunes hommes et femmes ainsi que la manipulation sociopolitique, principaux Facteurs déclencheurs des conflits auxquels font face les deux départements au Sud du Tchad (Nya Pendé et Barh Sara).

1. Il existe quelques dispositifs de collecte de données avant ceux qui ont été mis en place par le projet (collecte via les CISM). Les délégués rencontrés ont souligné la présence d'un Système d'Informations pour la Protection de l'Enfant et de la Femme (SIPEF) dans la province du Mayo Kebbi Est (MKE). D'après ces délégués, dans le cadre du SIPEF, les informations recueillies par chaque centre social sont envoyées à la délégation qui envoie les données compilées au MFFPE. L’UNFPA disposait déjà d’un processus type de collecte de données relatif aux VBG dans les différentes provinces.
2. Les activités du projet ont été exécutées en partie par CELIAF et l’Association pour la Promotion des libertés Fondamentales au Tchad (APLFT) dont les mandats sont la lutte contre les inégalités de genre et la promotion de droit de l’homme au Tchad. Pour ces OSC, le projet se présente comme une continuité de leurs démarches, car elles ont déjà la capacité de recueillir les informations concernant les VBG et de les communiquer à leurs directions. D'après les équipes de CISM rencontrées, plusieurs projets complémentaires ont été réalisés dans leurs provinces. IL s’agit du projet de la protection des filles mineures contre le viol dans le canton Beti du département de khou-Est, province du Logone oriental exécuté par l’ONG ACRA sous le financement de l’Union Européenne, le projet de renforcement de leadership dans la consolidation de la paix et le dialogue intercommunautaire mis en œuvre de septembre 2021 à Décembre 2021 financé par l’UFEP etc.
3. **NB** : Pour la cohérence et l’alignement voir QE 1.1 ci-haut

**QE 3 Le projet répond-t-il à un besoin pertinent des bénéficiaires dans le domaine de l’égalité et de l’équité genre ?**

1. Lors de la planification, la stratégie de ciblage géographique du projet a été précisément déterminée. Elle a été adaptée aux limites géographiques de l'OPEG, prévu pour un ancrage national. Les acteurs étatiques (ministères sectoriels), non étatiques (OSC), ainsi que les tchadiens et tchadiennes vivant dans toutes les provinces du pays étaient les bénéficiaires prévus dans le Prodoc[[22]](#footnote-22).
2. Du point de vue des partenaires étatiques, le projet a répondu à leur besoin dans la mesure où face aux nombreux défis liés à la sécurité, et aux élections l’État n’avait pas de ressources pour mettre en œuvre dans un bref délai les mécanismes qu’il a lui-même prévus dans le cadre de sa PNG. Pour l’OPEG, le projet a répondu à leurs besoins grâce aux appuis multiformes surtout qu’un an après la nomination de son exécutif, l’État n’avait toujours pas mis à disposition les ressources nécessaires pour le fonctionnement.
3. Du point de vue des OSC, le projet est pertinent car rentre dans les missions d’information, de sensibilisation, de renforcement des capacités et de plaidoyer, dans la promotion de Droits de l’Homme de manière générale et en particulier de l’égalité et l’équité de genre et la lutte contre les Violences Basées sur le Genre tant en milieu urbain qu’en milieu rural.
4. D’après les autorités traditionnelles rencontrées dans le Sud, *« le projet a continué à éveiller la conscience des chefs de cantons, des chefs de villages, des leaders traditionnels en particulier et des hommes en général pour renoncer à leurs comportements négatifs vis-à-vis des femmes ».* Dans les provinces du BET, du Ouaddaï ou du Sila où le poids de la religion pèse fortement sur la population, parler de l’égalité et de l’équité genre a peu de sens selon certains délégués provinciaux. Pour ces derniers, dans ce contexte précis, le projet répond à un besoin adéquat permettant l’évolution des connaissances dans le domaine de l’égalité et de l’équité genre. Des discussions de groupe avec les femmes victimes de VBG qui ont été prises en charge dans les CISM de Doba et Sarh en particulier ainsi que les femmes en général ont montré que les activités du projet ainsi que l’OPEG mis en place ont été peu perceptibles.

**QE1.4 Est-ce que les différentes parties impliquées croient que le projet était approprié vis-à-vis du contexte et des dynamiques en matière de promotion de l’égalité et d’équité genre ?**

1. De l'avis des parties prenantes rencontrées, dans un contexte marqué par la persistance des VBG dans toutes les sphères socioculturelles et religieuses du Tchad malgré les efforts continus de l’État en matière de promotion de l’égalité et d’équité de genre il était important de disposer des données actualisées sur la situation des VBG pouvant orienter les décisions de l’État et ses partenaires.

* Mise en place de l’OPEG. **D’après les ministères sectoriels,** le projet était approprié car l’OPEG même est une émanation de la PNG. Le projet est arrivé au bon moment et a permis à certains délégués et OSC de s’approprier l’OPEG et de comprendre son rôle dans la politique nationale sur la question de l’égalité et d’équité de genre.
* **D’après les autorités provinciales**, le projet était approprié car il a permis à l’État de disposer d’un mécanisme qui servira de “tremplin“ au gouvernement et ses partenaires pour des prises de décisions idoines devant améliorer l’efficacité de la politique nationale genre. Selon elles, le projet était approprié pour contribuer à l’élimination des VBG. Toutefois, certaines autorités provinciales estiment que la stratégie et la méthode sont à revoir. Elles recommandent d’aller vers les autorités traditionnelles dans leurs cours où elles sont entourées de leurs notables au lieu de les déplacer en ville pour plus d’impacts.
* **Pour les délégués provinciaux**, le projet a été une opportunité pour le Tchad, cependant l’OPEG dont la création a été soutenu par ce projet n’est pas trop perçue dans les provinces. Certains délégués du MFFP rencontrés ignorent l’existence de l’OPEG alors qu’ils sont restés en poste depuis plusieurs années.
* **Pour les OSC**, les violences culturelles (excision, mariage forcé et précoce, etc.), sexuelles (viol, pédophilie, etc.), physiques (bastonnade, gifles, morsures…), morales et psychologique (répudiation, exclusion des filles) sont habituelles dans leurs milieux. Dans ce contexte spécifique, il a été judicieux d'appuyer l'État pour obtenir des données probantes qui pourraient permettre de réduire les VBG. Toutefois, les cellules provinciales de la CELIAF basées à Koumra et Moundou auraient préféré effectuer ces tâches dans leurs propres provinces plutôt que de recevoir des missions de N'Djamena pour le faire.
* **D’après les agences d’exécution**, au regard de la PNG il est approprié d’appuyer l’opérationnalisation de l’OPEG

**QE 1.5. Est-ce qu’il y a eu des risques majeurs qui n’ont pas été pris en considération par les équipes du projet ?**

1. L’analyse des risques faite dans le Prodoc a permis non seulement de les identifier, mais également de les classer en deux catégories faibles et moyen. Ainsi, dix (10) risques spécifiques au projet ont été prévu dont neuf (09) de niveau moyen et un (01) de niveau faible. Les risques de niveau moyen prévus ont été :

* La méfiance gouvernementale pour la mission de collecte d’analyse et de traitement de données par l’Observatoire et/ou instrumentalisation de certains acteurs en faveur de l’État ou tentatives de falsification des données ;
* Le retard dans l’adoption des textes pertinents de mise en place et fonctionnement de l’observatoire ;
* Le risque par rapport au processus politique lié à la transition et aux priorités du gouvernement ;
* Le manque de durabilité de l’OPEG ;
* Le risque de politisation et de méfiance des autorités de transition vis à vis de l’observatoire ;
* Les tensions politiques ou sociales ;
* L’instabilité institutionnelle ;
* La réticence de l’autorité traditionnelle et religieuse ;
* Le retard ou frein du travail par les personnes impliquées à titre de bénévolat.

1. L’unique risque de niveau faible prévu a été l’approche non inclusive des organisations de femmes. Un risque non prévu mais survenu pendant la mise œuvre a été signalé lors des échanges avec les parties prenantes. Selon les agences d’exécution de mise en œuvre et les équipes du CISM le risque a été le degré d’engagement d’une partie du personnel de CISM qui a estimé le travail fastidieux et long nécessitant une rémunération en sus de leur salaire. “La fiche comporte plusieurs pages et nous n’avons pas un salaire. Donc prendre tout son temps pour remplir même une fiche de renseignement conçue par l’OPEG n’est pas chose facile “ dixit un membre du CISM de Doba. Les mesures de mitigations ont consisté à mobiliser des ressources supplémentaires et à impliquer le personnel du FNUAP dans la réalisation de certaines tâches.

**QE1.6 Quelle est la cohérence du projet avec les besoins des bénéficiaires et priorités locales**

1. Au Tchad, malgré les efforts inlassables de l’État en faveur de la promotion du genre, les inégalités et les disparités demeure. Ces efforts ont été la révision du Code pénal (2017), lequel criminalise les violences basées sur le genre (VBG), la Loi sur la parité (2018) instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives et l’adoption en 2017 de la Politique nationale genre (PNG) et de son plan d’action quinquennal 2019-2023 (PA-PNG). En 2020, le pays a été classé en 160ème position sur 162 pays pour les indices d’inégalité du genre (IIG : 0,710) et de développement de genre (IDG : 0,764) du PNUD[[23]](#footnote-23).  L’Index de l’Écart Global de Genre 2021 (Gender Global Gap Index)[[24]](#footnote-24) du Forum Économique Mondial, qui considère quatre domaines (la participation et les opportunités au niveau économique ; les résultats en éducation ; la santé et la survie ; et l’autonomisation politique), classe le Tchad est en 148ème position sur 156 pays.
2. Les autorités provinciales, les cellules provinciales de la CELIAF de Sarh, Doba et Koumra, la délégation Sud-Ouest de l’APLFT dont les mandats sont la défense de droits de l’homme ainsi que les femmes rencontrées dans les groupes de discussion ont confirmé la persistance des violences physiques et morales, l’excision des femmes, etc. dans leurs localités. Des femmes victimes de VBG prises en charge dans les CISM de Doba, Moundou et Sarh ont été les témoignes de la persistance des VBG dans leurs localités.

1. L’analyse du plan provincial de sécurité et de développement (PPSD) de la province du lac et des plans de développement cantonal de la province du Mayo Kebbi Ouest (MKO) ont montré que l’égalité et l’équité genre fait partie de leurs priorités de développement. Le projet est cohérent avec le PPSD du Lac au niveau des objectifs stratégiques (OS) en particulier avec l’OS3 : Améliorer l’accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité et l’OS5 : Promouvoir la gouvernance participative provinciale par rapport à l’équité, au genre et le développement du partenariat.[[25]](#footnote-25)
2. Le tableau ci-après montre la prise en compte du genre dans les plans de développement locaux de cinq (05) cantons du MKO.

Tableau 8 **: Prise en compte du genre dans cinq (05) plans de développement cantonaux de la province du MKO**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Plan de développement | Domaine | Axe prioritaire de développement |
| Canton Lamé. Période 2019-2022 | Affaires sociales et Genre. Page 42 | * Amélioration de condition de vie des personnes vulnérables ; * Promotion de l’épanouissement de la jeunesse du canton. |
| Canton Guélo Période 2019-2022 | Affaires sociales et genre. Page 17 | * Promouvoir l’épanouissement social * Améliorer la condition de vie des personnes vulnérables |
| Canton de Biparé. Période 2019-2022 | Affaires sociales et genre. Page 29 | * Instaurer la cohésion sociale dans le canton ; * Encourager l’approche genre. |
| Canton de Gouin Période 2019-2022 | Affaires sociales et Genre page 32 | * Promouvoir le dialogue au sein de la famille ; * Assuré une bonne équité sociale. |
| Canton de Keuni Période 2019-2022 | Affaires sociales et Genre. Page 15 | * Renforcer l’éducation des mineurs ; * Conscientiser la population sur le méfait de l’alcool ; * Faire instaurer l’égalité de sexe (personnes de différent sexe). |

*Sources : plan de développement des cinq (05) cantons*

1. Lors des discussions avec les délégués provinciaux, il a été noté que les disparités de genre figurent parmi les priorités retenues dans le PDL du Mandoul. Dans d’autres provinces les PDL ?????ou ne sont pas actualisés. Les interventions du projet contribuent à promouvoir l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes. Dans cette optique, le projet est cohérent avec les besoins des bénéficiaires, le PPSD du Lac et les plans de développement des cantons du MKO en matière de l’égalité et de l’équité genre.

1. **Résumé de la pertinence**
2. Dans le cadre de la promotion de l’égalité́ et de l’équité́ genre, l’objectif visé par le projetétait en adéquation avec la vision de la PNG. Dans le domaine de la consolidation de la paix, les interventions du projet ont été arrimées à quelques axes du PND 2017-2021. Le projet était cohérent avec plusieurs autres projet mis en œuvre dans le pays
3. Le projet était pertinent et répondait aux besoins de toutes les parties prenantes au niveau national et infranational. Cependant, la grande majorité des bénéficiaires finaux formés des tchadiens des deux sexes et une partie des autorités administratives et sectorielle ignore l’existence de l’OPEG.

Le projet a utilisé des approches adéquates et sa théorie du changement a été bien élaborée Toutefois l’engagement des médias pour la redevabilité́ du Gouvernement sur l’égalité́ de genre n’a pas abouti. En outre, la base de données qui devait constituer le socle dans le cadre des politiques, stratégies, programmes et plans de développement pour réduire les inégalités du genre (résultat 3) n’a pas été finalisé. Il est donc peu évident pour les consultants de se prononcer sur le changement souhaité.

Le projet a été conçu pour combler les gaps financier des interventions mises en œuvre de la PNG adoptée en 2017. L'OPEG est un mécanisme prévu par la PNG et mis en place grâce aux supports financiers, techniques et matériels du projet. Le processus d’élaboration du projet a été inclusif et participatif. Exceptés les bénéficiaires finaux, le MFFPE, l’OPEG, et les OSC partenaires d’exécution rencontrés estiment que les interventions du projet ont adressé de manière satisfaisante leurs besoins.

1. Le degré d’engagement d’une partie du personnel des CISM pour la collecte de données a été l’unique risque non prévu survenu pendant l’implémentation du projet. L’approche inclusive adoptée dans toutes les phases de la préparation à la mise en œuvre a permis d’éviter et d’atténuer les risques éventuels spécifiques au projet.

## **Efficacité**

**QE 7.** À quel point les objectifs du projet ont-ils été atteints ?

**QE 8.** La quantité́ et la qualité́ des produits réalisés ont-elles été satisfaisantes ? Y a-t-il des résultats inattendus du projet ?

**QE 9.** Dans quelles mesures les activités ont-elles profité équitablement aux femmes et jeunes ?

**QE 10.** Qu’est-ce qui peut être considéré́ comme domaines de succès au vu des interventions du projet ? Quels facteurs ont-ils contribué à ces succès ? Quels ont été les contraintes et pourquoi ?

**QE 11**. Dans quelle mesure les recommandations du PBSO ont été prises en compte pour réorienter le projet ?

**QE 7. À quel point les objectifs du projet ont-ils été atteints ?**

1. L’exploitation du document de projet et des rapports de progrès montre que les trois agences d’exécution dans le cadre du projet ont adopté la gestion axée sur le résultat dans la planification et la mise en œuvre de ce dernier. Ainsi, le projet a été construit autour de trois résultats et dix produits. L’examen du cadre logique du projet révèle que certains indicateurs de résultat ont été formulés de manière quantitative et reliés à la situation de référence. La mesure du niveau d’atteinte des résultats sur la base de ces indicateurs tels qu’ils ont été formulés dans le cadre logique du projet ne permet pas de capter les effets induits du projet. C’est le cas pour les indicateurs du résultat 1 et des indicateurs du résultats 3 car l’estimation statistique de ces indicateurs est hors champ méthodologique de cette évaluation. Aussi, il devient peu aisé pour l’équipe d’évaluation de se prononcer avec évidence sur l’atteinte des effets sur la base de ces indicateurs faute de données baseline et endline.
2. Aussi, sur la base des indicateurs de résultats consignées dans le cadre logique du projet, l’analyse du niveau d’atteinte des résultats 1 et 3 du projet n’a pas été possible faute de données d’enquêtes et d’informations dans le cadre de résultats du projet**.** Toutefois, les données disponibles ont permis d’estimer le niveau de réalisation du résultat 2 du projet à 100 %. Les niveaux de performance des résultats du projet sont présentés dans le tableau 9 ci-dessous :

**Tableau 9: niveau de réalisation des résultats**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat** | **Indicateurs** | **Cibles** | **Réalisations** | **Taux de réalisation** | **Moyenne Résultat** |
| **Résultat 1**. L’Observatoire de la Promotion de l’Égalité et de l’Équité de Genre (OPEG) est mis en place, connu du public large et assure sa mission de monitoring, de contrôle, d’évaluation des progrès réalisés en matière d’égalité et d’équité du genre | 1.1. L’existence d’un OPEG opérant en conformité avec les standards en faveur de la réduction de l’inégalité de genre et l’équité pour une meilleure consolidation de la paix | 1 | 1 | 100 % | NA |
| 1.2. Perception du public national sur le rôle de l’OPEG dans la réduction de l’inégalité du genre et la cohésion sociale | 20% | ND[[26]](#footnote-26) | NA |
| **Résultat 2 :** L’Observatoire collecte, analyse et produit des données quantitatives et qualitatives fondées sur l’égalité de genre pour renforcer la cohésion sociale et contribuer à l’autonomisation socio-économique | 2.1. Existence d’une Base de données (collecte, analyse et publication) sensible au genre et intégrant l’approche stratégique de consolidation de la paix et de cohésion sociale | 1 | 1 | 100 % | 100 % |
| 2.2. Existence d’un mécanisme de mobilisation de ressources | 1 | 1 | 100 % |
| **Résultat 3 :** Les autorités et les acteurs nationaux clés intègrent les données fournies par l’observatoire dans les politiques, stratégies, programmes et plans de développement pour réduire les inégalités du genre et contribuer à la consolidation de la paix | 3.1. Nombre de documents de politiques, de stratégies, de programmes et plans de développement formulés en tenant des données fournies par l’OPEG (PND 2022-2026, PNG revue, SNVBG) | 3 | ND[[27]](#footnote-27) | NA | NA |
| 3.2. Pourcentage d’acteurs nationaux ayant des plans d’action/politique/Programme sensibles au genre et intégrant l’approche de consolidation de la paix | 50% | ND[[28]](#footnote-28) | NA |
| 3.3. Pourcentage de femmes dans les niveaux de prise de décision grâce aux travaux de l’OPEG (Parlement) | 33% | ND[[29]](#footnote-29) | NA |

*Source : Rapport de progrès Décembre 2024 et Prodoc*

1. Décliné par produits, le niveau de réalisation du projet sur la base des principaux indicateurs retenus et des données disponibles est globalement satisfaisant. Il est présenté dans le tableau 10 ci-dessous :

**Tableau 10: Niveau de réalisation des produits du projet **

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat** | **Indicateurs** | **Cibles** | **Valeur actuelle** | **Taux de réalisation** | **Moyenne Produit** |
| **Produit 1.1** | Nombre d’acteurs nationaux qui connaissent l’importance de l’OPEG pour l’égalité de genre et soutiennent sa mise en place (membres des Groupements, Associations, OSC, Agents Étatiques, Privés, ONG, Élèves et Étudiants) | 4 000 | 3 771 | 94,28% | 163,39 % |
| Nombre d’acteurs qui intègrent le principe de l’égalité de genre dans leur planification | 200 | 465 | 232,50% |
| **Produit 1.2** | Nombre de textes statutaires et de fonctionnement de l’OPEG élaborés et promulgués (1) les stratégies, modes d’actions et outils de l’observatoire, (2) la structuration, la gouvernance et les rôles potentiels des parties prenantes et (3) les thématiques et/ou champ d’observation) | 3 | 5 | 166,67% | 145,83% |
| Les institutions nationales adhèrent aux standards internationaux en termes d’égalité de genre | 20 | 25 | 125,00% |
| **Produit 1.3** | Nombre de personnel capable de faire des analyses pointues en matière de genre et droits humains | 30 | 62 | 206,67% | 153,33% |
| Nombres de personnes ayant participé aux voyages d’échange d’expériences et qui appliquent les bonnes pratiques des autres pays | 3 | 3 | 100,00% |
| **Produit 1.4** | Nombre des autorités et des membres des communautés en particulier les jeunes et les femmes informés de l’existence de l’OPEG et des rôles dans la promotion de l’égalité du genre pour consolider la paix et la cohésion sociale | 10 000 | 24 920 | 249,20% | 249,20% |
| **Produit 2.1** | Nombre d’outils de collecte, de production, d’analyse et de diffusion de données qui sont disponibles (1) Genre, éducation et formation, 2) Violences basées sur le genre, 3) Genre et accès aux ressources et autonomisation des filles et femmes, 4) Genre et participation des femmes/filles dans les instances de prises de décisions sur les plans socio-économiques et politiques, 5) Genre et santé maternelle et reproductive, 6) Genre et consolidation de la paix) | 6 | 6 | 100,00% | 100,00% |
| **Produit 2.2** | Nombre de résultats des études thématiques publiés | 6 | 0 | **0,00%** | **0,00%** |
| **Produit 2.3** | Nombre de documents clés de la transition intégrant la dimension genre (Code électoral, Constitution) | 2 | 2 | 100,00% | 100,00% |
| **Produit 2.4** | Une stratégie de mobilisation de ressources disponible | 1 | 1 | 100,00% | 100,00% |
| **Produit 3.1** | Nombre des acteurs nationaux qui sont outillés pour utiliser les données mises à disposition par l’OPEG | 200 | 162 | 81,00% | 81,00% |
| **Produit 3.2** | Nombre d’autorités traditionnelles formés et sensibilisés sont disposés à faire évoluer les traditions et abandonner les pratiques discriminatoires et néfastes à la santé des femmes et filles | 200 | 450 | 225,00% | ND |
| Niveau de réduction des pratiques discriminatoires et néfastes à la santé des femmes et filles | 40% | **ND** | ND |

*Source : Rapport de progrès Décembre 2024 et Prodoc*

**QE 8. La quantité́ et la qualité́ des produits réalisés ont-elles été satisfaisantes ? Y a-t-il des résultats inattendus du projet ?**

1. La mise en œuvre des différents produits du projet a été satisfaisante sur la base des principaux indicateurs consignés dans le cadre de résultats du projet. Il convient cependant de souligner qu’il est peu évident pour l’équipe d’évaluation de corroborer la valeur de certains indicateurs (notamment pour le produit 1.1 et le produit 1.4) qui contrastent avec les observations effectuées sur le terrain. Il n’est pas ressorti des entretiens avec les différentes parties prenantes des résultats inattendus du projet. De manière globale, le projet a :
2. Permis la création de l’OPEG conformément aux standards en faveur de la réduction de l’inégalité de genre et l’équité doté d’un secrétariat exécutif opérationnel[[30]](#footnote-30). Par ailleurs l’OPEG a été doté d’un manuel de procédures administratives comptables et financières et d’une stratégie de mobilisation de ressources qui lui permettent de fonctionner et également de procéder à la recherche de financement. Le projet a également doté l’OPEG d’un Site Web/Base de données nationale pour augmenter la visibilité de l’observatoire. Site Web/Base de données nationale est fonctionnel, mais ne présente toutefois pas un compteur permettant d’estimer sa fréquentation[[31]](#footnote-31).
3. Organisé à travers différents canaux des sensibilisations tant au niveau national que dans les provinces sur le rôle de l’OPEG dans la réduction de l’inégalité genre et dans la cohésion sociale. Cependant le niveau de connaissance de l’OPEG et de ses missions par les populations et la société civile reste relativement faible dans les provinces. Le niveau de connaissance de l’OPEG en milieu jeune reste également faible. Selon le rapport de progrès de Décembre 2024, seuls 32% de jeunes interrogés au travers de la plateforme Youth Report de l’UNICEF ont entendu parler de l’OPEG.
4. Mis en place d’une base des données (Web et mobile) fonctionnelle de l'observation qui est utilisée par quelques acteurs y compris des outils de collecte de données. Selon le Rapport de progrès de Décembre 2024, une cinquantaine de personnel de CISM ont été formées à la collecte et à la remontée d’informations sur les VBG pour nourrir cette base. Cependant il est peu aisé pour l’équipe d’évaluation de se prononcer avec évidence sur le niveau d’utilisation de cette base par les services spéciaux gouvernementaux et par les secrétaires exécutifs de de l’OPEG car au passage de l’évaluation, la base de données était encore logée à l’UNFPA.
5. Mis de manière satisfaisante un accent sur le renforcement des capacités. Ainsi, les responsables des ministères clés et des responsables des organisations de la société civile ont été formés en matière de planification et de budgétisation sensible au genre. Les actions de sensibilisation des conseillers nationaux de transition ont été organisées aussi sur la mission de l’OPEG et l’exploitation de ses données afin de permettre une adoption des lois, politiques et programmes sensibles. Cependant, les effets directs issus des sessions de renforcement des capacités sont peu perceptibles et les statistiques sur les participants à ces sessions de renfoncement des capacités n’ont pas été désagrégées par province et par groupe d’âge.
6. Le projet conduit une évaluation rapide Genre dans les provinces du Sud et Est du Tchad qui a permis d’orienter le développement d’une stratégie d’intégration genre et d’inclusion adaptée dans le contexte humanitaire. Selon le dernier rapport de progrès du projet, onze comités de veille cantonaux ont été mis en œuvre dans les localités de Kouka-Koundjourou, de Mesmedje, de Nguelea, de Isseirom, de Moïto, d’Arabe Baniwayil, de Beboro, de Bedaya, de Tikem et de Toura pour activer le processus d’utilisation des données de l’OPEG pour l’égalité de genre et la consolidation de la paix au niveau local. Il est peu aisé pour l’équipe d’évaluation de se prononcer sur l’effectivité du fonctionnement de ces comités cantonaux n’ayant pas eu accès à la liste des membres des dits comités.

**QE 9. Dans quelles mesures les activités ont-elles profité équitablement aux femmes et jeunes ?**

1. Les cibles directes et indirectes prévues dans le cadre de résultat de ce projet étaient constituées des populations (urbaines et rurales) dont des femmes et des jeunes. Ces dernières ont donc bénéficié de toutes les interventions mise en œuvre par le projet. Cependant, les données disponibles dans les rapports de progrès n’ont pas permis à l’équipe d’évaluation de faire une distinction entre les activités dont ont bénéficié spécifiquement les jeunes faute d’une désagrégation de ces dernières par tranches âge. En outre, les indicateurs conçus dans la chaîne de résultat et consigné dans le Prodoc n’ont pas prévu une désagrégation des bénéficiaires par tranche âge comme précisé au paragraphe 34. Il est donc peu aisé pour l’équipe d’évaluation de se prononcer avec évidences sur l’équité dans la participation des jeunes aux activités du projet.
2. Par contre, les données issues de rapports de progrès soulignent à suffisance que de nombreuses activités ont été faites au bénéfice des femmes. De même, il ressorti des entretiens avec les parties prenantes (dans les provinces au Sud et au niveau institutionnel) et des groupes de discussions que les femmes ont participé à toutes les sessions de renforcement de capacité comme le présente le tableau ci-dessous :

**Tableau 11: Niveau de participation des femmes aux activités du projet**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activités de formation** | **Participants** | **Hommes** | **Femmes** | **% Femmes** |
| Agents de CISM | 100 | 60 | 40 | 40 % |
| Leaders traditionnels et religieux | 349 | 348 | 1 | 0,29% |
| Membres des OSC | 221 | 0 | 221 | 100 % |
| CNT | 203 | 150 | 53 | 26 % |
| Populations dans les communautés | 2101 | 496 | 1698 | 80,82 % |
| Représentants des ministères | 62 | 31 | 31 | 50 % |
| Réseau genre des acteurs humanitaires | 61 | 40 | 21 | 34,43 % |
| **TOTAL** | **3097** | **1 125** | **2 065** | **66,7%** |

Source ; rapport de progrès

**QE 10. Qu’est-ce qui peut être considéré comme domaines de succès au vu des interventions du projet ? Quels facteurs ont-ils contribué à ces succès ? Quels ont été les contraintes et pourquoi ?**

1. Des entretiens avec les agences d’exécution et les OSC partenaires de mise en œuvre, il est ressorti comme principaux domaines de succès du projet :

* La signature du décret de mise en place de l’OPEG et l’effectivité de son existence ;
* La création de la base de données de l’OPEG ayant plusieurs thématiques et l’intégration des indicateurs spécifiques de toutes les agences d’exécution dans cette dernière ;
* L’harmonisation des outils de collecte sur les VBG ;
* Le passage de la collecte de données sur papier à la collecte des données numérique ;
* Le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes (Secrétariat Exécutif de l’OPEG, Cadre du Ministère de la Femme, société civile, CNT…)  ;
* Le renforcement des capacités spécifiques des secrétaires exécutifs de l’OPEG par des voyages d’échanges d’expérience et des formations spécifiques sur le genre
* L’intégration des questions de genre comme priorité dans certains Plans de développement locaux ;

1. Un ensemble de facteurs ont contribué ou influé l’atteinte des principaux résultats du projet. Ces facteurs sont présentés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 12: Facteurs contributifs et inhibitifs aux principaux résultats du projet**

|  |  |
| --- | --- |
| **Facteurs contributifs** | **Facteurs inhibitifs** |
| * Implication du management des agences UN * Implication des ministères sectoriels * Engagement des anciennes autorités de la transition * Plaidoyer des agences du système des nations unies * Implication des CISM dans la collecte des informations pour nourrir la base des données | * La portée géographique très grande du projet * Opérationnalisation partielle de l’OPEG * Discordance avec le ministère de la femme * Conseil orientation de l’OPEG non fonctionnel * L’absence de comité technique * L’insuffisance de financement et de RH de l’OPEG |

**QE 11. Dans quelle mesure les recommandations du PBSO ont été prises en compte pour réorienter le projet ?**

1. De l’exploitation de la documentation du projet et des entretiens avec les staffs de UNFPA, FAO, HCDH et du secrétariat PBF, il n’est pas ressorti d’évidences sur des recommandations relatives à la réorientation du projet. En outre, le comité technique du projet composé des représentants des partenaires institutionnels, des OSC, l’UNFPA, du HCDH et de la FAO et d’un représentant du Secrétariat PBF a peu ou pas du tout fonctionné. Plusieurs réaménagements des activités, plans de travail et réallocations des fonds ont été effectués par les agences d’exécution mais n’ont pas été consignés dans des procès-verbaux de rencontres du Comité Technique. Pourtant le Comité technique était chargé selon le Prodoc de suivre l’état d’avancement du projet afin de prendre des mesures correctives des contraintes éventuelles.

**Résumé de l’efficacité**

Certains indicateurs de résultat du projet sont quantitatifs et reliés à la situation de référence. La mesure du niveau d’atteinte des résultats sur la base de ces indicateurs tels qu’ils ont été formulés dans le cadre logique du projet ne permet pas de capter les effets induits du projet. C’est le cas pour les indicateurs du résultat 1 et des indicateurs du résultats 3 car l’estimation statistique des progrès de ces indicateurs est hors champ méthodologique de cette évaluation

Sur la base des indicateurs de résultats consignées dans le cadre logique du projet, l’analyse du niveau d’atteinte des résultats 1 et 3 du projet n’a pas été possible faute de données d’enquêtes et d’informations dans le cadre de résultats du projet

La signature du décret de mise en place de l’OPEG, l’effectivité de son existence et de son fonctionnement, la création de la base de données de l’OPEG et l’intégration des indicateurs spécifiques de toutes les agences d’exécution dans cette dernière sont les principales réalisations du projet

La mise en œuvre des différents produits du projet a été satisfaisante sur la base des principaux indicateurs consignés dans le cadre de résultats du projet. il est peu évident pour l’équipe d’évaluation de corroborer la valeur de certains indicateurs (produit 1.1 et produit 1.4) qui contrastent avec les observations effectuées sur le terrain

Le niveau de connaissance de l’OPEG et de ses missions par les populations et la société civile reste relativement faible dans les provinces. Le niveau de connaissance de l’OPEG en milieu jeune est également faible (32%).

Les données disponibles n’ont pas permis à l’équipe d’évaluation de faire une distinction sur les activités dont ont bénéficié spécifiquement les jeunes faute d’une désagrégation de ces dernières par tranches âge. En outre, les indicateurs conçus dans la chaîne de résultat et consigné dans le Prodoc n’ont pas prévu une désagrégation des bénéficiaires par tranche âge.

Le renforcement des capacités dans le cadre du projet a été genre sensible avec une forte participation des femmes (66,7%) à toutes les sessions de formations exceptés la formation des leaders traditionnels et religieux.

## **Efficience**

**QE 12.** Les ressources (financières, humaines, temporelles, expertise, etc.) ont-elles été allouées stratégiquement de façon à assurer l’atteinte des résultats ?

**QE 13.** Les ressources ont-elles été utilisées de façon efficiente ?

**QE 14.** La qualité et la quantité des produits / outputs sont-elles proportionnelles aux ressources mobilisées **?**

**QE 12. Les ressources (financières, humaines, temporelles, expertise, etc.) ont-elles été allouées stratégiquement de façon à assurer l’atteinte des résultats ?**

1. L’exploitation du rapport de progrès de Mars 2025 montre que le budget envisagé pour la mise en œuvre du projet était de 1 500 000 USD. Selon le même rapport 1485 000 USD ont été utilisés pour la mise en œuvre, soit un taux d’exécution de 99,00%. Ce taux d’exécution contraste quelque peu avec certaines données primaires récoltées par l’équipe d’évaluation. Les données du rapport financier de Mars 2025 affiche un taux d’exécution identique. L’exploitation de ce rapport financier de Mars 2025 a permis une ventilation du budget exécuté par grandes masses telles que présentée dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 13: ventilation du budget exécuté du projet par grandes masses**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **RESULTATS ET PRODUITS** | | **UNFPA** | **HCDH** | **FAO** | **Total** | **Niveau de dépense** | **ECART** | **% Exécution** |
| Résultat 1 | Produit 1.1 | 40 000,00 | 65 000,00 | 46 448,60 | 151 448,60 | 151 448,60 | 0 | **100 %** |
|  | Produit 1.2 | 0 | 75 000 | 0 | 75 000 | 75 000 | 0 | **100 %** |
|  | Produit 1.3 | 150 000,00 | 105 000,00 | 25 000,00 | 280 000,00 | 265 000 | 0 | **94,64 %** |
|  | Produit 1.4 | 15 000,00 | 99 289,72 | 20 000,00 | 134 289,72 | 134 289,72 | 0 | **100 %** |
| Résultat 2 | Produit 2.1. | 130 000,00 | - | 80 000,00 | 210 000,00 | 210 000,00 | **0** | **100 %** |
|  | Produit 2.2 | 80 000,00 | 15 000,00 | 10 000,00 | 105 000,00 | 105 000,00 | 0 | **100 %** |
|  | Produit 2.3 | 30 000,00 | 48 000,00 | - | 78 000,00 | 78 000,00 | 0 | **100 %** |
|  | Produit 2.4 | - | - | 90 000,00 | 90 000,00 | 90 000,00 | 0 | **100 %** |
| Résultat 3 | Produit 3.1. | 15 000,00 | 20 000,00 | 20 000,00 | 55 000,00 | 55 000,00 | 0 | **100 %** |
|  | Produit 3.2. | 35 000,00 | 20 000,00 | 0 | 55 000,00 | 55 000,00 | 0 | **100 %** |
| Coûts supplémentaires | | 103 130,84 | 20 000,00 | 45 000,00 | 168 130,84 | 168 159,84 | - | **100%** |
| **TOTAL PROJET** | | **598 130,84** | **467 289,72** | **336 448,60** | **1 426 898,16** | **-** | **-** |  |
| Coûts directs | | 41 869,16 | 32 710,28 | 23 551,40 | 99 882,87 | - | **-** |  |
| **TOTAL GLOBAL** | | **640 000,00** | **500 000,00** | **360 000,00** | **1 526 781,03** | **-** | **-** |  |

*Source : Rapport financier du projet Mars 2025*

1. Il ressort de l’exploitation des données financières du projet que chaque agence d’exécution a reçu une fraction du budget proportionnelle aux prévisions. Des entretiens avec les staffs des agences du SNU et ceux des OSC partenaires de mise en œuvre, il est ressorti que ces ressources financières ont été insuffisantes pour la mise en œuvre des interventions prévues dans le cadre des résultats du projet car les interventions ont été surdimensionnées et la portée géographique du projet était très grande. La mise à disposition des fonds aux agences d’exécution n’a pas toujours été faite à temps du fait de la lourdeur des procédures ; mais elle a été toutefois faite en fonction des demandes de financement des agences d’exécution.
2. Les ressources humaines affectées au projet par les agences d’exécution étaient suffisantes. Chacune des trois agences impliquées dans la mise œuvre du projet a dédié un staff comme point focal du projet en son sein. Il est peu aisé pour l’équipe d’évaluation d’estimer le budget temps de ces staffs dans la mise en œuvre du projet, car tous ces staffs hormis les consultants ont été impliquées dans le projet à temps partiel selon les entretiens avec ces derniers. De manière spécifique, les ressources humaines impliquées en volume par les agences d’exécution étaient de :

* UNFPA : 02 staffs à temps partiel et 3 experts (consultants) pour la base de données ;
* HCDH : 02 staffs à temps partiel ;
* FAO : 03 staffs à temps partiel ;

**QE 13**. Les ressources ont-elles été utilisées de façon efficiente ?

1. Le niveau d’exécution du budget selon le rapport financier de mars 2025 est de 99%. Bien que le projet affiche ce taux d’exécution financière très satisfaisant, des retards dans la mise en œuvre ont entraîné une extension sans coût de sa durée. Certaines activités malgré le NCE ont été réalisées à la fin du projet. C’est le cas notamment pour le document de mobilisation de fonds.
2. Les dépenses de personnel ont été conformes aux exigences du PBF soit 7,4 % et bien en dessous des standards de 15-20 %. En l’absence de l’estimation du budget des temps des ressources humaines mis à disposition par chaque agence dans le projet (voir Paragraphe 54), il n’a pas été possible pour l’équipe d’évaluation de se prononcer avec évidence sur l’efficience de l’utilisation des ressources humaines. En outre, le format de présentation du rapport financier n’a pas permis d’analyser le niveau d’exécution des fonds alloués à chaque agence. Il est donc peu évident pour l’équipe d’évaluation de se prononcer sur l’efficience de l’utilisation des ressources financières par agence dans la mise en œuvre des interventions.
3. Dans l’ensemble, la répartition du budget du projet en frais de coordination et frais dédiés à la mise en œuvre des activités (par conséquent des produits et résultats) a obéi aux standards PBF. Bien que très satisfaisante selon les documents disponibles (Rapport de progrès de Mars 2025 et Rapport financier de Mars 2025), l’équipe d’évaluation n’a pas pu pondérer le niveau d’exécution des résultats sur le niveau d’exécution du budget (réaliser l’analyse coût-efficacité du projet) car les indicateurs des résultats n’ont pu être calculés (voir paragraphes 30 et 31). Elle ne peut se prononcer sur l’efficience globale de la mise en œuvre du projet.

**QE 14.** La qualité et la quantité des produits / outputs sont-elles proportionnelles aux ressources mobilisées **?**

1. Apprécier la proportionnalité des produits sur les ressources reviendrait à analyser le rapport coût-efficacité du projet. Comme précisé aux paragraphes 56 et 57 les données disponibles n’ont pas permis que soit réalisée l’analyse coût-efficacité du projet. En outre, plusieurs indicateurs des résultats n’ont pu être calculés (paragraphes 30 et 31). Cependant, il ressort de l’analyse des rapports de progrès et financiers du projet ainsi que des entretiens avec les staffs des agences d’exécution qu’au regard des procédures et dispositions mises en place par chaque agence, le rapport coût-efficacité théorique est globalement satisfaisant et la quantité des produits a été proportionnelle aux ressources mobilisées.
2. Le rapport de proportionnalité Produits ressources financières a été affecté positivement par le choix des OSCs partenaires ayant un bon ancrage géographique et travaillant avec des réseaux d’OBC dans les provinces qui leur ont été confiées et l’exploitation et l’utilisation du parc automobile et matériel de chaque agence d’exécution. Il a été affecté négativement par la portée géographique irréaliste du projet, les retards dans la mise en œuvre de certaines interventions ayant eu des incidences sur la durée du projet, et une coordination insuffisante entre les agences de mise en œuvre.

**Résumé de l’efficience**

Les ressources financières ont été insuffisantes pour la mise en œuvre des interventions prévues dans le cadre des résultats du projet car les interventions ont été surdimensionnées et la portée géographique du projet était très grande. La mise à disposition des fonds aux agences d’exécution n’a pas toujours été faite à temps du fait de la lourdeur des procédures ; mais elle a été toutefois faite en fonction des demandes de financement des agences d’exécution.

Les ressources humaines affectées au projet par les agences d’exécution étaient suffisantes. Chacune des trois agences impliquées dans la mise œuvre du projet a dédié un staff comme point focal du projet en son sein et les dépenses de personnel ont été conformes aux exigences du PBF.

Le projet affiche ce taux d’exécution financière très satisfaisant de 99% . Ce taux d’exécution contraste quelque peu avec certaines données primaires récoltées par l’équipe d’évaluation. Bien l’exécution budgétaire soit satisfaisante, des retards dans la mise en œuvre ont entraîné une extension sans coût de la durée du projet.

En l’absence de l’estimation du budget des temps des ressources humaines mis à disposition par chaque agence dans le projet, il n’a pas été possible pour l’équipe d’évaluation de se prononcer avec évidence sur l’efficience de l’utilisation des ressources humaines. En outre, le format de présentation du rapport financier n’a pas permis d’analyser le niveau d’exécution des fonds alloués à chaque agence. Il est donc peu évident pour l’équipe d’évaluation de se prononcer sur l’efficience de l’utilisation des ressources financières par agence dans la mise en œuvre des interventions.

L’équipe d’évaluation n’a pas pu pondérer le niveau d’exécution des résultats sur le niveau d’exécution du budget (réaliser l’analyse coût-efficacité du projet) car les indicateurs des résultats n’ont pu être calculés. Elle ne peut se prononcer sur l’efficience globale de la mise en œuvre du projet faute d’évidences. Toutefois, Le rapport de proportionnalité résultats/ressources financières a été affecté positivement par le choix des OSCs partenaires ayant un bon ancrage géographique et travaillant avec des réseaux d’OBC dans les provinces qui leur ont été confiées et par l’exploitation et l’utilisation du parc automobile et matériel de chaque agence d’exécution

## **Durabilité**

**QE 15.** À quel point les considérations liées à la durabilité́ ont-elles été prises en compte dans l’exécution des activités du projet ?

**QE 16.** Dans quelle mesure l’appropriation nationale du projet a-t-elle été assurée au Tchad ?

**QE 17.** Le projet avait-il une stratégie de sortie efficace et réaliste ?

**QE 18.** Dans quelle mesure les acteurs formés par le projet se sont appropriés les résultats du projet dans le cadre de sa pérennisation ?

**QE 19.** Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des résultats du projet ? Quels pourraient être les d’autres obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?

**QE 20.** Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus ?

**QE 21.** Quelle est la force de l'engagement du gouvernement et des autres parties prenantes à maintenir les résultats du projet ?

**QE 22.** Le projet a-t-il eu des effets catalytiques sur le plan financier et programmatique ?

**QE 23.** Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour créer d’autres initiatives de promotion de l’égalité́ et de l’équité́ genre ?

**QE 15.** À **quel point les considérations liées à la durabilité́ ont-elles été́ prises en compte dans l’exécution des activités du projet « Appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Égalité et de l’équité de Genre au Tchad » (OPEG) ?**

1. Au moment de la planification, trois (3) ministères et leurs structures décentralisées, onze (11) OSC, la Commission Nationale des Droits de l’Homme (CNDH) et l’Association des Autorités Coutumières et Traditionnelles du Tchad ainsi que le patronat tchadien ont tous été consultés. Pendant la mise en œuvre, l’analyse des différents rapports de progrès du projet révèle que des dispositions liées à la durabilité ont été prises à plusieurs niveaux :

* Au niveau stratégique, l’OPEG a été doté de deux documents cadre notamment la stratégie de mobilisation de ressources couvrant la période de 2024-2027 et le manuel de procédures administrative, comptable et financière.
* Au niveau institutionnel par l’implication du MFFPE et les délégués provinciaux dudit ministère, par la sensibilisation des conseillers nationaux de transition afin de permettre une adoption des lois, politiques et programmes sensibles au genre ou faire des recommandations allant dans le sens de la promotion de l’égalité et de l’équité de genre. Plusieurs conventions ont été signé avec les OSC locales, en particulier la CELIAF, le CNCPRT, la COPAFIB, l’APLFT, l’ONG Voie de la Femme, dont la quasi-totalité disposent des cellules dans plusieurs provinces du Tchad. La maison nationale de la femme, une entité gouvernementale a été également impliqué dans la mise en œuvre du projet.
* Au niveau communautaire, les autorités traditionnelles et religieuses ont été représenté lors des ateliers organisés par le projet.

1. Des entretiens avec les acteurs étatiques et non étatiques au niveau central, il est ressorti que ces derniers ont été impliqués dans la planification et la mise en œuvre des activités du projet. Au niveau provincial, sept (7) délégués du MFFPE sur neuf (09) rencontrés ont été invités aux ateliers organisés par le projet. Cependant pour plusieurs d’entre eux, le fonds documentaire de l’OPEG n’a pas été mis à leurs dispositions. Les autorités provinciales ont le plus souvent uniquement impliquées aux cérémonies d’ouverture des activités de formations organisés par les OSC. Les cellules provinciales de OSC ont participé aux ateliers organisés par leurs faîtières mais ont estimé le temps d’échange assez court pour une meilleure appropriation.

**QE 16 Dans quelle mesure l’appropriation nationale du projet a-t- elle été assurée au Tchad ?**

1. Le Prodoc stipule que le projet a été initié pour contribuer non seulement à la mise en place de l’OPEG, mais aussi pour renforcer ses capacités matérielles et techniques, lui donnant ainsi les moyens sûrs pour son fonctionnement à long terme. Cette même source précise qu’il a été prévu l’implication des ministères sectoriels et des OSC. En outre, il a été prévu que l’OPEG s’appuie sur les Comités Régionaux de mise en œuvre de la PNG (CRPNG) pour collecter et analyser les données recueillies aux niveaux locales.
2. Les analyses des comptes rendus et des Termes de Références (TdR) des ateliers révèlent qu’en 2023, il a été organisé à N’Djamena un atelier d’appropriation du projet et de concertation avec trois agences (UNFPA, FAO, HCDH), le ministère du genre et de la solidarité Nationale et les faitières partenaires (CELIAF, le CNCPRT et la COPAFIB). L’objectif global de cet atelier était de présenter le projet aux faitières partenaires en vue de son appropriation et renforcer leurs capacités. Les rapports de ces OSC partenaires indiquent qu’en juin 2024 des activités ont été réalisées dans la zone méridionales (Sarh, Moundou et Bongor) par la CELIAF, dans la zone Est à (Goz Beïda, Abéché et Biltine) et la zone septentrionale (Faya-Largeau, Bardaï, Amdjarass et Fada) par le CNCPRT et l’ouest ( Massakory, et Dourbali) par COPAFID Tchad. Dans le sud-ouest, les villes de Bongor, Guelendeng et fianga ont été visitées par La Délégation Régionale Sud-ouest de l’Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad (APLFT/DRSO). Cependant des discussions avec les délégués provinciaux, il est ressorti que l'activité n'a pas eu lieu dans la ville de Massakory.
3. Dans le cadre de fonctionnement de l’OPEG et de la collecte de données, les rapports de progrès révèlent que l’OPEG a été doté de 5 ordinateurs portables, 138 tablettes et powerbank. Selon le FNUAP, chaque CISM a été dotés de 4 ordinateurs deskstop pour appuyer la base de données OPEG. FLes capacités des deux membres du SE et de Mme la Ministre de la femme a été renforcé lors d’une mission d’observation auprès de l’Observatoire de l’Équité du Genre de la Côte d’Ivoire (ONEG-CI).
4. Les échanges avec les bénéficiaires finaux dans les groupes de discussion ont révélé que l’excision des filles, le viol, les mariages précoces ou forcés demeurent intacts en dépit de l’implication des autorités traditionnelles religieuses. Les Comités Régionaux de mise en œuvre de la PNG (CRPNG) prévu par le Prodoc pour collecter et analyser les données recueillies aux niveaux locales n’ont pas été fonctionnels au passage de l’équipe d’évaluation. Ainsi, l’appropriation par la partie nationale a été peu assurée.

***E 17*** **Le projet avait-il une stratégie de sortie efficace et réaliste ?**

***Encadré 1 : Stratégie de sortie du projet***

*Le projet aidera l’OPEG à se doter d’un document stratégique de mobilisation de ressources pour lui permettre de pérenniser ses acquis, puis l’appuiera pour organiser une table ronde de présentation de la stratégie aux partenaires et de mobilisation des ressources à son profit. Il s’agit là de la meilleure stratégie de sortie du projet, pour garantir que l’OPEG sera autonome et aura les ressources nécessaires pour sa pérennisation après la clôture du projet à l’échéance des 18 mois. Le projet impliquera dès le début, les acteurs étatiques et non étatiques pour assurer un bon transfert de compétences pour l’appropriation nationale.*

1. Une stratégie de sortie du projet a été prévue et consignée dans le Prodoc. Cette stratégie a été fondée sur la pleine participation des parties prenantes à l’analyse diagnostique, à l’identification des besoins, à l’établissement de la liste des actions prioritaires, à la formulation de la planification et à la mise en œuvre des actions. Elle a été aussi basée sur la dotation de l’OPEG d’un document stratégique de mobilisation de ressources afin de garantir les ressources nécessaires pour sa pérennisation après la clôture du projet à l’échéance des 18 mois.
2. Cette stratégie a été mise en œuvre au travers l’implication des acteurs étatiques et non étatiques dans la planification et la mise en œuvre du projet et la dotation de l’OPEG d’une stratégie de mobilisation de ressource couvrant la période 2024-2025. Des entretiens avec l'exécutif de l’OPEG, il est ressorti que l’OPEG a été doté d'un document de stratégie de mobilisation des ressources mais pratiquement à la fin du projet. En outre au passage de l’évaluation, le compte bancaire de l'OPEG n'était toujours pas créé.

**QE 18.** **Dans quelle mesure les acteurs formés par le projet se sont appropriés les résultats du projet dans le cadre de sa pérennisation ?**

1. Le secrétariat exécutif de l’OPEG dont la SEA est une femme, des responsables des OSC dont certaines sont féminines, les membres des équipes de CISM y compris les sages-femmes ainsi que des statisticiens dédiés pour la production des indicateurs ont vu leurs capacités renforcées. En outre, la base de données conçue par le projet n’a toujours pas été mise à la disposition de l’OPEG ce qui freine l’appropriation., il n’a pas été collecté, traité et diffusé par l’OPEG les données qualitatives et quantitatives sur la situation du genre.
2. Les équipes de CISM interrogées ont déclaré qu’elles continuent à collecter les données VBG pour alimenter la base de données de l’OPEG malgré la pénibilité du travail signalée. Les OSC et les délégués provinciaux rencontrés n’ont pas été formées aux techniques de collecte de données basées sur le genre par le projet et ne disposent pas des téléphones qui ont été prévus pour cette activité. L’appropriation des résultats du projet est effective au sein de l’exécutif de l’OPEG, relativement effective dans les CISM, et peu perceptible auprès des OSC et des services techniques déconcentrés des ministères sectoriels impliqués.

**QE 19. Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des résultats du projet ? Quels pourraient être les autres obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?**

1. La démarche de mise en œuvre du projet telle que présentée dans la ToC avait prévu d’utiliser une réponse à trois niveaux : institutionnel, communautaire et individuel. Cela a supposé une mise en œuvre participative et inclusive. Cette démarche participative et inclusive a limité ou inhibé tous les obstacles politico-administratifs à la mise en place de l’OPEG. Il n’est pas ressorti des entretiens avec les parties prenantes rencontrées d’éventuels obstacles politico-administratifs qu’il a fallu surmonter dans le cadre du projet. Toutefois les délégués du MFPE et les OSC du sud du Tchad ont émis des réserves concernant l’engagement des autorités traditionnelles et administratives pour mettre fin aux pratiques néfastes pour les filles et la femme.
2. Le principal obstacle à la pérennisation des acquis de projet est la non mise en application des dispositions du texte portant création et organisation de l’OPEG. En effet, le décret portant création de l’OPEG stipule en son article 4 qu’un conseil d’orientation constitué des représentants de toutes les parties prenantes, un secrétariat exécutif appuyé dans sa tâche par une équipe administrative, les commissions techniques et ad hoc. Cette structure organisationnelle et fonctionnelle prévue a été partiellement mise en place pendant l’exécution du projet. Les commissions techniques et ad hoc et l’équipe administrative censée appuyer l’OPEG n’ont pas été mises en place. Le bureau provisoire de l’OPEG au sein du MFFPE ne pourra pas contenir le personnel administratif et technique constitué cumulativement de onze (11) personnes prévues dans le décret portant création de l’OPEG. Avec un effectif restreint à seulement deux personnes en fonction sur les onze prévues par le décret de création de l’OPEG, sans siège ni ressources financières, il est peu évident que les résultats acquis par le projet en faveur de l'OPEG soient pérennisés.

**QE 20 Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus ?**

1. De manière spécifique, il n’est pas ressorti des entretiens avec les parties prenantes tant au niveau institutionnel qu’au niveau des OSC des procédures et politiques particulières leur permettant de pérenniser les résultats obtenus. La stratégie de sortie analysée dans les paragraphes 47 et 48 ne présente également pas de politique, procédures ou mécanismes spécifiques à mettre à place pour assurer la pérennité des acquis du projet.

**QE 21 Quelle est la force de votre agence ou de l’OPEG à maintenir les résultats du projet ?**

1. L’OPEG pourra maintenir les résultats du projet s’il dispose des fonds propres pour son fonctionnement et la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de la mission qui lui a été assignée et si toutes les parties prenantes respectent leurs engagements. A ce jour, la stratégie de mobilisation des ressources de l’OPEG a été validée et plusieurs opportunités de financement y figure. L’analyse de ces opportunités révèle diverses sources de financement à explorer par l’OPEG pour disposer des ressources financières.
2. Dans les opportunités de mobilisation de ressources financières qui ont été proposées par le document de la stratégie de mobilisation des ressources de l’OPEG, figurent :

* Le financement par l’État avec l’adoption d’une loi inscrivant le fonctionnement de l’OPEG dans le budget de l’État ;
* Le financement par le PBF en partenariat avec les agences du Système des nations unies, dans le cadre d’un deuxième projet (deuxième phase) accompagnant l’opérationnalisation de l’OPEG.
* Le financement par la BAD ou la délégation de l’UE avec le programme GAPIII ;
* Le financement à travers le développement des partenariats avec les réseaux féministes internationaux qui viennent en appui aux OSC féministes ;
* Le financement par La Direction Femme, Genre et Développement de l’Union Africaine ;
* etc.

1. Des échanges avec les exécutifs de l’OPEG, il est ressorti que pour l'année 2025 il a été prévu dans le budget de l’État une allocation de cent millions FCFA. Il a été mentionné par la même source qu’en 2024 la promesse de l'État d'attribuer à l'OPEG deux cent millions de FCFA n'a pas été honorée. Des échanges avec les agences bénéficiaires des fonds PBF indiquent que des contacts avec les bailleurs de fonds ont été prises et qu’il est possible d’avoir une deuxième phase du projet mais, cela dépendant de l’éligibilité.
2. **QE 22. Le projet a-t-il été un catalyseur sur le plan financier et/ou programmatique ?**

***Encadré 2 : les effets catalytiques***

*Une allocation PBF est considérée comme ayant un effet catalyseur lorsqu’elle crée une dynamique en faveur de l’élimination des obstacles qui bloquent un soutien durable à la consolidation de la paix ou de l’engagement des parties prenantes supplémentaires dans les efforts de consolidation de la paix existants. En outre, un investissement PBF est également considéré comme ayant un effet catalyseur lorsqu’il facilite de nouvelles initiatives qui apportent de nouvelles ressources aux priorités de consolidation de la paix dans le pays.*

***Effet catalytique non financier du PBF :*** *élimine les obstacles au déblocage des processus politiques, institutionnels ou autres bloqués pour maintenir la paix à différents niveaux (national, local, etc.) et/ou crée les conditions pour impliquer d'autres parties prenantes dans les efforts de consolidation de la paix existants ou nouveaux dans un contexte national spécifique. Idéalement, les effets catalytiques non financiers du PBF impliqueraient un changement de la volonté politique et/ou des pratiques institutionnelles des parties prenantes nationales, locales et/ou internationales, à différents niveaux, qui permettrait à d'autres efforts de consolidation de la paix - différents mais complémentaires de ceux initialement soutenus par l'allocation du PBF - d'avancer.*

***Effet catalytique financier du PBF :*** *se produit lorsqu'un investissement du PBF facilite de nouvelles initiatives qui apportent de nouvelles ressources aux priorités de consolidation de la paix dans le pays, notamment financières, humaines, institutionnelles et autres. Il peut s’agir notamment de l’intégration des efforts de consolidation de la paix lancés par le PBF dans les budgets nationaux ainsi que du soutien financier des donateurs multilatéraux (y compris les IFI) et bilatéraux, et du secteur privé, entre autres, aux efforts de consolidation de la paix liés à ceux initialement soutenus par le PBF. Les effets catalytiques financiers pourraient également être liés à des composantes spécifiques du projet PBF, aux approches programmatiques utilisées, aux mécanismes de coordination mis en place ou aux capacités concrètes créées ou renforcées grâce à l’investissement PBF initial, entre autres options.*

***Sources : PBF Catalytic effect guidelines***

1. Le projet « appui à la mise en place d’un OPEG au Tchad » financé par le PBF a été catalytique. L’analyse des rapports de progrès révèlent qu’au :

* **Plan financier**, il a été mobilisé par le projet des ressources financières supplémentaires non liées au PBF d’une valeur de $70.000. Ces ressources provenaient de trois sources distinctes notamment des fonds propres de l’UNFPA ($50.000), de KOICA ($10.000) et de la FAO ($10 .000). Des entretiens avec l’équipe du projet il est ressorti que ces fonds levés ont été utilisé pour appuyer les CISM pendant la collecte de données. Par ailleurs, les fonds du MFFPE reçus de l’UNFPA ont été rétrocédé au SE de l’OPEG pour la mise en œuvre de ses activités.
* **Plan non financier**, le projet a un certain effet catalytique, il a permis une plus grande implication des leaders traditionnels et religieux dans la lutte contre les pratiques discriminatoires et les VBG. Cependant, le poids de la religion dans l’Est et au centre du pays et celui de la tradition au Sud, limitent l’engagement des leaders traditionnels et les efforts des OSC partenaires. La base de données de l’OPEG est quasiment achevée et est nourrie de données provenant du terrain.

**QE 23. Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour créer ou élargir d’autres initiatives de promotion de l’égalité et de l’équité genre ou a-t-il aidé à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ?**

1. Au Tchad plusieurs projets dans le cadre de la promotion de l’égalité et de l’équité genre ont été mis en œuvre bien avant la création de l’OPEG. Les OSC ont été souvent des partenaires opérationnels des organismes bénéficiaires de ces fonds. Pour la collecte de données VBG alimentant la base de données de l’OPEG, le projet a été appuyé par les CISM dont les capacités des membres ont été renforcés. Le projet a été en synergie avec le MFFP engagé dans la promotion de l’égalité et de l’équité genre.
2. Selon le rapport de progrès de Décembre 2024, des comités de veille cantonaux au nombre de onze ont été redynamisés pour promouvoir l’égalité de genre et la consolidation de la paix au niveau local. Toutefois, l’équipe d’évaluation n’a pas rencontré sur le terrain les membres des dits comités de veille. Des entretiens avec le CISM de Doba, il est ressorti qu’ils ont été en synergie avec le Centre Juridique d'Intérêt Public (PILC) lorsque des cas de VBG ont été signalé et que les victimes ont eu besoin d’un avocat.

**Résumé de la durabilité**

Les considérations liées à la durabilité ont été prises en compte dans la planification et l’exécution du projet au niveau stratégiques par la mise à disposition de l’OPEG de deux documents cadres pour la mobilisation des ressources et la gestion financière et administrative. Au niveau institutionnel par l’implication des autorités nationales, des conseillers nationaux, des responsables des OSC, et des autorités traditionnelles pendant la planification et la mise en œuvre du projet.

L’appropriation nationale du projet a été assurée par l’implication des ministères sectoriels, en particulier le MFPE et les OSC pendant la planification et la mise en œuvre des activités. La dotation en matériel de l’OPEG, les renforcements des capacités de toutes les parties prenantes ont été fondamentales pour leurs appropriations. Cependant, l’appropriation par les délégués provinciaux, les responsables des OSC au niveau provincial, les autorités provinciales, a été peu perceptible. En outre, les promesses de dotation budgétaire à l’OPEG par l’État depuis 2024 n’ont pas été respectées.

La stratégie de sortie du projet a été mise en œuvre conformément au plan établi ceci au travers l’implication des acteurs étatiques ou non dans le cycle du projet et la mise à la disposition de l’OPEG d’une stratégie de mobilisation de ressources. Cependant, l’OPEG n’a pas encore développés de stratégie opérationnelle ou de plan d’action associé à une projection budgétaire et ne dispose pas de compte bancaire.

Il n’existe pas des procédures ou de politiques particulières permettant aux parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus. De même, il n’existe pas de risques politiques ou sociaux pouvant entraver la durabilité des résultats, la démarche participative et inclusive adoptée dans la ToC du projet a permis de les mitiger tous.

Les effets catalytiques financiers et programmatiques du projet sont relativement faibles. Au plan financier, les agences d’exécution ont pu lever 70 000 UDS pour les activités en dehors du budget du projet. Au plan programmatique, la base de données du projet est disponible.

## **Impact**

**QE 24.** Quel a été l’impact du projet sur le plan de l’égalité et de l’équité genre, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix ?

**QE 25.** Quel a été l’impact sur l’implication des jeunes et des femmes dans le processus de prise de décisions dans les structures de cohésion sociale et promotion du genre au niveau local ?

**QE 26.** Y a-t-il des changements positifs ou négatifs observables dans les structures, les communautés et les personnes appuyées qui peuvent être attribués aux interventions du projet dans le domaine de la consolidation de la paix ?

**QE 24 Quel a été l’impact du projet sur le plan de l’égalité et de l’équité genre, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix ?**

1. Pour contribuer à la promotion de l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes, il a été prévu et réalisé par le projet la mise en place de l’OPEG. Cependant, son opérationnalisation a été partielle, les données collectées relatives à l’égalité et l’équité genre n’ont pas été mises à la disposition des organisations pour leur permettre de mieux orienter leur politique dans ce domaine.
2. Au plan l’égalité et de l’équité genre, les rapports de progrès révèlent que le projet est frappé d’un marqueur Genge 3 avec 83,22% de son budget dédié à la promotion du genre. Il est ressorti des entretiens avec les partenaires de mise en œuvre que le projet est resté essentiellement au niveau institutionnel. Selon ces derniers, excepté la mise en place de l’OPEG, les effets du projet sur les progrès en matière d’égalité de genre sont globalement peu perceptibles.
3. Des entretiens avec les parties prenantes au niveau provincial, les sessions d’information et de sensibilisation prévues n’ont pas été menées dans toutes les villes notamment Abéché, Goz Béida, Massakory et de Mongo. Toutefois, elles ont été effectives dans les chefs-lieux des provinces du Moyen Chari, Mandoul, Logone Oriental, et Mayo Kebbi Est. L’OPEG est donc relativement peu connu à l’échelle communautaire et individuelle. Il est par conséquent peu aisé de se prononcer avec évidence sur une contribution du projet à la cohésion sociale et à la consolidation de la paix.

**QE 25 Quel a été l’impact sur l’implication des jeunes et des femmes dans le processus de prise de décisions dans les structures de cohésion sociale et promotion du genre au niveau local ?**

1. Comme indiqué au paragraphe 60, en l'absence de communication régulière des données de l’OPEG relatives au genre prévue dans son mandat, il n’a pas été possible aux organisations d'ajuster leurs politiques dans ce domaine. En outre, les autorités (traditionnelles, religieuses, les services déconcentrés) rencontrés par l’équipe d’évaluation avaient une connaissance insuffisante de l'OPEG et de ses missions. Elles ont joué peu ou pas du tout leur rôle dans la promotion de l’implication des femmes dans le processus décisionnel.
2. Comme précisé au paragraphe 62, le projet est peu intervenu à l’échelle communautaire et individuelle. Dans certaines provinces notamment à l’Est du pays et dans le sud, les pesanteurs culturelles et religieuses sont très fortes et en défaveur des jeunes et des femmes, A cet effet, il est ressorti des entretiens avec les délégués provinciaux du ministère de la femme et quelques autorités traditionnelles la confirmation de l’exclusion des femmes et jeunes des processus décisionnels et de cohésion sociale. Le projet a donc eu peu d’effet sur l’implication des jeunes et des femmes dans les processus décisionnels au sein des structures de promotion du genre et de cohésion sociale locales.

**QE 26 Y a-t-il des changements positifs ou négatifs observables dans les structures, les communautés et les personnes appuyées qui peuvent être attribués aux interventions du projet dans le domaine de la consolidation de la paix ?**

1. Des structures étatiques et non étatiques, le MFFPE, l’ONG Voie de la Femme, Maison Nationale de la Femme, les OSC faîtières (CELIAF, le CNCPRT, la COPAFIB-Tchad, l’ATPDH) ont été bénéficiaires des fonds qui ont servis à renforcer leurs activités pour éveiller les consciences dans le domaine du genre. Les capacités des représentants des Ministères clefs ont été renforcées en analyses pointues en matière de genre et droits humains. Les conditions de travail et de mobilité de l’exécutif de l’OPEG ont été améliorées par des dotations en matériel de bureau, de collecte de données et en roulant.
2. Au niveau communautaire, les leaders traditionnels et religieux rencontrés dans les chefs-lieux de province du sud ont été sensibilisés et informés de l’existence de l’OPEG. Au niveau individuel, les compétences des statisticiens ont été renforcées pour produire les indicateurs liés au genre. Le projet est arrivé à son terme et au stade de l’évaluation finale, il est peu évident de se prononcer avec évidence sur les changements relatifs à la consolidation de la paix sans une enquête de perception. Lors des échanges avec les partenaires étatiques et non étatiques, ainsi que les autorités traditionnelles, il n’a pas été relevé d’éventuels changements négatifs.

**Résumé des effets du projet**

**L**’OPEG a été mis en place pour contribuer à la promotion de l’équité et de l’égalité genre. Cependant, les données collectées relatives à l’égalité et l’équité genre n’ont pas été mises à la disposition des organisations pour orienter leur politique dans ce domaine.

Malgré son marquer genre 3, la mise en œuvre du projet a été très institutionnelle et ses effets en matière de progrès dans l’égalité de genre sont globalement peu perceptibles et ses effets sur l’implication des jeunes et des femmes dans les processus décisionnels sont relativement faibles. Il est peu aisé de se prononcer avec évidence sur une contribution du projet à la cohésion sociale et à la consolidation de la paix.

Leschangements positifs liés aux appuis du projet ont été les renforcements des activités liés à la promotion de l’égalité et de l’équité genre de certaines parties prenantes étatiques et non étatiques et l’amélioration des conditions de travail et de locomotion de l’exécutif de l’OPEG et le renforcement des capacités de tous les acteurs. Aucun changement défavorable n'a été relevé par les parties prenantes. Toutefois, il est peu évident de se prononcer avec évidence sur les changements relatifs à la consolidation de la paix sans une enquête de perception

## **Organisation managériale du projet**

**QE 27.** Quelle appréciation faire du Quand et Comment l’équipe de gestion du projet a-t-elle été mise en place ?

**QE 28.** La structure managériale du projet a-t-elle facilité l’atteinte des résultats ?

**QE 29.** Y avait-il eu une compréhension claire des rôles et des responsabilités par tous ceux qui étaient impliqués, particulièrement les parties prenantes clés et les partenaires au niveau national ?

**QE 30.** Le projet avait -il un système de suivi et évaluation fonctionnel ? A quel point était-il efficace ?

**QE 27. Quelle appréciation faire du Quand et Comment l’équipe de gestion du projet a-t-elle été mise en place ?**

1. Le fonds documentaire du projet présente peu d’informations sur du quand et le comment l’équipe de gestion du projet a été mise en place. Avec le début de la mise en œuvre du projet en Décembre 2022 il est donc déductible que l’équipe de Gestion du projet a été mise en place en fin 2022 ou début 2023. Les arrangements de gestion (Voir paragraphe 70) ont permis de définir les responsabilités entre les trois agences et les autres parties prenantes du projet La gestion et la coordination technique du projet ont été confiées à l’UNFPA en tant qu’agence lead.

**QE 28. La structure managériale du projet a-t-elle facilité l’atteinte des résultats ?**

1. Le paquet d’interventions mis en œuvre par chaque agence dans le projet a été spécifique et en fonction de son mandat. Cette spécialisation des interventions par agence a permis de fournir aux parties prenantes des actions diversifiées et complémentaires. Des entretiens avec les points focaux du projet au sein de chaque agence, il est ressorti que le respect des arrangements de gestion prévu dans le Prodoc a facilité l’atteinte des objectifs assignés au projet et à chaque agence. L’approche a été satisfaisante mais présente des faiblesses dans la communication inter-agence, dans la communication commune vers les parties prenantes et les bénéficiaires, le suivi-évaluation, la coordination et l’implication insuffisante du secrétariat exécutif de l’OPEG.
2. Il a été prévu à l’instruction du projet selon le Prodoc un comité́ local de pilotage par province qui devait être l’organe de gouvernance du projet au niveau local avec une fréquence trimestrielle de rencontre pour discuter des orientations stratégiques et des choix opérationnels du projet, en prenant en compte l’évolution du contexte de genre. Ces comités de pilotage provinciaux n’ont jamais été créé. En outre, le comité de pilotage du projet s’est peu réuni durant les 30 mois de mise en œuvre du projet.

**QE 29. Y avait-il eu une compréhension claire des rôles et des responsabilités par tous ceux qui étaient impliqués, particulièrement les parties prenantes clés et les partenaires au niveau national ?**

1. Selon le Prodoc, le projet devait être mis en œuvre de façon concertée et consensuelle par l’UNFPA, le HCDH et la FAO en collaboration avec les Ministères partenaires et leurs Délégations provinciales. Chaque agence a donc reçu et géré directement son budget et procédé à la contractualisation de ses partenaires de mise en œuvre. Des entretiens avec les staffs des agences de mise en œuvre et des points focaux du projet il ressort que les rôles et responsabilités de toutes parties prenantes impliquées étaient claires et compris. Cependant les difficultés logistiques et les budgets limités n’ont pas toujours permis remplir tout le cahier de charge, notamment pour les OSC partenaires de mise en œuvre.
2. Les principaux rôles et responsabilités des partenaires de mise en œuvre sont présentés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 13 Rôles des partenaires de mise en œuvre:**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom du partenaire de mis en œuvre** | **Nature de l’organisation** | **Budget en USD** | **Décrivez brièvement les activités principales menés par le partenaire (1500 caractères)** |
| Conseil National de Concertation des producteurs Ruraux du Tchad | Association Nationales de la Société Civile | 32244 | Informer, sensibiliser, renforcer les capacités en matière de plaidoyer, de lobbying et structurer les organisations des producteurs dans le contexte de la mise en œuvre de l’OPEG, sensibiliser sur l’importance de l’OPEG, son rôle et ses thématiques/champ d’action  Renforcer les capacités des membres de la société civile en matière de compétences et connaissances, lobbying, plaidoyer etc. |
| Cellule de liaison et d’information des associations féminines (CELIAF) | Association Nationales de la Société Civile | 32244 | Informer, sensibiliser sur l’importance de l’OPEG, son rôle et ses thématiques/champ d’action  Renforcer les capacités en matière de plaidoyer, de lobbying, mobiliser et structurer les organisations féminines dans le contexte de la mise en œuvre de l’OPEG |
| Confédération des organisations professionnelles des pasteurs et acteurs de la filière bétail au Tchad COPAFIB | Association Nationales de la Société Civile | 32244 | Informer, sensibiliser sur l’importance de l’OPEG, son rôle et ses thématiques/champ d’action  Renforcer les capacités en matière de plaidoyer, de lobbying, mobiliser et structurer les organisations féminines dans le domaine de l’élevage dans le contexte de la mise en œuvre de l’OPEG |
| Ministère de la femme | Entités gouvernementale | 236 922.65 | Mise en place et opérationnalisation de la base de données et de la plateforme Web de l’OPEG au travers du renforcement de capacités matériels, techniques et institutionnels ; élaboration d'indicateurs clefs liés aux 6 thématiques de l’OPEG ; formation et sensibilisation des parties prenantes, leaders et jeunes sur l'OPEG |
| ONG Voie de la Femme | Associations Nationales de la société civile | 64 196 | Sensibilisation nationale et dans les provinces sur l’OPEG à l'intention de la société civile, des femmes |
| Maison Nationale de la Femme | Entités gouvernementale | 97506 | Sensibilisation de la société civile sur l’OPEG |

*Source : Rapport de progrès Décembre 2024*

**QE 30. Le projet avait -il un système de suivi et évaluation fonctionnel ? A quel point était-il efficace ?**

1. Le dispositif de suivi-évaluation du projet a été peu efficace et s’est simplement limité à un suivi de coordination traduit par quelques rares visites programmatiques organisées par chaque agence. En effet, la consolidation des rapports de toutes les agences a été placée sous la responsabilité de l’UNFPA en tant qu’agence Lead. La transmission des données de suivi du projet collectées et traitées par les OSC partenaires a été peu satisfaisante. Cela s’est traduit par l’existence dans les rapports :

* De nombreuses réalisations sans évidences réelles surtout dans le domaine de la sensibilisation et de la communication de masse ;
* De nombreuses incohérences dans la compilation des indicateurs entre les rapports rapports de progrès du projet et les données primaires de l’équipe d’évaluation ;
* Des retards dans la production et la transmission des rapports de progrès et du rapport financier.

1. Le projet a été conçu avec une mise en œuvre étalée sur 18 mois avec un avenant de 12 mois. Tous les dispositifs organisation prévus dans le Prodoc pour le suivi du projet ont peu ou pas du tout fonctionné.

* **Au niveau opérationnel,** un mécanisme de suivi participatif, impliquant les bénéficiaires et les acteurs institutionnels, les Organisations de la société civile partenaires, les Agences du Système des Nations Unies et le Secrétariat du Fonds de consolidation de la paix, a été peu efficace, et sa féquence de rencontre bimestrielle n’a pas été respectée.
* **Au niveau technique,** comme précisé au paragraphe 40, le comité technique de pilotage du projet a peu fonctionné et les mesures correctives si effectives n’ont pas été documentées.

**Résumé de l’organisation managériale du projet**

Le paquet d’interventions mis en œuvre par chaque agence dans le projet a été spécifique et en fonction de son mandat. Cette spécialisation des interventions par agence a permis de fournir aux parties prenantes des actions diversifiées et complémentaires. L’approche a été satisfaisante mais présente des faiblesses dans la communication inter-agence, dans la communication commune vers les parties prenantes et les bénéficiaires, le suivi-évaluation et la coordination

Le projet devait être mis en œuvre de façon concertée et consensuelle par l’UNFPA, le HCDH et la FAO en collaboration avec les Ministères partenaires et leurs Délégations provinciales. Cependant les difficultés logistiques, les budgets limités, l’insuffisance de communication et de coordination inter-agence ont limité l’efficacité du dispositif de gestion du projet.

Le dispositif de suivi-évaluation du projet a été peu efficace et simplement limité à un suivi de coordination traduit par quelques rares visites programmatiques. La transmission des données de suivi du projet collectées et traitées par les OSC partenaires a été peu satisfaisante. Cela s’est traduit par l’existence dans les différents rapports de progrès de nombreuses incohérences dans la compilation des indicateurs entre les rapports rapports de progrès du projet

## **Conclusions finales**

**LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET APPUI À LA MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET DE L’ÉQUITÉ DE GENRE AU TCHAD A EU DE BONNES APPROCHES ET DES RESULTATS SATISFAISANTS DANS UN CONTEXTE DIFFICILE.**

1. **Le projet a été aligné avec priorités gouvernementales en matière d’égalité de genre et de consolidation de la paix :** l’objectif visé par le projetétait en adéquation avec la vision de la PNG. En matière de consolidation de la paix, les interventions du projet ont été arrimées à quelques axes du PND 2017-2021. Avec l’opérationnalisation de l’OPEG, le projet a comblé les lacunes stratégiques et financières des interventions mises en œuvre de la PNG.
2. **Malgré un budget relativement modeste, le projet a démontré des résultats de grande valeur**. Le décret de mise en place de l’OPEG a été signé, l’OPEG est fonctionnelle avec des Secrétaires Exécutifs nommés, une base de données sur les VBG a été conçue intégrant les indicateurs spécifiques de toutes les agences d’exécution. Cependant, le conseil d’orientation, les comités techniques et les staffs administratifs et technique de l’OPEG ne sont toujours pas disponibles. En outre, la base de données est toujours logée à l’UNFPA et non au secrétariat exécutif de l’OPEG
3. **Le projet arépondu aux besoins de toutes les parties prenantes au niveau national et infranational**. Toutefois, le niveau de connaissance de l’OPEG et de ses missions par les populations et la société civile reste relativement faible au niveau infranational.
4. **Le projet a utilisé des approches (institutionnelle, communautaire et individuelle) adéquates à maintenir et sa théorie du changement reste valable.** Son approche institutionnelle a privilégié les consultations avec les hautes autorités, son approche communautaire s’est fondée sur des discussions avec es communautés cibles et les OBC et son approche individuelle fondée sur le renforcement des capacités. La mise en œuvre du projet a donc été inclusive et participative.
5. **Le projet a intégré la problématique genre (marqueur genre 3) et jeune dans sa mise en œuvre.** Quel que soit l’approche envisagée et le niveau de niveau d’intervention, les femmes et les jeunes ont été parties prenantes. Aussi les femmes toutes catégories confondues ont été les principaux bénéficiaires du renforcement des capacités du projet (66,7%). Cependant, les données disponibles n’ont pas permis de faire une distinction sur les activités dont ont bénéficié spécifiquement les jeunes ou d’apprécier le niveau de participation des jeunes aux activités du projet faute d’une désagrégation des indicateurs par tranches âge.
6. **La stratégie de sortie du projet a été bien élaborée, mais sa mise en œuvre a été partielle**. L’implication des acteurs étatiques et non étatique dans le cycle de vie du projet a été effective et l’OPEG a été doté de matériel de travail et de collecte des données, les capacités de son exécutif ont été renforcées, et Il dispose d’un manuel de procédure administrative et financière et d’une stratégie de mobilisation de ressources. Cependant, l’OPEG n’a pas encore développés de stratégie opérationnelle ou de plan d’action associé à une projection budgétaire.
7. **Les effets catalytiques du projet sont perceptibles, mais à renforcer**. Au plan financier, les agences d’exécution ont pu lever 70 000 UDS pour les activités en dehors du budget du projet. Au plan programmatique, la base de données du projet est disponible. En outre, le gouvernement du Tchad pris l’engagement ferme de doter financièrement l’OPEG d’un budget opérationnel. Les actions y relatives sont toujours attendues

**L’OPEG, UN MECANISME IMPORTANT QUI DEMANDE À ÊTRE ACCOMPAGNÉ AU-DELÀ DELA DU PROJET QUI A APPUYÉ SON OPÉRATIONNALISATON**

1. **L’OPEG est un excellent mécanisme de promotion de l’équité et de l’égalité genre devant fournir à toutes les acteurs ou parties prenantes des données pertinentes**. Son niveau d’opérationnalisation actuel ne lui permet pas de jouer pleinement ce rôle. Les données collectées relatives à l’égalité et l’équité genre n’ont pas été mises à la disposition des organisations pour orienter leur politique dans ce domaine. Il est donc important de lui doter de toutes les structures et ressources prévues dans son décret de création afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle.
2. **L’implication des autorités nationales est un gage de durabilité mais leur appropriation des résultats du projet reste peu perceptible. En outre, elles manquent de ressources pour pérenniser les résultats du projet.** Si l’appropriation est relativement perceptible au niveau national, elle est peu perceptible auprès des services déconcentrés et des OSC au niveau provincial. En outre, les promesses de dotation budgétaire faites à l’OPEG par l’État depuis 2024 n’ont pas été respectées.
3. **Le projet a eu une portée géographique très grande au regard du budget disponible**. Les ressources financières ont été insuffisantes pour la mise en œuvre effective dans toutes les provinces des interventions prévues dans le cadre des résultats du projet car les interventions.
4. **Le paquet d’interventions mis en œuvre par chaque agence dans le projet a été spécifique et fonction de son mandat.** Cette spécialisation des interventions par agence a permis de fournir aux parties prenantes des actions diversifiées et complémentaires. L’approche a été satisfaisante mais l’efficacité du dispositif de gestion du projet présente des faiblesses dans la communication inter-agence, dans la communication commune vers les parties prenantes et les bénéficiaires, le suivi-évaluation.
5. **Le suivi-évaluation et la capitalisation restent des points faibles du projet bien qu'appuyés sur un dispositif bien structuré et des outils bien conçus.** La transmission des données de suivi du projet collectées et traitées par les OSC partenaires a été peu satisfaisante ; il en est de même pour la capitalisation de ces données par les agences d’exécution. Cela s’est traduit par l’existence dans les différents rapports de progrès de nombreuses incohérences dans la compilation des indicateurs.
6. **Le projet a eu un cadre de résultat bien élaboré mais avec des indicateurs dont la formulation rend difficile la mesure des effets directs du projet et l’estimation du niveau de réalisation des résultats et produits.** C’est le cas pour les indicateurs du résultat 1 et du résultat 3 dont l’estimation statistique hors champ méthodologique de l’évaluation. En outre, la valeur rapportée de certains indicateurs contraste avec les observations effectuées sur le terrain.
7. . Bien que le projet affiche un taux d’exécution financière très satisfaisant selon les rapports disponibles en Mars 2025, sa mise en œuvre a connu des retards ayant entraîné une extension sans coût de sa durée et certaines activités notamment dans la sensibilisation n’ont toujours pas été réalisées.

## **Recommandations**

Rendu au terme de l’évaluation, l’équipe d’évaluation formule les recommandations suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | page73image3673760**Chef de file** | **Action recommandée** | **Priorités**  **(1-3)** |
| 1 | Gouvernement du Tchad, secrétariat PBF, UNFPA, HCDH, FAO, PBSO | Formuler un projet **PBF OPEG 2** pour parachever l’opérationnalisation de l’OPEG et capitaliser les résultats obtenus (conclusions 2, 7, 9 et 10) |  |
| 2 | Gouvernement du Tchad, secrétariat PBF, autres bailleurs | Doter l’OPEG d’un conseil d’orientation, de comités techniques conformément à son décret de création (conclusion 2). | 1 |
| 3 | Secrétariat PBF  UNFPA, HCDH, FAO | Recruter un Staff à plein temps chargé d’assurer la gestion et le suivi du projet | 3 |
| 4 | Secrétariat PBF, UNFPA, FAO, HCDH | Désagrégation des indicateurs par tranches âge de produits et de résultats par genre et tranche d’âge notamment pour les activités de renforcement de capacité (conclusion 5) | 2 |
| 5 | OPEG, Gouvernement  UNFPA, HCDH, FAO | Élaborer un budget programme annuel de l’OPEG (conclusion 6)  Lancer une campagne nationale et internationale de mobilisation des fonds auprès des donateurs hors PBF pour soutenir l’opérationnalisation de l’OPEG | 1 |
| 6 | OPEG, UNFPA, gouvernement | Organiser le transfert de la base de données VBG du projet de l’UNFPA vers le secrétariat exécutif de l’OPEG (conclusion 2) | 2 |
| 7 | UNFPA, OPEG, HCDH, FAO, Ministère de la femme | Diffuser les données disponibles auprès de toutes parties prenantes pour orienter leur politique dans ce domaine. (Conclusion 8) | 3 |
| 8 | Gouvernement du Tchad | Doter l’OPEG d’un budget annuel de fonctionnement et de ressources humaines et d’un siège (conclusion 9,2). | 2 |
| 9 | Secrétariat Technique PBF, PBSO | Revoir à la hausse les budgets des projets d’envergure nationales  Circonscrire le nombre de provinces pour les projets pilotes (conclusion 10). | 1 |
| 10 | Secrétariat PBF, FAO, HCDH, UNFPA | Améliorer la communication et la mise en œuvre inter-agence, du projet par les agences d’exécution (conclusion 11). | 1 |
| 11 | UNFPA FAO, HCDH, secrétariat PBF | Rendre plus opérationnel le système de suivi-évaluation du projet et recruter au sein de l’agence lead un staff M&E (conclusion 12). | 2 |
| 12 | Secrétariat PBF, agences UN | Rendre SMART les indicateurs de mesure des résultats et produits des projets afin de permettre l’estimation de la performance de ces derniers ((conclusion 13). | 1 |

## 

# **ANNEXES**



## **Termes de référence de l’évaluation**

**Évaluation finale indépendante du projet « Appui à la mise en place d’un**

**Observatoire de la promotion de l’égalité et de l’équité de genre au Tchad »**.

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du projet (et lien Gateway, ID MPTFO et numéro IRF)** | **PRF PBF/TCD/B-3- 00129359** : Appui à la mise en place d’un Observatoire de la promotion de l’égalité et de l’équité de genre au Tchad. |
| **Agences** | UNFPA, FAO HCNDH |
| **Bailleur** | United Nations Peacebuilding Funds (PBF) |
| **Budget du projet** | USD $ 1 500 000 |
| **Durée du projet** | 30 mois (du 17 novembre 2021 au 16 mai 2024) |
| **Période de**  **L’évaluation** | Du 17 juin au 28 juillet ; soit 45 jours |
| **Pays** | Tchad |
| **Secteur** | Consolidation de la paix/Initiative de promotion du genre |

1. **Contexte**

Le Tchad est confronté à un certain nombre de dynamiques de conflits et de situations sécuritaires difficiles qui sont liées à une multiplicité de facteurs de risque de conflits. Depuis son accession à l’indépendance, le pays a connu de nombreuses crises institutionnelles et politiques, et reste le théâtre de crises politiques, des tensions sociales et d’une instabilité récurrente, ainsi que de nombreux conflits, variés et répétitifs. Bien qu’ils soient divers, la majorité des conflits au Tchad ont les mêmes causes profondes, parmi lesquelles la pauvreté et la rareté des ressources liées au changement climatique, une mauvaise gouvernance, le faible niveau d’éducation et le manque de sensibilisation aux lois et aux droits de la population. Tous ses problèmes ne tiennent pas à une cause unique : le poids de certaines traditions culturelles, le faible niveau d’alphabétisation/éducation, l’ignorance, la frustration et le désespoir, l’insuffisance des investissements, la faiblesse de l’État, autant de facteurs ayant une grande part de responsabilité dans le retard du développement, l’insécurité et l’instauration d’une paix durable. En dépit de ressources naturelles considérables, le Tchad, figure parmi les pays les plus pauvres au monde. Sa population estimée à 16 millions croît à un rythme rapide (3.12 % an), est en très large majorité rurale (environ 80 %) et relativement jeune (65 % de la population a moins de 25 ans). Le Tchad enregistre un taux d’indice d’Inégalité de genre de 0.710. Ce qui le place à la 160ième position sur 189 pays. L’autonomisation des femmes est faible, et l’accès aux services sociaux de base limité. Les disparités sexo-spécifiques liées à l’éducation s’expliquent aussi par l’impact des facteurs économiques (pouvoir d’achat des parents), l’emploi de temps très chargé des femmes et des filles, le harcèlement sexuel en milieu scolaire ou dans la communauté, le viol, les mariages forcés et précoces (le pourcentage de femmes de 20-24 ans ayant eu une naissance vivante avant l’âge de 18 ans est de 44,3%), l’insécurité alimentaire (manque de cantines scolaires), le travail rémunéré des enfants, l’éloignement des écoles et l’accès au transport, etc. Du point de vue sécuritaire, les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les dynamiques de conflits et d'insécurité dans le pays. Parmi les impacts spécifiques des conflits sur les femmes et les filles figurent l’exclusion politique et socio-économique, la pauvreté, le manque d’accès à l’éducation et à l’emploi et l’aggravation des violences sexuelles et sexistes. En effet, les menaces sécuritaires et les attaques indiscriminées aggravent l’exclusion socioéconomique des femmes. La peur des attaques indiscriminées a un impact sur la mobilité des femmes. Le manque de mobilité, à son tour, les empêche de participer aux affaires de la communauté et à la prise de décision politique, d’accéder à une éducation, et de pratiquer leur métier surtout ceux en milieu rural.

Concernant la participation et la représentation des femmes au sein des grandes institutions publiques, bien que le gouvernement n’ait pas atteint le quota genre de 30% recommandé par la loi sur la parité, mais vu que 12 femmes, 53 femmes siègent au Conseil National de Transition après les conclusions du dialogue national inclusif, leur participation aux instances de prise des décisions est relativement améliorée bien que faible.

Pourtant, le rapport sur le développement humain en Afrique « Accélération de l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes en Afrique », établit un lien important entre le genre, le développement et la paix. Des études montrent, en effet que l'augmentation de la participation et de la représentation des femmes dans les postes de direction et de prise de décision mène à des niveaux de paix plus élevés et à de meilleurs résultats de développement pour la société. Réduire l'écart entre les sexes permet de rétablir la confiance et d'améliorer la durabilité des politiques et la résilience des communautés. Alors qu’il ne fait aujourd’hui plus aucun doute que les femmes jouent un rôle prépondérant dans la prévention des conflits à travers la socialisation, la sensibilisation et la médiation, la mobilisation sociale, leurs efforts ne sont pas reconnus, ni soutenus. Elles sont aussi résolument engagées dans la promotion du genre et de l’équité avec la création des organisations féminines mais leurs efforts restent entravés par le poids de la tradition et certaines considérations subjectives.

En vue d’atténuer les facteurs jouant négativement sur la compréhension du genre, l’épanouissement des jeunes et des femmes évoqués ci-dessus et contribuer à la consolidation de la paix, le projet « Appui à la mise en place d’un Observatoire de la promotion de l’égalité et de l’équité de genre au Tchad.» est mis en œuvre avec un budget de 1500 000 $ (La durée initiale de 18 mois a été prolongée de 6 mois jusqu’à fin Mai 2024 Toutes les trois (03) agences partenaires, ont pour rôle de mettre en œuvre ce projet financé par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (UN Peacebuilding Fund) en apportant leur expertise technique dans la gestion, appui matériel et le renforcement des capacités du Secrétariat de l’OPEG.

**Les différentes parties prenantes du projet sont entre autres :**

**UNFPA Tchad** : agence chef de file, elle est chargée d’organiser les réunions entre agences et partenaires en vue d’assurer la mise en œuvre commune des activités prévues par le projet et de coordonner la soumission des rapports. Elle coopère avec la FAO et HCNDH pour la supervision opérationnelle des activités avec les partenaires du projet ;

**FAO et HCNDH** : travaillent en partenariat avec les ONG nationales et organisations de la société civile et les services déconcentrés de l’État pour la mise en œuvre de certaines activités du projet ;

**Secrétariat Technique du PBF** : il assure la coordination du portefeuille PBF en veillant au bon fonctionnement des instances de gouvernance du projet à savoir la réunion de coordination du projet, la réunion du Comité Technique et la réunion du Comité de Pilotage. En plus, il est l’interface de communication entre le projet et le bailleur (PBSO) ;

**Les ministères techniques** : jouent un rôle clé dans toutes les actions de promotion du genre que ce soient les rencontres, les réunions des cadres de concertation en assurant la mobilisation communautaire pour ces rencontres et dans le suivi rapproché des activités du projet.

Comme indiqué plus haut, les activités du projet ont connu de nombreuses difficultés dans leur mise en œuvre compte tenu du retard important accusé. Aux sources multiples, ci-dessous mentionnées quelques-unes : la signature tardif du décret portant création, organisation et fonctionnement de l’OPEG (i), le retard dans la nomination du Secrétaire Exécutif et son Adjointe (ii), la non opérationnalisation des commissions techniques (iii), la période de campagne électorale en vue des élections présidentielles jusqu’à l’investiture du Président élu (iv), etc. limitant considérablement les déplacements en provinces et autres activités du projet, etc.

**Les principaux résultats et produits du projet**

Les principaux résultats et produits mis en œuvre sont notamment :

**Résultat 1** : L’Observatoire de la Promotion de l’égalité et de l’équité de Genre (OPEG) est mis en place, connu du public large et assure sa mission de monitoring, de contrôle, d’évaluation des progrès réalisés en matière d’égalité et d’équité du genre :

Produit 1.1 : Les acteurs connaissent l’importance et les enjeux y compris au niveau local de la mise en place de l’OPEG pour l’égalité du genre et la promotion de la paix sociale ;

Produit 1.2 : Le cadre juridique et le dispositif institutionnel de fonctionnement de l’OPEG sont mis en place pour assurer l’égalité et l’équité de genre, conformément aux standards internationaux ;

Produit 1.3 : L’OPEG dispose des capacités techniques, logistiques et opérationnelles pour jouer

pleinement son rôle ;

Produit 1.4 : La population, les autorités concernées et les médias sont informés de la création de l’OPEG et de ses fonctions et leur capacités renforcées dans la promotion des droits des femmes et filles et la réduction des inégalités de genre.

**Résultat 2** : L’Observatoire de la Promotion de l’égalité et de l’équité de Genre contribue à

Renforcer la cohésion sociale et les ressources mobilisées pour sa durabilité :

Produit 2.1 : L’OPEG dispose des outils de collecte, de production, d’analyse et de diffusion de données par thématique/champ d’observation ;

Produit 2.2 : L’OPEG communique, publie et diffuse régulièrement les résultats de ses travaux

par les canaux institutionnels et de communication diverses et par les médias ;

Produit 2.3 : La dimension de genre et droits de l’homme est intégrée dans les documents clés de la transition (Constitution, Code électoral…) ;

Produit 2.4: L’OPEG est doté d’un document stratégique de mobilisation de ressources pour la production des données sur les thématiques liées à l’égalité de genre et l’autonomisation socioéconomique et politique des femmes et filles, et pour sa durabilité ;

**Résultat 3** : Les autorités et les acteurs nationaux clés intègrent les données fournies par l’Observatoire dans les politiques, stratégies, programmes et plans de développement pour réduire les inégalités du genre et contribuer à la consolidation de la paix :

Produit 3.1 : Les acteurs nationaux sont outillés pour utiliser les données mises à disposition par l’OPEG ;

Produit 3.2: Les autorités traditionnelles sont informées et sensibilisés sur les avis et Orientations de l’OPEG en vue de l’évolution des traditions et l’abandon des pratiques discriminatoires et néfastes à la santé des femmes et filles.

1. **But et objectifs de l’évaluation**

L'évaluation finale aura pour objectif principal d’apprécier la contribution du projet à la consolidation de la paix et aux initiatives du Gouvernement dans la promotion du genre au Tchad en évaluant la mesure dans laquelle le projet a atteint ses objectifs et ses résultats de consolidation de la paix et les progrès en matière d’égalité et d’équité Genre. L'évaluation fournira des enseignements clés sur les approches et les pratiques opérationnelles de promotion et de consolidation de l’égalité et de l’équité de genre, ainsi que dans des domaines où le projet s'est révélé moins efficace que prévu.

En étroite collaboration avec toute l’équipe du projet et les autres acteurs de mise en œuvre ainsi que les bénéficiaires, l’équipe de Consultants- Évaluateurs aura à mener une évaluation finale avec les objectifs spécifiques suivants :

1. Apprécier les résultats et les effets atteints par le projet, en se référant au cadre logique du projet ;
2. Apprécier l’efficacité de l’approche méthodologique utilisée par le projet -les activités et les méthodes par rapport aux résultats attendus ;
3. Déterminer dans quelle mesure la théorie du changement du projet reste valide ;
4. Apprécier les contributions du projet aux aspects de la réduction des violences basées sur le genre dans les domaines relatifs à l’OPEG ;
5. Analyser les atouts et les contraintes ayant justifié la prorogation de la mise en œuvre du

Projet ;

1. Identifier les bonnes pratiques et les leçons à tirer (y compris de l’approche conjointe) ;
2. Identifier les aspects catalytiques ;
3. Évaluer le niveau de participation des partenaires et des bénéficiaires dans la réalisation des résultats du projet ;
4. Sur la base des points ci-dessus énumérés, formuler des recommandations concrètes et spécifiques pouvant guider les prochaines interventions similaires du PBF/PBSO et les Agences de mise en œuvre du projet
5. **Critères d’évaluation et questions clés**

En plus de quelques critères transversaux retenus par l’équipe du projet, l’évaluation se conformera aux critères de l’OCDE ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Questions d’évaluation** |
| **Pertinence** | * Comment le projet s’aligne-t-il aux priorités nationales en matière de la promotion de l’égalité et de l’équité genre ? La conception, l’organisation et les stratégies opérationnelles du projet étaient-elles appropriées à la stratégie du Gouvernement en la matière ? Les résultats du projet contribuent-ils à la réalisation de ces priorités ? Bénéficient-ils aux groupes cibles du projet ? * Dans quelle mesure le projet a-t-il promu la cohérence, la complémentarité et l’alignement avec d’autres projets ou programmes nationaux dans le pays ? * Le projet répond-il à un besoin pertinent des bénéficiaires dans le domaine de l’égalité et de l’équité genre ? * Est-ce que les différentes parties impliquées croient que le projet était approprié vis-à-vis du contexte et des dynamiques en matière de promotion de l’égalité et d’équité genre ? * Est-ce que les équipes du projet ont utilisé les stratégies les plus appropriés par rapport au contexte ? * Est-ce qu’il y a eu des risques majeurs qui n’ont pas été pris en * Considération par les équipes du projet ? * Quelle est la cohérence du projet avec les besoins des bénéficiaires et priorités locales. |
| **Efficacité** | * À quel point les objectifs du projet ont-ils été atteints ? * La quantité et la qualité des produits réalisés ont-elles été satisfaisantes ? * Dans quelles mesures les activités ont-elles profité équitablement aux femmes et jeunes ? * Qu’est-ce qui peut être considéré comme domaines de succès au vu des interventions du projet ? Quels facteurs ont- ils contribué à ces succès ? Quels ont été les contraintes et pourquoi ? * Y a-t-il des résultats inattendus du projet ? * Dans quelle mesure les recommandations du PBSO ont été prises en compte pour réorienter le projet ? |
| **Efficience** | * Les ressources (financières, humaines, temporelles, expertise, etc.) ont-elles été allouées stratégiquement de façon à assurer l’atteinte des résultats ? * Les ressources ont-elles été utilisées de façon efficiente ? * La qualité et la quantité des produits/outputs sont-elles proportionnelles aux ressources mobilisées ? |

|  |  |
| --- | --- |
|  | * Les fonds et les activités ont-ils été produits à temps et dans le respect des normes de gestion ? * Le système de suivi du projet capturait-il correctement les données sur les résultats de la consolidation de la paix à un niveau de résultat approprié ? |
| **Durabilité/Appropriation** | * À quel point les considérations liées à la durabilité ont-elles été prises en compte dans l’exécution des activités du projet ? * Dans quelle mesure l’appropriation nationale du projet a-t- elle été assurée au Tchad ? * Le projet avait-il une stratégie de sortie efficace et réaliste ? * Dans quelle mesure les acteurs formés par le projet se sont approprié les résultats du projet dans le cadre de sa pérennisation ? * Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des résultats du projet ? * Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus ? * Quels pourraient être les d’autres obstacles à la Pérennisation des acquis et comment les surmonter ? * Le projet a-t-il adéquatement documenté ses progrès, ses résultats, défis et leçons apprises ? * Quelle est la force de l'engagement du gouvernement et des autres parties prenantes à maintenir les résultats du projet ? |
| **Impact** | * Quel a été l’impact du projet sur le plan de l’égalité et de l’équité genre, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix ? * Quel a été l’impact sur l’implication des jeunes et des femmes dans le processus de prise de décisions dans les structures de cohésion sociale et promotion du genre au niveau local ? * Y a-t-il des changements positifs ou négatifs observables dans les structures, les communautés et les personnes appuyées qui peuvent être attribués aux interventions du projet dans le domaine de la consolidation de la paix ? |
| **Catalytique** | * Le projet a-t-il eu des effets catalytiques sur le plan financier et programmatique ? * Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour créer d’autres Initiatives de promotion de l’égalité et de l’équité genre ? |
| **Leçons apprises** | * Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet a généré de bonnes pratiques de promotion de l’égalité et de l’équité genre ? Les leçons apprises ? |

|  |  |
| --- | --- |
|  | * Dans quelle mesure les bonnes pratiques et les leçons apprises pourront être utilisées dans des futurs projets similaires ? |
| **Efficacité de**  **L’organisation**  **Managériale du projet** | * Quelle appréciation faire du Quand et Comment l’équipe de * Gestion du projet a-t-elle été mise en place ? * Y avait-il des contraintes en termes de procédures de gestion * Qui ont eu un impact sur la mise en œuvre du projet ? * La structure managériale du projet a-t-elle facilité l’atteinte des résultats ? * Y avait-il eu une compréhension claire des rôles et des responsabilités par tous ceux qui étaient impliqués, particulièrement les parties prenantes clés et les partenaires au niveau national ? * Le projet avait -il un système de suivi et évaluation fonctionnel ? A quel point était-il efficace ? * Le projet a-t-il fait une utilisation stratégique de la coordination et de la collaboration avec d’autres projets du PBF et avec d’autres programmes dans le pays pour accroître son efficacité et son impact ? |

1. **Méthodologie et Approche de l’évaluation**

Au début de la mission, le cabinet présentera pour revue et validation, la méthodologie et l’approche de l’évaluation aux différents acteurs de mise en œuvre du projet. La méthodologie qui doit être utilisée sera qualitative et quantitative. Les évaluateurs (trices) procéderont à une revue documentaire, à des interviews avec les parties prenantes et à l’observation directe des réalisations du projet. Durant le processus de collecte des données, l’équipe, comparera et fera des validations croisées de données issues de différentes sources (staff du projet, partenaires de mise en œuvre et bénéficiaires), et de différentes sources (revue documentaire, visites sur le terrain et interviews). À la fin de la mission, le cabinet présentera les résultats préliminaires et recommandations à l’Équipe d’Appui Technique/Bureau du Secrétariat PBF au Tchad et à l’équipe de gestion du projet puis un rapport final intégrant les observations et remarques.

1. **Résultats attendus**

Au terme de leur mandat, l’équipe d’évaluation doit soumettre :

1. Le rapport initial/démarrage qui permettra a l'équipe technique et l'équipe du projet d'avoir les premières informations sur la démarche à adopter pendant l'évaluation et de valider les outils, puis d'apporter les premières observations en cas de besoins ;
2. Un rapport écrit répondant aux différentes questions notamment la pertinence du projet et les performances en termes d’efficacité, d’efficience, de durabilité et d’impact, les leçons apprises, les recommandations pertinentes pour des expériences ultérieures.
3. Ce rapport comportera entre autres un résumé exécutif concis, explicitant la méthodologie utilisée et ses limites, les résultats, les recommandations et les leçons apprises à l’issue de l’évaluation, ainsi que des annexes reprenant les TDRs, la liste des personnes rencontrées, les tableaux de données complémentaires, les questionnaires utilisés, etc. ;
4. Des fiches techniques de deux pages maximums sur des cas de succès ou de bonnes pratiques et de cas d’échecs ;
5. Des photos ou illustrations des activités du projet.

Le rapport final devra suivre le canevas suivant :

* + - Page de couverture reprenant les données clés du projet (titre du projet, code du projet, donateur, date de début et date de fin, budget, domaine technique du projet et les caractéristiques de l’évaluation (type d’évaluation, dates de début et de fin de la mission d’évaluation, noms des évaluateurs, date de soumission du rapport d’évaluation) ;
    - Résumé exécutif ;
    - Contexte de mise en œuvre du projet et sa logique d’intervention ;
    - But, champ et destinataires de l’évaluation ;
    - Méthodologie ;
    - Résultats (le contenu de cette section doit être organisé suivant les questions et les critères d’évaluation liés à chacune d’elles tel que posées dans les TDR) ;
    - Leçons apprises et bonnes pratiques ;
    - Conclusions ;
    - Recommandations (dire à qui chacune des recommandations s’adresse) ;
    - Orientations futures possibles ;
    - Annexes : Calendrier de travail et personnes interviewées, liste des documents examinés du projet, autres documents consultés, TDR, formulaire de leçons apprises et formulaire des bonnes pratiques, les fiches utilisées.

1. **Calendrier détaillé de l’évaluation**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Livrables** | **Calendrier prévu** | **Nombre de jours** |
| Briefing/Rapport initial |  | 7 jours |
| Collecte et analyse de données sur le terrain |  | 21 jours |
| Rédaction du 1er rapport |  | 7 jours |
| Soumission et feedback pour le 1er rapport |  | 5 jours |
| Rapport final |  | 5 jours |
| **Total** | | **45 jours** |

**Profil du cabinet**

Le Cabinet doit justifier des capacités suivantes :

* Avoir une expérience d’au moins 3 ans en matière d’évaluation des projets et programmes
* Avoir conduit au moins 3 évaluations dans les 5 dernières années,
* Avoir conduit une évaluation des projets PBF (Fonds de Consolidation de la Paix) serait un atout,
* Être officiellement reconnu par l’Etat tchadien (enregistré officiellement) ;
* Être à jour de ses obligations fiscales et en faire la preuve, Le personnel essentiel en charge de l’enquête au niveau du cabinet sera composé d’un évaluateur international et d’un évaluateur national.

L’évaluateur International, chef de mission, devra avoir :

* Une expertise d’au moins 10 ans dans l’évaluation des projets ;
* Détenteur au minimum d’un Diplôme d’Études Supérieures dans une discipline liée à l’objet du projet (Science sociale, paix et développement, …) ;
* Avoir les connaissances pertinentes dans le domaine de la promotion de l’égalité et de l’équité du genre ;
* Au moins dix ans d’expérience dans la conception, la gestion et la réalisation de projets liés au genre et à la consolidation de la paix ;
* Avoir des compétences en matière d’analyse des effets et impacts résultant des actions de renforcement en matière d’égalité et d’équité genre ;
* Une vaste expérience des évaluations des projets PBF (au moins 2 évaluations réalisées).

L’évaluateur national devra avoir :

* Détenteur au minimum d’un Diplôme d’Etudes Supérieures dans une discipline liée à l’objet du projet (Science sociale, paix et développement, …) ;
* Une expérience d’au moins 5 ans en évaluation des projets de développement et résilience ;
* Avoir les connaissances pertinentes dans le domaine de de la promotion de l’égalité et de l’équité du genre ;
* Parler l’une des langues locales (Arabe locale, Sara...).

L’équipe d’évaluation devra faire preuve des capacités de communication en français et en anglais, de rédaction des résultats et être familiarisé avec les méthodes d’évaluation des projets utilisées par les agences du Système des Nations Unies, notamment l’UNFPA, le HCDH et la FAO.

1. **Conduite de l’évaluation**

L’évaluation se fera avec l’appui logistique et les services du projet, ainsi que l’appui administratif du Bureau de l’UNFPA, de la FAO et du HCNDH. Toutefois, les frais de déplacement et de séjour du consultant international, ainsi que les déplacements à l’intérieur du Tchad, y compris les frais annexes, dans le cadre de cette évaluation seront à la charge du cabinet, donc doivent faire partir de son offre.

**Durée de la mission**

La mission se déroulera sur **45** jours calendaires à compter du début de l’évaluation.

1. **Dossier de soumission**

Le cabinet intéressé doit inclure dans ses offres les documents/informations ci-dessous :

* 1. **Dossier administratif :**
     + Existence légale,
     + Documents fiscaux et sociaux
  2. **Proposition technique :**
* Une note explicative sur la compréhension des termes de référence et les raisons de la candidature ;
* Une brève présentation de l’approche méthodologique et de l’organisation envisagée de la mission (chronogramme et plan de travail) ;
* CV détaillé du personnel clé incluant notamment les expériences acquises dans les projets, domaines similaires ou connexes.
* Expérience du cabinet en matière d’évaluation des projets et programmes et en particulier les projets PBF (Fonds de Consolidation de la Paix)
  1. **Proposition financière**

Lettre d´offre avec une proposition financière - Lettre de soumission à l’UNFPA confirmant l´intérêt et la disponibilité pour la mission.

1. **Évaluation des offres**

Les offres seront évaluées sur la base de la méthodologie de Notation combinée. Lorsque cette méthode d’évaluation est utilisée, le contrat est attribué au soumissionnaire dont l’offre a été évaluée et jugée :

* Répondante/conforme/ acceptable et
* Ayant reçue la note globale pondérée la plus élevée sur la base des critères techniques et financiers spécifiés.
* Pondération de l’évaluation technique : 70 %
* Pondération de l’évaluation financière : 30 %

L’évaluation des offres se déroule en deux temps. L’évaluation des propositions techniques est achevée avant l’ouverture et la comparaison des propositions financières. Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur score combiné des offres technique et financière (rapport qualité/prix, évaluation cumulative).

1. *Les propositions techniques*

Les propositions techniques seront évaluées sur leur degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères qui seront choisis conformément aux TDR.

1. ***Les propositions financières***

Dans une deuxième étape du processus d’évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées.

## **Annexe 2 : Chaine des résultats du projet**

**Tableau 14: chaine de résultats du Projet**

| **Résultats** | **Produits** | **Principales interventions** | **Agences responsable** |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. L’Observatoire de la Promotion de l’égalité́ et de l’équité́ de Genre (OPEG) est mis en place, connu du public large et assure sa mission de monitoring, de contrôle, d’évaluation des progrès réalisés en matière d’égalité́ et d’équité́ du genre | **Produit 1.1:** Les acteurs connaissent l’importance et les enjeux y compris au niveau local de la mise en place de l’OPEG pour l’égalité́ du genre et la promotion de la paix sociale. | Discussions avec les communautés cibles et les OBC de femmes, mobilisation des acteurs de la société civile, plaidoyer au parlement … | UNFPA, HCDH, FAO |
| **Produit 1.2 :** Le cadre juridique et le dispositif institutionnel de fonctionnement de l’OPEG sont mis en place pour assurer l’égalité́ et l’équité́ de genre, conformément aux standards internationaux. | Opérationnalisation de l’OPEG, élaboration des textes de l’OPEG, validation des textes de l’OPEG, Renforcement des capacités du staff de l’OPEG | 1. HCDH |
| **Produit 1.3 :** L’OPEG dispose des capacités techniques, logistiques et opérationnelles pour jouer pleinement son rôle | Dotation de l’OPEG en matériel, Renfoncement des capacités des staff de l’OPEG, voyages d’étude | UNFPA, HCDH, FAO |
| **Produit 1.4 :** La population, les autorités concernées et les médias sont informés de la création de l’OPEG et de ses fonctions et leur capacités renforcées dans la promotion des droits des femmes et filles et la réduction des inégalités de genre. | Organisation des séances d’information et communication, conception et diffusion des émission radio | UNFPA, HCHH, FAO |
| 2. L’Observatoire de la Promotion de l’égalité́ et de l’équité́ de Genre contribue à renforcer la cohésion sociale et les ressources mobilisées pour sa durabilité́ | **Produit 2.1 :** L’OPEG dispose des outils de collecte, de production, d’analyse et de diffusion de données par thématique/champ d’observation | Développement des outils de collecte des données, renforcement des capacités en analyse des données… | UNFPA, FAO |
| **Produit 2.2 :** L’OPEG communique, publie et diffuse régulièrement les résultats de ses travaux par les canaux institutionnels et de communication diverses et par les médias. | Création d’un site internet de l’OPEG, Edition des bulletins de l’OPEG… | UNFPA, HCDH, FAO |
| **Produit 2.3 :** La dimension de genre et droits de l’homme est intégrée dans les documents clés de la transition (Constitution, Code électoral...) ; | Appui technique à l’intégration du GDH dans la documentation et les résultats du DNIS… | 1. UNFPA, HCDH |
| **Produit 2.4 :** L’OPEG est doté́ d’un document stratégique de mobilisation de ressources pour la production des données sur les thématiques liées à l’égalité́ de genre et l’autonomisation socioéconomique et politique des femmes et filles, et pour sa durabilité́ | Organisations de divers ateliers et tables rondes en faveur de l’OPEG | 1. FAO |
| 3. Les autorités et les acteurs nationaux clés intègrent les données fournies par l’Observatoire dans les politiques, stratégies, programmes et plans de développement pour réduire les inégalités du genre et contribuer à la consolidation de la paix : | **Produit 3.1 :** Les acteurs nationaux sont outillés pour utiliser les données mises à disposition par l’OPEG ; | Briefing les autorités sur l’utilisation des données de l’OPEG, session d’information des OSC sur l’utilisation des données de l’OPEG ; session d’information des femmes rurales du secteur agricole | UNFPA, HCDH, FAO |
| **Produit 3.2 :** Les autorités traditionnelles sont informées et sensibilisés sur les avis et Orientations de l’OPEG en vue de l’évolution des traditions et l’abandon des pratiques discriminatoires et néfastes à la santé des femmes et fille | Organisation des sessions d’information au niveau provincial sur les avis et orientations de l’OPEG, Appui au plaidoyer des organisations féminines auprès des autorités … | UNFPA, HCDH |

***Source : Document de projet, rapport financier et TdR de l’évaluation***

## **Annexe 3 : Matrice évaluative**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Questions évaluatives** | **Indicateurs de mesure** | **Méthode de collecte des informations** | **Source d’information** | **Analyses des données** |
| **PERTINENCE** | | | | |
| 1. Comment le projet s’aligne-t-il aux priorités nationales en matière de la promotion de l’égalité et de l’équité genre ? La conception, l’organisation et les stratégies opérationnelles du projet étaient-elles appropriées à la stratégie du Gouvernement en la matière ? Les résultats du projet contribuent-ils à la réalisation de ces priorités ? Bénéficient-ils aux groupes cibles du projet ? | * Alignement des interventions des trois Agences sur les priorités nationales retenues dans l’UNSDCF et au PND * Alignement des interventions du projet aux Stratégies sectorielles dans le domaine du Genre * Alignement de la stratégie de mise en œuvre aux priorités gouvernementale * Adéquation entre la TOC et les objectifs du Programme | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien | **Documents** :  - PND du Tchad  - CPD de FAO, UNFPA, HCDH,  - Document de projet  - Rapport final du projet  - Rapports des partenaires de mise en œuvre  **Personnes/institutions clés** :  - Staff UNFPA, FAO, HCDH  - Staff OSC  - Responsables centraux des ministères sectoriels  - Partenaires de mise en œuvre  - Comités provinciaux du PNG  **Bénéficiaires** :  Femmes, Jeunes femmes, leaders communautaires, leader traditionnels, élus locaux | * Triangulation * Analyse de contenu * Analyse des statistiques descriptives * Cartographie des besoins * Fiches de lectures * Analyse de la TOC |
| 1. Dans quelle mesure le projet a-t-il promu la cohérence, la complémentarité et l’alignement avec d’autres projets ou programmes nationaux dans le pays ? | * Synergie des interventions du PBF à celles d’autres partenaires ou d’autres projets PBF * Restructuration ou redynamisation des structures mises en place par d’autres partenaires au plan sectoriel ou thématique | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien |
| 1. Le projet répond-il à un besoin pertinent des bénéficiaires dans le domaine de l’égalité et de l’équité genre ? | * Analyse de la stratégie de ciblage de bénéficiaires * Analyse de l’approche d’identification des besoins | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien * Focus groups |
| 1. Est-ce que les différentes parties impliquées croient que le projet était approprié vis-à-vis du contexte et des dynamiques en matière de promotion de l’égalité et d’équité genre ? | * Analyse de la cartographie des parties prenantes * Analyse des opinions des principales parties prenantes sur la thématique du projet | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien * Focus group |
| 1. Est-ce que les équipes du projet ont utilisé́ les stratégies les plus appropriés par rapport au contexte ? | **Voir la question 1** | | | |
| 1. Est-ce qu’il y a eu des risques majeurs qui n’ont pas été pris en considération par les équipes du projet ? | * Identification des risques prévus à la conception du projet et dans la ToC * Analyse des mécanismes de mitigation prévus pour ces risques | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien | **Documents** :  - Document de projet  - Rapport final du projet  **Personnes/institutions clés** :  - Staff UNFPA, FAO, HCDH  **Bénéficiaires** :  Femmes, Jeunes femmes, leaders communautaires, | * Triangulation * Analyse de contenu * Cartographie des besoins * Fiches de lectures * Analyse de la TOC |
| 1. Quelle est la cohérence du projet avec les besoins des bénéficiaires et priorités locales. | * Analyse de la stratégie de ciblage * Analyse de l’identification des besoins * Analyse des PDC | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien * Focus group |
| **EFFICACITE** | | | | |
| 1. À quel point les objectifs du projet ont-ils été atteints ? | * Niveau d’atteinte des effets directs visés par le projet * Taux de réalisation et niveau d’exécution des produits et résultats du projet * Taux d’exécution des activités de chaque agence | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien | **Documents** :  - Document du projet  - Rapports d’activités du projet  - Rapports de suivi du projet  **Personnes/institutions clés** :  - Staff UNFPA, FAO, HCDH  - Staff OSC  - Partenaires de mise en œuvre  - Services Technique Déconcentrés de l’état  **Bénéficiaires** :  Jeunes Femmes, femmes, leaders communautaires | * Triangulation * Analyse de contenu * Analyse des statistiques descriptives * Fiches de lecture |
| 1. La quantité et la qualité des produits réalisés ont-elles été satisfaisantes ? Y a-t-il des résultats inattendus du projet ? \*\* | * Adéquation entre les stratégies utilisées et les besoins identifiées des jeunes femmes et des femmes * Analyse de la conformité entre la mise en œuvre et la planification faite dans le document de projet * Identification et analyse des effets inattendus | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien |
| 1. Dans quelles mesures les activités ont-elles profité équitablement aux femmes et jeunes ? | * Nombre de jeunes touchés par le projet * Nombre de femmes touchées par le projet * Analyse des statistiques désagrégées des interventions du projet | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien * Focus group |
| 1. Qu’est-ce qui peut être considéré comme domaines de succès au vu des interventions du projet ? Quels facteurs ont- ils contribué à ces succès ? Quels ont été les contraintes et pourquoi ? | * Analyse points forts et Points Faibles de la mise en œuvre * Identification des facteurs Positifs ou négatifs du projet * Analyse des mécanismes de réponse aux contraintes | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien |
| 1. Dans quelle mesure les recommandations du PBSO ont été prises en compte pour réorienter le projet ? | * Analyse du suivi des résolutions de l’UGP * Analyse de la stratégie conjointe de la mise en œuvre * Niveau de mise en œuvre des orientations du PBSO | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien |
| **EFFICIENCE** | | | | |
| 1. Les ressources (financières, humaines, temporelles, expertise, etc.) ont-elles été allouées stratégiquement de façon à assurer l’atteinte des résultats ? | * Analyse de la gestion des délais d’exécution et des procédure de gestion * Volume des ressources humaines engagées par chaque agence * Analyses des procédures de décaissement des fonds du PBF aux agences et des agences vers leurs partenaires * Analyse des arrangements de gestion | * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien * Revue documentaire | **Documents** :  - Rapports financiers du projet  - Budget du projet  - Rapport d’activités  **Personnes/institutions clés** :  - Staff: UNFPA, FAO, HCDH  - Partenaires de mise en œuvre | * Analyse de contenu * Analyse descriptive * Analyse tendancielle |
| 1. Les ressources ont-elles été utilisées de façon efficiente ? | * Taux d’exécution du Budget par produit et Résultats * Analyse comparée du Niveau d’exécution des produits et résultats et du niveau d'exécution du budget | * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien * Revue documentaire |
| 1. La qualité et la quantité des produits / outputs sont-elles proportionnelles aux ressources mobilisées ? | * Analyse du rapport coût-efficacité * Perception des parties prenantes sur la quantité des activités à mener au regard des fonds disponibles | * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien * Revue documentaire |
| 1. Les fonds et les activités ont-ils été produits à temps et dans le respect des normes de gestion ? | **Voir la question 13** | | | |
| 1. Le système de suivi du projet capturait-il correctement les données sur les résultats de la consolidation de la paix à un niveau de résultat approprié ? | **Voir la question 35** | | | |
| **DURABILITE** | | | | |
| 1. À quel point les considérations liées à la durabilité ont-elles été prises en compte dans l’exécution des activités du projet ? | * Implication des autorités sectorielles nationale et locales dans la planification et la mise en œuvre du projet * Implication des autorités dans l’encadrement des parties prenantes au niveau local | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien | **Documents** :  - Rapports d’activités du projet  - Rapports de suivi du projet  **Personnes/institutions clés** :  - Staff UNFPA, FAO, HCDH,  - Partenaires de mise en œuvre  - Staff des ministères au niveau central et déconcentré et des OSC  **Bénéficiaires** :  Jeunes Femmes, femme, leaders communautaires /religieux, élus locaux | * Triangulation * Analyse de contenu * Analyse descriptives |
| 1. Dans quelle mesure l’appropriation nationale du projet a-t- elle été assurée au Tchad ? | * Statistique des responsables nationaux et locaux formés par le projet * Niveau de fonctionnalité des structures outillées ou équipées par le projet * Analyse de l’implication du gouvernement et des parties prenantes dans les mécanismes de sotie du projet | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien |
| 1. Le projet avait-il une stratégie de sortie efficace et réaliste ? | * Étude de la mise en œuvre stratégie de la stratégie de sortie * Analyse des causes éventuelles de non mise en œuvre | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien |
| 1. Dans quelle mesure les acteurs formés par le projet se sont appropriéS les résultats du projet dans le cadre de sa pérennisation ? | * Niveau de fonctionnalité des structures mises en place par le projet * Niveau d’implication des jeunes femmes dans la mise en œuvre du projet * Niveau d’implication des jeunes et femmes et femmes dans la promotion du genre | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien * Focus group | **Documents** :  - Rapports d’activités du projet  - Rapports de suivi du projet  **Personnes/institutions clés** :  - Staff UNFPA, FAO, HCDH,  - Partenaires de mise en œuvre  - Staff des ministères au niveau central et déconcentré et des OSC  **Bénéficiaires** :  Jeunes Femmes, femme, leaders communautaires /religieux, élus locaux | * Triangulation * Analyse de contenu |
| 1. Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des résultats du projet ? Quels pourraient être les d’autres obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ? | * Analyse des facteurs Politique et sociaux * Analyse des facteurs environnementaux * Analyse des contraintes financières | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien |
| 1. Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus ? | * Niveau de fonctionnalité des structures mises en place par le projet et niveau d’implication des femmes et des autorités * Niveau de mise en œuvre de la stratégie de sortie et de pérennisation du projet | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien * Focus group |
| 1. Quelle est la force de l'engagement du gouvernement et des autres parties prenantes à maintenir les résultats du projet ? | * Analyse des nouveaux financements PBF octroyés * Analyse de l’implication du gouvernement et des parties prenantes dans les mécanismes de sotie du projet | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien |
| 1. Le projet a-t-il adéquatement documenté ses progrès, ses résultats, défis et leçons apprises ? | **Voir la question 35** | | | |
| 1. Le projet a-t-il eu des effets catalytiques sur le plan financier et programmatique ?\* | * Nombre et valeur des nouveaux financements hors PBF obtenus par les agences du SNU pendant le projet * Nombre de nouveaux projets de consolidation de la paix conçus et financés | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien | **Personnes/institutions clés** :  UNFPA,  FAO,  HCDH,  PBSO, | * Triangulation * Analyse de contenu |
| 1. Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour créer d’autres initiatives de promotion de l’égalité et de l’équité genre ?\* | * Synergie entre les interventions du projet et celles d’autres acteurs * Renforcement des capacités ou redynamisation par le projet des dynamiques de promotion du genre mises en place par d’autres interventions | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien |
| **IMPACT** | | | | |
| 1. Quel a été l’impact du projet sur le plan de l’égalité et de l’équité genre, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix ? | * Progression des statistiques des femmes et jeunes impliqués dans la cohésion sociale * Niveau d’implication des femmes dans la prise de décision au niveau local * Proportion des femmes dans les exécutifs | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien * Focus Group | **Documents** :  - Rapports d’activités du projet et rapport final  - Rapports de suivi du projet  **Personnes/institutions clés** :  - Staff UNFPA, FAO, HCDH,  - Partenaires de mise en œuvre, Staff OSC  - STD de l’état au niveau des provinces  **Bénéficiaires** :  Jeunes Femmes, femme, leaders communautaires /religieux, élus locaux | * Revue documentaire ; * Analyses statistiques * Analyse de contenu |
| 1. Quel a été l’impact sur l’implication des jeunes et des femmes dans le processus de prise de décisions dans les structures de cohésion sociale et promotion du genre au niveau local ? | * Analyse des mécanismes de cohésion sociale * Analyse des dynamiques locales de prise de décision, de promotion du genre, et de cohésion sociale soutenue par le projet | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien * Focus Group |
| 1. Y a-t-il des changements positifs ou négatifs observables dans les structures, les communautés et les personnes appuyées qui peuvent être attribués aux interventions du projet dans le domaine de la consolidation de la paix ? | * Identification et analyse des changements positifs et ou négatifs * Identification et analyse des progrès de la prise en compte des femmes et jeunes dans les mécanismes locaux de cohésion sociale * Analyse des progrès vers la consolidation de la paix | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien * Focus Group | * Revue documentaire ; * Analyses statistiques * Analyse de contenu |
| **ORGANISATION MANAGERIALE DU PROJET** | | | | |
| 1. Quelle appréciation faire du Quand et Comment l’équipe de gestion du projet a-t-elle été mise en place ? | * Analyse des arrangements de gestion * Analyse du staffing du projet fourni par les agences | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien | **Documents** :  - Rapports d’activités du projet et rapport final  - Rapports de suivi du projet  - Rapport du comité de pilotage  **Personnes/institutions clés** :  - Staff UNFPA, FAO, HCDH,  - Partenaires de mise en œuvre, Staff OSC  - STD de l’état au niveau des provinces | * Revue documentaire * Triangulation * Analyse de contenu |
| 1. Y avait-il des contraintes en termes de procédures de gestion qui ont eu un impact sur la mise en œuvre du projet ? | **Voir la question 13** | |
| 1. La structure managériale du projet a-t-elle facilité l’atteinte des résultats ? | * Analyse des arrangements de gestion * Analyse de la répartition du travail en fonction du mandat respectif des agences d’exécution | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien |
| 1. Y avait-il eu une compréhension claire des rôles et des responsabilités par tous ceux qui étaient impliqués, particulièrement les parties prenantes clés et les partenaires au niveau national ? | * Analyse des TDR des partenaires de mise en œuvre * Analyse des rôles et missions des partenaires gouvernementaux dans le projet * Niveau de compréhension des rôles par chacun | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien |
| 1. Le projet avait -il un système de suivi et évaluation fonctionnel ? A quel point était-il efficace ? | * Analyse de de la coordination, et du M&E * Analyse de la stratégie conjointe de la mise en œuvre y compris des PTA * analyse du système de reporting et d’archivage du projet | * Revue documentaire * Entretiens au moyen d’un guide d’entretien |
| 1. Le projet a-t-il fait une utilisation stratégique de la coordination et de la collaboration avec d’autres projets du PBF et avec d’autres programmes dans le pays pour accroître son efficacité et son impact | **Voir question 2** | | | |

## **Annexe 3 : liste des instruments de collecte**

* **OUTIL 01** : **GUIDE D’ENTRETIEN AVEC L’UNFPA, LE HCDH, LA FAO ET L’OPEG**.

Bonjour. Je m’appelle  Je suis membre de l’équipe d’évaluation *finale indépendante du projet « appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’Equité de Genre au Tchad* **»**. (**OPEG**). Ce projet a été mis en œuvre du 17 **novembre 2021 au 16 mai 2024** par trois agences du SNU à savoir l’UNFPA, FAO, HCNDH et leurs partenaires de mise en œuvre. Nous aimerions avoir votre opinion sur plusieurs sujets relatif à ces activités du projet qui ont été mise en œuvre. Nous vous remercions de participer à cet entretien d’une **durée moyenne d’une heure et trente minutes**. Il n’est pas obligatoire pour vous de répondre à une question et vous êtes libre ne pas répondre à toute question, sans avoir à apporter de justification. Nous vous assurons que toutes les informations que vous nous donnerez seront traitées de manière totalement confidentielle et anonyme. Il ne sera pas possible à quiconque de relier les données à votre identité. 

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et prénoms |  |
| Tel : | Email : |
| Poste occupé / Durée dans le poste |  |
| Agences du SNU |  |
| OPEG |  |
| Titre du répondant |  |
| Ville/localité |  |
| Province |  |

1. **PERTINENCE**

***QE 1.1.1*** Comment le projet s’aligne-t-il aux priorités nationales en matière de la promotion de l’égalité́ et de l’équité genre ?

***QE 1.1.2*** La conception, l’organisation et les stratégies opérationnelles du projet étaient-elles appropriées à la stratégie du Gouvernement en la matière ?

***QE 1.1.3*** Les résultats du projet contribuent-ils à la réalisation de ces priorités nationales en matière de la promotion de l’égalité́ et de l’équité genre ? Bénéficient-ils aux groupes cibles du projet ?

***QE1.2*** Dans quelle mesure le projet a-t-il promu la cohésion, la complémentarité́ et l’alignement avec d’autres projets ou programmes nationaux dans le pays ?

***QE1.3*** Le projet répont -il à un besoin adéquat des bénéficiaires dans le domaine de l’égalité́ et de l’équité genre ?

***QE1.4*** Est-ce que votre agence (l’UNFPA, la FAO, le HCDH) ou L’OPEG croit que le projet était approprié́ vis-à-vis du contexte et des dynamiques en matière de promotion de l’égalité́ et d’équité genre ?

***QE1.5*** Est-ce qu’il y a eu des risques majeurs qui n’ont pas été pris en considération par les équipes du projet ?

***QE1.6*** Quelle est la liaison ou la corrélation ou la correspondance entre le projet et les exigences des bénéficiaires ainsi que les priorités locales.

1. **EFFCICACITE**

***QE2.1*** À quel point (ou à quel niveau) les objectifs du projet « **Appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’équité de Genre au Tchad »** ont-ils été atteints ?

***QE2.2***.**1** La quantité́ et la qualité́ des produits réaliséś ont-elles été satisfaisantes ?

***QE2.2.2*** Y a-t-il des résultats inattendus de ce projet ?

***QE2.3*** Dans quelles mesures les activités du projet OPEG ont-elles profité équitablement aux femmes et jeunes ?

***QE2.4*** Qu’est-ce qui peut être considèré comme domaines de succès au vu des interventions du projet ? Quels facteurs ont-ils contribué à ces succès ? Quels ont été les contraintes et pourquoi ?

***QE1.5*** Dans quelle mesure les recommandations du PBSO ont été prises en compte pour réorienter le projet ?

1. **EFFICIENCE**

***QE3.1*** Les ressources (financières, humaines, temporelles, expertises etc.) ont-elles été allouées stratégiquement de façon à assurer l’atteinte des résultats ?

***QE3.2*** Les ressources ont-elles été utilisées de façon efficiente ?

***QE3.3*** La qualité et la quantité des produits / outputs sont-elles proportionnelles aux ressources mobilisées ?

1. **DURABILITE/APPROPRIATION**

***QE4.1*** À quel point les considérations liées à la durabilité́ ont-elles été́ prises en compte dans l’exécution des activités du projet « Appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’équité de Genre au Tchad » (OPEG) ?

***QE4.2*** Dans quelle mesure l’appropriation nationale du projet a-t- elle été assurée au Tchad ?

***QE4.3*** Le projet avait-il une stratégie de sortie efficace et réaliste ?

***QE4.4*** Dans quelle mesure les acteurs formés par le projet se sont appropriés les résultats du projet dans le cadre de sa pérennisation ?

***QE4.5*** Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des résultats du projet ? Quels pourraient être les autres obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?

***QE4.5*** Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus ?

***QE4.6*** Quelle est la force de votre agence ou de l’OPEG à maintenir les résultats du projet ?

*QE4.7* Le projet a-t-il eu des effets catalytiques sur le plan financier et programmatique

*QE4.8* Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour créer d’autres initiatives de promotion de l’égalité́ et de l’équité genre ?

1. **IMPACT, EFFETS**

***QE5.1*** Quel a été l’impact du projet sur le plan de l’égalité et de l’équité genre, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix ?

***QE5.2*** Quel a été l’impact sur l’implication des jeunes et des femmes dans le processus de prise de décisions dans les structures de cohésion sociale et promotion du genre au niveau local ?

***QE5.3*** Y a-t-il des changements positifs ou négatifs observables dans les structures, les communautés et les personnes appuyées qui peuvent être attribués aux interventions du projet dans le domaine de la consolidation de la paix ?

1. **ORGANISATION MANAGERIALE DU PROJET**

***QE6.1*** Quelle appréciation faire du Quand et Comment l’équipe de gestion du projet a-t-elle été mise en place **?**

**QE6.2** La structure de gestion du projet a-t-elle facilité l’atteinte des résultats ?

**QE6.3** Y avait-il eu une compréhension claire des rôles et des responsabilités par tous ceux qui étaient impliqués, particulièrement les parties prenantes clés et les partenaires au niveau national ?

**QE6.4** Le projet avait -il un système de suivi et évaluation fonctionnel ? A quel point était-il efficace ?

1. **LEÇONS APPRISES**

**QE7.1** Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet a généré de bonnes pratiques de promotion de l’égalité et de l’équité genre ? Les leçons apprises ?

**QE7.2** Dans quelle mesure les bonnes pratiques et les leçons apprises pourront être utilisées dans des futurs projets similaires ?

* **OUTIL 02** : **GUIDE D’ENTRETIEN POUR OSC PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE**

Bonjour. Je m’appelle  Je suis membre de l’équipe d’évaluation finale indépendante du projet *« appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’Equité de Genre au Tchad* **»**. (**OPEG**) Ce projet a été mis en œuvre du 17 **novembre 2021 au 16 mai 2024** par les trois agences du SNU à savoir l’UNFPA, FAO, HCNDH et leurs partenaires de mise en œuvre. Nous aimerions avoir votre opinion sur plusieurs sujets concernant les activités qui ont été mise en œuvre dans le cadre de ce projet. Nous vous remercions de participer à cet entretien d’une **durée moyenne d’une heure et trente minutes**. Il n’est pas obligatoire pour vous de répondre à une question et vous êtes libre ne pas répondre à toute question, sans avoir à apporter de justification. Nous vous assurons que toutes les informations que vous nous donnerez seront traitées de manière totalement confidentielle et anonyme. Il ne sera pas possible à quiconque de relier les données à votre identité. 

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et prénom |  |
| Tel : | Email : |
| Poste occupé/ durée dans le poste |  |
| Organisation |  |
| Titre du répondant |  |
| Ville/localité |  |
| Province |  |

1. **PERTINENCE**

***QE 1.1.2*** La conception, l’organisation et les stratégies opérationnelles du projet étaient-elles appropriées à la stratégie du Gouvernement en la matière ?

***QE 1.1.3*** Les résultats du projet contribuent-ils à la réalisation de ces priorités nationales en matière de la promotion de l’égalité́ et de l’équité genre ? Bénéficient-ils aux groupes cibles du projet ?

***QE1.2*** Dans quelle mesure le projet a-t-il promu la cohérence, la complémentarité́ et l’alignement avec d’autres projets ou programmes nationaux dans le pays ?

***QE1.3*** Le projet répont -il à un besoin pertinent des bénéficiaires dans le domaine de l’égalité́ et de l’équité genre ?

***QE1.4*** Est-ce que votre *OSC …* croit que le projet était approprié́ vis-à-vis du contexte et des dynamiques en matière de promotion de l’égalité́ et d’équité genre ?

***QE1.5*** Est-ce qu’il y a eu des risques majeurs qui n’ont pas été pris en considération par les équipes du projet ?

***QE1.6*** Quelle est la cohérence du projet avec les besoins des bénéficiaires et les priorités locales.

1. **EFFICICACITE**

***QE2.1*** À quel point (ou à quel niveau) les objectifs du projet « *Appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’équité de Genre au Tchad***»** ont-ils été atteints ?

***QE2.2***.**1** La quantité et la qualité des produits réalisé ont-elles été satisfaisantes ?

***QE2.2.2*** Y a-t-il des résultats inattendus du projet de ce projet ?

***QE2.3*** Dans quelles mesures les activités du projet OPEG ont-elles profité équitablement aux femmes et jeunes ?

***QE2.4*** Qu’est-ce qui peut être considèré comme domaines de succès au vu des interventions du projet ? Quels facteurs ont-ils contribué à ces succès ? Quels ont été les contraintes et pourquoi ?

***QE1.5*** Dans quelle mesure les recommandations du PBSO ont été prises en compte pour réorienter le projet ?

1. **EFFICIENCE**

***QE3.1*** Les ressources (financières, humaines, temporelles, expertises etc.) ont-elles été allouées stratégiquement de façon à assurer l’atteinte des résultats ?

***QE3.2*** Les ressources ont-elles été utilisées de façon efficiente ?

***QE3.3*** La qualité et la quantité des produits / outputs sont-elles proportionnelles aux ressources mobilisées ?

1. **DURABILITE/APPROPRIATION**

***QE4.1*** À quel point les considérations liées à la durabilité́ ont-elles été prises en compte dans l’exécution des activités du projet « Appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’équité de Genre au Tchad » (OPEG) ?

***QE4.2*** Dans quelle mesure l’appropriation nationale du projet a-t- elle été assurée au Tchad ?

***QE4.3*** Le projet avait-il une stratégie de sortie efficace et réaliste ?

***QE4.4*** Dans quelle mesure les acteurs formés par le projet se sont appropriés les résultats du projet dans le cadre de sa pérennisation ?

***QE4.5*** Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des résultats du projet ? Quels pourraient être les autres obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?

***QE4.5*** Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus ?

***QE4.6*** Quelle est la force de l'engagement du gouvernement et des autres parties prenantes à maintenir les résultats du projet ?

***QE4.7*** Le projet a-t-il eu des effets catalytiques sur le plan financier et programmatique

***QE4.8*** Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour créer d’autres initiatives de promotion de l’égalité et de l’équité genre ?

***QE4.9*** Le projet a-t-il eu des effets catalytiques sur le plan financier et programmatique

Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour créer d’autres initiatives de promotion de l’égalité et de l’équité genre ?

1. **IMPACT, EFFETS**

***QE5.1*** Quel a été l’impact du projet sur le plan de l’égalité et de l’équité genre, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix ?

***QE5.2*** Quel a été l’impact sur l’implication des jeunes et des femmes dans le processus de prise de décisions dans les structures de cohésion sociale et promotion du genre au niveau local ?

***QE5.3*** Y a-t-il des changements positifs ou négatifs observables dans les structures, les communautés et les personnes appuyées qui peuvent être attribués aux interventions du projet dans le domaine de la consolidation de la paix ?

1. **ORGANISATION MANAGERIALE DU PROJET**

***QE6.1*** Quelle appréciation faire du Quand et Comment l’équipe de gestion du projet a-t-elle été mise en place **?**

**QE6.2** La structure managériale du projet a-t-elle facilité l’atteinte des résultats ?

**QE6.3** Y avait-il eu une compréhension claire des rôles et des responsabilités par tous ceux qui étaient impliqués, particulièrement les parties prenantes clés et les partenaires au niveau national ?

**QE6.4** Le projet avait -il un système de suivi et évaluation fonctionnel ? A quel point était-il efficace ?

1. **LEÇONS APPRISES**

**QE7.1** Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet a généré de bonnes pratiques de promotion de l’égalité et de l’équité genre ? Les leçons apprises ?

**QE7.2** Dans quelle mesure les bonnes pratiques et les leçons apprises pourront être utilisées dans des futurs projets similaires ?

* **OUTIL 03** : **GUIDE D’ENTRETIEN POUR LES RESPONSABLES DES MINISTÈRES SECTORIELS CONCERNÉS AU NIVEAU CENTRAL ET LE PROGRAMME NATIONAL GENRE**

Bonjour. Je m’appelle  Je suis membre de l’équipe d’évaluation **finale indépendante du projet «** *appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’Equité de Genre au Tchad* **»**. (**OPEG**) Ce projet a été mis en œuvre du 17 **novembre 2021 au 16 mai 2024** par les trois agences du SNU à savoir l’UNFPA, FAO, HCNDH et leurs partenaires de mise en œuvre. Nous aimerions avoir votre opinion sur plusieurs sujets concernant les activités qui ont été mise en œuvre dans le cadre de ce projet. Nous vous remercions de participer à cet entretien d’une **durée moyenne d’une heure.** Il n’est pas obligatoire pour vous de répondre à une question et vous êtes libre ne pas répondre à toute question, sans avoir à apporter de justification. Nous vous assurons que toutes les informations que vous nous donnerez seront traitées de manière totalement confidentielle et anonyme. Il ne sera pas possible à quiconque de relier les données à votre identité. 

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et prénom |  |
| Tel : | E-mail |
| Ministère |  |
| Poste occupé / durée dans le poste |  |
| Direction / Service |  |
| Ville/localité |  |

**Questions préparatoires**

QE01 : Comment avez-vous été impliqué dans le projet **« appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’Equité de Genre au Tchad »**. (**OPEG**)

1. **PERTINENCE**

***QE 1.1.1*** Comment le projet s’aligne-t-il aux priorités nationales en matière de la promotion de l’égalité́ et de l’équité genre ?

***QE 1.1.2*** La conception, l’organisation et les stratégies opérationnelles du projet étaient-elles appropriées à la stratégie du Gouvernement en la matière ?

***QE 1.1.3*** Les résultats du projet contribuent-ils à la réalisation de ces priorités nationales en matière de la promotion de l’égalité́ et de l’équité genre ? Bénéficient-ils aux groupes cibles du projet ?

***QE1.2*** Dans quelle mesure le projet a-t-il promu la cohérence, la complémentarité́ et l’alignement avec d’autres projets ou programmes nationaux dans le pays ?

***QE1.3*** Le projet répont -il à un besoin pertinent des bénéficiaires dans le domaine de l’égalité́ et de l’équité genre ?

***QE1.4*** Votre *ministère de* ……………………………………... Impliqué croient que le projet était approprié́ vis-à-vis du contexte et des dynamiques en matière de promotion de l’égalité́ et d’équité genre ?

***QE1.5*** Est-ce qu’il y a eu des risques majeurs qui n’ont pas été pris en considération par les équipes du projet ?

1. **EFFICICACITE**

***QE2.3*** Dans quelles mesures les activités du projet OPEG ont-elles profité équitablement aux femmes et jeunes ?

***QE2.4*** Qu’est-ce qui peut être considèré comme domaines de succès au vu des interventions du projet ? Quels facteurs ont-ils contribué à ces succès ? Quels ont été les contraintes et pourquoi ?

1. **DURABILITE/APPROPRIATION**

***QE4.4*** Dans quelle mesure les acteurs formés par le projet se sont appropriés les résultats du projet dans le cadre de sa pérennisation ?

***QE4.5*** Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des résultats du projet ? Quels pourraient être les autres obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?

***QE4.5*** Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus ?

***QE4.6*** Quelle est la force de l'engagement du gouvernement à maintenir les résultats du projet ?

1. ***QE4.7*** Le projet a-t-il été un catalyseur sur le plan financier et/ou programmatique ?

***QE4.8*** Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour créer ou élargir d’autres initiatives de promotion de l’égalité et de l’équité genre ou a-t-il aidé à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ?

1. **IMPACT, EFFETS**

***QE5.1*** Quel a été l’impact, c’est-à-dire le changement lié au projet sur le plan de l’égalité et de l’équité genre, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix ?

***QE5.2*** Quel a été l’impact sur l’implication des jeunes et des femmes dans le processus de prise de décisions dans les structures de cohésion sociale et promotion du genre au niveau local ?

***QE5.3*** Y a-t-il des changements positifs ou négatifs observables dans les structures, les communautés et les personnes appuyées qui peuvent être attribués aux interventions du projet dans le domaine de la consolidation de la paix ?

1. **ORGANISATION MANAGERIALE DU PROJET**

***QE6.1*** Quelle appréciation faire du Quand et Comment l’équipe de gestion du projet a-t-elle été mise en place **?**

**QE6.3** Y avait-il eu une compréhension claire des rôles et des responsabilités par tous ceux qui étaient impliqués, particulièrement les parties prenantes clés et les partenaires au niveau national ?

1. **LEÇONS APPRISES**

**QE7.1** Comment la mise en œuvre du projet a généré de bonnes pratiques de promotion de l’égalité et de l’équité genre ? Les leçons apprises ?

**QE7.2** Dans quelle mesure les bonnes pratiques et les leçons apprises pourront être utilisées dans des futurs projets similaires ?

* **OUTIL 04** : **GUIDE D’ENTRETIEN POUR LES SECTORIELS DES MINISTÈRES CONCERNÉS ET LES COMITES PROVINCIAUX DU PNG**

Bonjour. Je m’appelle  Je suis membre de l’équipe d’évaluation finale indépendante du projet *« appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’Equité de Genre au Tchad ». (OPEG)* Ce projet a été mis en œuvre du *17 novembre 2021 au 16 mai 2024*par les trois agences du SNU à savoir l’UNFPA, FAO, HCNDH et leurs partenaires de mise en œuvre. Nous aimerions avoir votre opinion sur plusieurs sujets concernant les activités qui ont été mise en œuvre dans le cadre de ce projet. Nous vous remercions de participer à cet entretien d’une *durée moyenne d’une heure***.** Il n’est pas obligatoire pour vous de répondre à une question et vous êtes libre ne pas répondre à toute question, sans avoir à apporter de justification. Nous vous assurons que toutes les informations que vous nous donnerez seront traitées de manière totalement confidentielle et anonyme. Il ne sera pas possible à quiconque de relier les données à votre identité. 

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et prénom |  |
| Tel : | E-mail |
| Ministère |  |
| Poste occupé / durée dans le poste |  |
| Direction / Service |  |
| Ville/localité |  |

**Questions préparatoires**

QE01 : Comment avez-vous été impliqué dans le projet **« appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’Equité de Genre au Tchad »**. (**OPEG**)

1. **PERTINENCE**

***QE1.3*** Le projet répont -il à un besoin pertinent des bénéficiaires dans le domaine de l’égalité́ et de l’équité genre ?

***QE1.4*** La délégation du *ministère de* …………………………de la province du …..………… ..ou le comité provincial du PNG de la province de ………………………… croit que le projet était approprié́ vis-à-vis du contexte et des dynamiques en matière de promotion de l’égalité́ et d’équité genre ?

***QE1.5*** Est-ce qu’il y a eu des risques majeurs qui n’ont pas été pris en considération par les équipes du projet ?

***QE1.6*** Quelle est la cohérence du projet avec les besoins des bénéficiaires et les priorités locales *(plan de développement local).*

1. **EFFICICACITE**

***QE2.1*** À quel point (ou à quel niveau) les objectifs du projet ***«****Appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’équité de Genre au Tchad***»** ont-ils été atteints ?

***QE2.2.2*** Y a-t-il des résultats inattendus du projet ?

***QE2.3*** Dans quelles mesures les activités du projet OPEG ont-elles profité équitablement aux femmes et jeunes ?

***QE2.4*** Qu’est-ce qui peut être considèré comme domaines de succès au vu des interventions du projet ? Quels facteurs ont-ils contribué à ces succès ? Quels ont été les contraintes et pourquoi ?

1. **DURABILITE/APPROPRIATION**

***QE4.1*** À quel point les considérations liées à la durabilité ont-elles été prises en compte dans l’exécution des activités du projet « Appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’équité de Genre au Tchad » (OPEG) ?

***QE4.2*** Dans quelle mesure l’appropriation nationale du projet a-t- elle été assurée au Tchad ?

***QE4.4*** Dans quelle mesure les acteurs formés par le projet se sont appropriés les résultats du projet dans le cadre de sa pérennisation ?

***QE4.5*** Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des résultats du projet ? Quels pourraient être les autres obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?

***QE4.5*** Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus ?

1. **IMPACT, EFFETS**

***QE5.1*** Quel a été l’impact, c’est-à-dire le changement lié au projet sur le plan de l’égalité et de l’équité genre, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix ?

***QE5.2*** Quel a été l’impact sur l’implication des jeunes et des femmes dans le processus de prise de décisions dans les structures de cohésion sociale et promotion du genre au niveau local ?

***QE5.3*** Y a-t-il des changements positifs ou négatifs observables dans les structures, les communautés et les personnes appuyées qui peuvent être attribués aux interventions du projet dans le domaine de la consolidation de la paix ?

1. **ORGANISATION MANAGERIALE DU PROJET**

**QE6.3** Dans le cadre de ce projet Y avait-il eu une compréhension claire des rôles et des responsabilités par tous ceux qui étaient impliqués, particulièrement les parties prenantes clés et les partenaires au niveau national ?

1. **LEÇONS APPRISES**

**QE7.1** Comment la mise en œuvre du projet a généré de bonnes pratiques de promotion de l’égalité et de l’équité genre ? Les leçons apprises ?

**QE7.2** Dans quelle mesure les bonnes pratiques et les leçons apprises pourront être utilisées dans des futurs projets similaires ?

* **OUTIL 05** : **GUIDE D’ENTRETIEN POUR LES AUTORITES PROVINCIALES ET COMMUNALES**

Bonjour. Je m’appelle  Je suis membre de l’équipe d’évaluation **finale indépendante du projet «** *appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’Equité de Genre au Tchad* **»**. (**OPEG**) Ce projet a été mis en œuvre du 17 **novembre 2021 au 16 mai 2024** par les trois agences du SNU à savoir l’UNFPA, FAO, HCNDH et leurs partenaires de mise en œuvre. Nous aimerions avoir votre opinion sur plusieurs sujets concernant les activités qui ont été mise en œuvre dans le cadre de ce projet. Nous vous remercions de participer à cet entretien d’une **durée moyenne d’une heure**. Il n’est pas obligatoire pour vous de répondre à une question et vous êtes libre ne pas répondre à toute question, sans avoir à apporter de justification. Nous vous assurons que toutes les informations que vous nous donnerez seront traitées de manière totalement confidentielle et anonyme. Il ne sera pas possible à quiconque de relier les données à votre identité. 

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et prénom |  |
| Tel : | E-mail |
| Poste du répondant / Durée dans le poste |  |
| Ville/localité |  |
| Province |  |

1. **PERTINENCE**

***QE1.3*** Le projet répont -il à un besoin pertinent des bénéficiaires dans le domaine de l’égalité́ et de l’équité genre ?

***QE1.4*** Pensez-vous que le projet était adapté au contexte et aux dynamiques en faveur de la promotion de l'égalité et de l'équité genre ?

***QE1.5*** Est-ce qu’il y a eu des risques majeurs qui n’ont pas été pris en considération par les équipes du projet ?

***QE1.6*** Quelle est la cohérence du projet avec les besoins des bénéficiaires et les priorités locales.

1. **EFFCICACITE**

***QE2.2.2*** Y a-t-il des résultats inattendus du projet?

***QE2.3*** Comment les activités du projet OPEG ont-elles profité équitablement aux femmes et jeunes ?

***QE2.4*** Qu’est-ce qui peut être considèré comme domaines de succès au vu des interventions du projet ? Quels facteurs ont-ils contribué à ces succès ? Quels ont été les contraintes et pourquoi ?

1. **DURABILITE/APPROPRIATION**

***QE4.5*** Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des résultats du projet ? Quels pourraient être les autres obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?

***QE4.5*** Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus ?

***QE4.6*** Quelle est la force de l'engagement du gouvernement et des autres parties prenantes à maintenir les résultats du projet ?

1. **IMPACT, EFFETS**

***QE5.1*** Quel a été l’impact du projet sur le plan de l’égalité et de l’équité genre, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix ?

***QE5.2*** Quel a été l’impact sur l’implication des jeunes et des femmes dans le processus de prise de décisions dans les structures de cohésion sociale et promotion du genre au niveau local ?

***QE5.3*** Y a-t-il des changements positifs ou négatifs observables dans les structures, les communautés et les personnes appuyées qui peuvent être attribués aux interventions du projet dans le domaine de la consolidation de la paix ?

1. **LEÇONS APPRISES**

**QE7.1** Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet a généré de bonnes pratiques de promotion de l’égalité et de l’équité genre ? Les leçons apprises ?

* **OUTIL 05** : **GUIDE D’ENTRETIEN AVEC LE SECRETARIAT TECHNIQUE DU PBF**

Bonjour. Je m’appelle  Je suis membre de l’équipe d’évaluation **finale indépendante du projet «** *appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’Equité de Genre au Tchad »*. Nous aimerions avoir votre opinion sur plusieurs sujets concernant les activités qui ont été mise en œuvre dans le cadre de ce projet. Nous vous remercions de participer à cet entretien d’une **durée moyenne d’une heure**. Il n’est pas obligatoire pour vous de répondre à une question et vous êtes libre ne pas répondre à toute question, sans avoir à apporter de justification. Nous vous assurons que toutes les informations que vous nous donnerez seront traitées de manière totalement confidentielle et anonyme. Il ne sera pas possible à quiconque de relier les données à votre identité. 

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et prénom |  |
| Poste du répondant / durée dans le poste |  |
| Ville/localité |  |

1. **PERTINENCE**

***QE1.2*** Dans quelle mesure le projet **« appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’Equité de Genre au Tchad »**. (**OPEG**) a-t-il promu la cohérence, la complémentarité́ et l’alignement avec d’autres projets ou programmes nationaux dans le pays ?

***QE1.3*** Le projet répont -il à un besoin pertinent des bénéficiaires dans le domaine de l’égalité́ et de l’équité genre ?

***QE1.4*** Est-ce que le Secrétariat Technique du PBF croit que le projet était approprié́ vis-à-vis du contexte et des dynamiques en matière de promotion de l’égalité́ et d’équité genre ?

***QE1.6*** Quelle est la cohérence du projet avec les besoins des bénéficiaires et les priorités locales.

1. **EFFICICACITE**

***QE2.1*** À quel point (ou à quel niveau) les objectifs du projet « **Appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’équité de Genre au Tchad »** ont-ils été atteints ?

***QE2.4*** Qu’est-ce qui peut être considèré comme domaines de succès au vu des interventions du projet ? Quels facteurs ont-ils contribué à ces succès ? Quels ont été les contraintes et pourquoi ?

***QE1.5*** Dans quelle mesure les recommandations du PBSO ont été prises en compte pour réorienter le projet ?

1. **EFFICIENCE**

***QE3.2*** Les ressources ont-elles été utilisées de façon efficiente ?

***QE3.3*** La qualité et la quantité des produits / outputs sont-elles proportionnelles aux ressources mobilisées ?

1. **DURABILITE/APPROPRIATION**

***QE4.3*** Le projet avait-il une stratégie de sortie efficace et réaliste ?

***QE4.6*** Quelle est la force de l'engagement du secrétariat technique du PBF à maintenir les résultats du projet ?

***QE4.7***Le projet *appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’Equité de Genre au Tchad (OPEG)* a-t-il eu des effets catalytiques sur le plan financier et programmatique

***QE4.8***Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour créer d’autres initiatives de promotion de l’égalité et de l’équité genre ?

1. **ORGANISATION MANAGERIALE DU PROJET**

***QE6.1*** Quelle appréciation faire du Quand et Comment l’équipe de gestion du projet a-t-elle été mise en place **?**

**QE6.2** La structure managériale du projet a-t-elle facilité l’atteinte des résultats ?

**QE6.3** Y avait-il eu une compréhension claire des rôles et des responsabilités par tous ceux qui étaient impliqués, particulièrement les parties prenantes clés et les partenaires au niveau national ?

**QE6.4** Le projet avait -il un système de suivi et évaluation fonctionnel ? A quel point était-il efficace ?

1. **LEÇONS APPRISES**

**QE7.1** Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet a généré de bonnes pratiques de promotion de l’égalité et de l’équité genre ? Les leçons apprises ?

**QE7.2** Dans quelle mesure les bonnes pratiques et les leçons apprises pourront être utilisées dans des futurs projets similaires ?

* **OUTIL 06** : **GUIDE D’ENTRETIEN POUR LES AUTORITES TRADITIONNELLES**

Bonjour. Je m’appelle  Je suis membre de l’équipe d’évaluation **finale indépendante du projet « appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’Equité de Genre au Tchad »**. (**OPEG**) Ce projet a été mis en œuvre du 17 **novembre 2021 au 16 mai 2024** par les trois agences du SNU à savoir l’UNFPA, FAO, HCNDH et leurs partenaires de mise en œuvre. Nous aimerions avoir votre opinion sur plusieurs sujets concernant les activités qui ont été mise en œuvre dans le cadre de ce projet. Nous vous remercions de participer à cet entretien d’une **durée moyenne d’une heure**. Il n’est pas obligatoire pour vous de répondre à une question et vous êtes libre ne pas répondre à toute question, sans avoir à apporter de justification. Nous vous assurons que toutes les informations que vous nous donnerez seront traitées de manière totalement confidentielle et anonyme. Il ne sera pas possible à quiconque de relier les données à votre identité. 

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et prénom |  |
| Tel : |  |
| Autorités traditionnelles/ Religieuses | 1-Sultant 2- Chef de Canton, 3-Imam ;4 Pasteur 5 ; Prêtre, … |
| Ville/ Village |  |
| Province |  |

1. **PERTINENCE**

***QE 1.1.1*** Dans votre localité, existe-t-il des inégalités et des injustices basées sur les sexes ?

***QE1.3*** Le projet répont -il à un besoin approprié des bénéficiaires dans le domaine de l’égalité́ et de l’équité genre ?

***QE1.4*** Est-ce que vous croyez que le projet était approprié́ vis-à-vis du contexte et des dynamiques en matière de promotion de l’égalité́ et d’équité genre ?

***QE1.5*** Est-ce qu’il y a eu des risques majeurs qui n’ont pas été pris en considération par les équipes du projet ?

***QE1.6*** Quelle est la liaison ou la corrélation ou la correspondance entre le projet et les exigences des bénéficiaires ainsi que les priorités locales.

1. **EFFCICACITE**

***QE2.3*** Dans quelles mesures les activités du projet OPEG ont-elles profité équitablement aux femmes et jeunes ?

***QE2.4*** Qu’est-ce qui peut être considèré comme domaines de succès au vu des interventions du projet ? Quels facteurs ont-ils contribué à ces succès ? Quels ont été les contraintes et pourquoi ?

1. **DURABILITE/APPROPRIATION**

***QE4.5*** Existe-t-il des risques sociaux, religieux ou traditionnels pouvant menacer la durabilité des résultats du projet ? Quels pourraient être les autres obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?

***QE4.6*** Quelle est la force de l'engagement des autorités traditionnelles à maintenir les résultats du projet ?

1. **IMPACT, EFFETS**

***QE5.1*** Quel a été l’impact du projet sur le plan de l’égalité et de l’équité genre, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix ?

***QE5.2*** Quel a été l’impact sur l’implication des jeunes et des femmes dans le processus de prise de décisions dans les structures de cohésion sociale et promotion du genre au niveau local ?

***QE5.3*** Y a-t-il des changements positifs ou négatifs observables dans les structures, les communautés et les personnes appuyées qui peuvent être attribués aux interventions du projet dans le domaine de la consolidation de la paix ?

1. **LEÇONS APPRISES**

**QE7.1** Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet a généré de bonnes pratiques de promotion de l’égalité et de l’équité genre ? Les leçons apprises ?

* **OUTIL 07** : **GUIDE D’ENTRETIEN DE GROUPE AVEC LES POPULATIONS**

Bonjour. Je m’appelle  Je suis membre de l’équipe d’évaluation **finale indépendante du projet « appui à la mise en place d’un Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’Equité de Genre au Tchad »**. (**OPEG**) Ce projet a été mis en œuvre du 17 **novembre 2021 au 16 mai 2024** par les trois agences du SNU à savoir l’UNFPA, FAO, HCNDH et leurs partenaires de mise en œuvre. Nous aimerions avoir votre opinion sur plusieurs sujets concernant les activités qui ont été mise en œuvre dans le cadre de ce projet. Nous vous remercions de participer à cet entretien de groupe d’une **durée moyenne d’une heure trente.** Il n’est pas obligatoire pour vous de répondre à une question et vous êtes libre ne pas répondre à toute question, sans avoir à apporter de justification. Nous vous assurons que toutes les informations que vous nous donnerez seront traitées de manière totalement confidentielle et anonyme. Il ne sera pas possible à quiconque de relier les données à votre identité. 

Date : ----------------------------------- Province--------------------------------Ville------------------------------------

Informations concernant les participants aux groupes de discussions

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom et prénoms | Âge (en année révolue) | Sexe(M/F) | Niveau d’étude | Tel | Organisation |
| 1. |  |  |  |  |  |
| 2. |  |  |  |  |  |
| 3. |  |  |  |  |  |
| 4. |  |  |  |  |  |
| 5. |  |  |  |  |  |
| 6. |  |  |  |  |  |
| 7. |  |  |  |  |  |
| 8. |  |  |  |  |  |
| 9. |  |  |  |  |  |
| 10. |  |  |  |  |  |

1. **PERTINENCE**
2. ***QE 1.1.1*** Dans votre localité, existe-t-il des inégalités et des injustices basées sur les sexes ?
3. ***QE 1.1.3*.** Le projet répont -il à un besoin adéquat des bénéficiaires dans le domaine de l’égalité́ et de l’équité genre
4. ***QE1.2*** Dans votre localité connaissez-vous d’autres ONG ou des programmes nationaux œuvrant dans les mêmes secteurs ? Comment ces ONG ou programme de l’Etat collaborent pour lutter contre l’inégalité et l’iniquité liées au sexe ?

***QE1.4*** Selon vous, le projet est-il adapté (correspondait) au contexte et aux dynamiques de promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes ?

***QE1.6*** Quelle est la liaison ou la corrélation ou la correspondance entre le projet et les exigences des bénéficiaires ainsi que les priorités locales.

1. **EFFCICACITE**

***QE2.3*** Comment les activités du projet OPEG ont-elles profité également aux femmes et jeunes ?

***QE2.4*** Qu'est-ce qui pourrait être perçu comme des domaines de réussite compte tenu des actions du projet ? Quels éléments ont-ils contribué à ces succès ? Quels ont été les obstacles rencontrés ?

1. **DURABILITE/APPROPRIATION**

***QE4.4*** Comment les acteurs formés par le projet se sont appropriés les résultats du projet dans le cadre de sa pérennisation ?

***QE4.5*** Existe-t-il des menaces pouvant jouer sur la durabilité des résultats du projet ? Quels pourraient être les autres obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?

***QE4.5*** Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus ?

***QE4.6*** Quelle est la force de l'engagement des populations à maintenir les résultats du projet ?

1. **IMPACT, EFFETS**

***QE5.1*** Quels sont les bénéfices ou les changements liés liés au projet sur le plan de l’égalité et de l’équité genre, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix ?

***QE5.2*** Quel a été le changement observé sur l’implication des jeunes et des femmes dans le processus de prise de décisions dans les structures de cohésion sociale et promotion du genre au niveau local ?

***QE5.3*** Y a-t-il des changements positifs ou négatifs observables dans les structures, les communautés et les personnes appuyées qui peuvent être attribués aux interventions du projet dans le domaine de la consolidation de la paix ?

1. **LEÇONS APPRISES**

**QE7.1** Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet a généré de bonnes pratiques de promotion de l’égalité et de l’équité genre ? Les leçons apprises ?

**QE7.2** Dans quelle mesure les bonnes pratiques et les leçons apprises pourront être utilisées dans des futurs projets similaires ?

## **BIBIOGRAPHIE**

**Bibliographie**

**Projet d’appui à la mise en place de l’OPEG** : : Document de projet du PBF « appui à la mise en place d'un observatoire de la promotion de l'égalité et de l’équité de genre au Tchad » Octobre 2021. 53 pages.

**Projet d’appui à la mise en place de l’OPEG** : Document de projet du PBF « appui à la mise en place d'un observatoire de la promotion de l'égalité et de l’équité de genre au Tchad ». Extension de la durée Avril 2023. 56 pages.

**Décret n° 2210** /PCMT/PMT/MFFPE/2022 portant création, organisation et fonctionnement de l’OPEG. Signé le 19 juillet 2022 par le Général MAHAMAT IDRISS DEBY ITNO. 7 pages.

**Rapport de progrès semestriel** de projet PBF année 2023 11-09\_OPEG. 21 Pages.

**Rapport de progrès annuel** de projet PBF mise à jour octobre 2024 22 pages.

**Rapport de progrès de projet PBF, m***ise à jour : octobre 2022. Année de rapport 2023.*

**CELIAF** : Rapport des discussions avec les communautés cibles et les organisations féminines au niveau rural et urbain le 13, 15 et 18 juin 2024 sur les nécessités et opportunités de mise en place de l’OPEG, son rôle et ses thématiques/champ d’action ; Juin 2024. 19 pages.

**CNCPRT** : Rapport de mission de sensibilisation du 13 mai au 05 Juin 2024sur la promotion de l’observatoire sur l’égalité et l’équité de genre dans les localités du Goz Beida, Faya-Largeau, Bardaï, Amdjarass, Fada Biltine et Abéché ; 22 pages.

**COPAFID :** rapport général de mission sensibilisation et discussions avec les communautés cibles et les organisations féminines du 09 au 15 juin 2024 sur les nécessités et opportunités de mise en place de l’OPEG, son rôle et ses thématiques/champ d’action, dans la province du Kanem, du Hadjer-Lamis et du Chari Baguirmi. 14 pages.

**HCDH**: rapport de mission de sensibilisation sur l’observatoire pour la promotion et l’égalité de genre Province du Guéra. Du 07 au 08 juin 2023 ; 8 pages.

**HCDH** : rapport de la campagne de sensibilisation sur l’observatoire pour la promotion de l’égalité et de l’équité de genre et sur les droits des femmes et des filles à Doba*, Sarh et Koumra. d*u 08 au 12 avril 2024**.** 12 pages.

**HCDH** : rapport de formations de Guelendeng, Fianga et Bongor juin, juillet et aout 2023. 17 pages**.**

**HCDH**: rapport de mission de sensibilisation sur l’observatoire pour la promotion et l’égalité de genre Province du Lac**.** Province du Lac Du 13 au 14 juin 2023. 8 pages.

**HCDH :**  rapport de mission de sensibilisation sur l’observatoire pour la promotion et l’égalité de genre province du Guéra du 07 au 08 juin 2023.

**HCDH**: Rapport de la journée d’information et de sensibilisation des membres du Conseil National de Transition, des représentants des ministères et de la CNDH pour l’opérationnalisation **de l’OPEG**

**HCDH :** Tableau récapitulatif des activités du Projet d’appui a la mise en place de l’observatoire de promotion de l’Egalite et de l’Equite du genre au Tchad mise en œuvre par le HCDH. 10 pages.

**FAO** : rapport d’identification des indicateurs complémentaires EN MATIERE DE l’Egalité et de l’équité de genre dans le domaine de la sécurité alimentaire, la nutrition et de L’Agriculture Durable (SANAD) ; Juillet 2024. 30 pages.

**UNFPA**: Compte rendu de l’atelier d’appropriation du projet OPEG du 03 Mars 2023. 3 pages.

**M. NATEGUINGAR FRANCO JOSEPH: PowerPoint de** Presentation de la base de données de l’OPEG Octobre 2024

**OPEG** : Manuel des Procédures Administratives, Comptables et Financières ; 49 pages

**OPEG** : Stratégie de Mobilisation de Ressources de l’Observatoire de la Promotion de l’Égalité et de l’Équité de Genre. 2024-2027

**OPEG :** Rapport de l’atelier d’information sur l’Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’Equité de Genre (OPEG) à l’attention des Points focaux Genre des ministères sectoriels et Délégués provinciaux du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l’Enfance. Du 27 au 28 septembre 2022 à la Maison Nationale de la Femme

**Protocole d’accord** n°PA/CHD/022/2023 entre la FAO et la CELIAF. 12 février 2024. 6pages

**Protocole d’accord** n°PA/CHD/023/2023 de partenariat a été signé entre la FAO et le Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad (CNCPRT). 12 février 2024 39 pages.

**Protocole d’accord** n°PA/CHD/024/2023 de partenariat entre la FAO et la Confédération des Organisations Professionnelles des Pasteurs et Acteurs et acteurs de la filière Bétail au Tchad (COPAFID). 12 février 2024 37 pages.

**DAI** ( Sepideh Labani Motlagh , Virginie Poupeny Colette Benoudji ) : Rapport final analyse Genre Tchad Septembre 2021

**Ministère de la Femme, de la Protection de l’Enfance et de la Solidarité Nationale** : plan d’actions quinquennal de mise en œuvre de la politique nationale genre 2019 – 2023 ; 49 pages

**Ministère de l’action sociale, de la famille et de la solidarité nationale**: politique

Nationale genre ; *décembre 2011 .58 pages.*

***Ministère de l’action sociale, de la famille et de la solidarité nationale :*** rapport national d’évaluation des trente (30) ans de mise en œuvre de la déclaration et du programme d’action de beijing

**Projet No. SIEA-2018-3089 (UE) : Analyse Genre Tchad Rapport Final** Septembre 2021. 98 pages.

**Plan de Développement Local** du Canton Lamé, Période 2019-2022. Février 2019 .110 pages. Pages 42 **Plan de Développement Local** du Canton Lamé, Période 2019-2022. Février 2019 .110 pages.

**Plan de Développement Local** du Canton Guélo Période 2019-2022. Avril 2029

**Plan de Développement Local** du Canton de Biparé. Période 2019-2022. Octobre 2018. 69 pages.

**Plan de Développement Local** du canton de Gouin Période 2019-2022. Mars 2019. 77 pages.

**Plan de Développement Locale** du canton de Keuni Période 2019-2022. Mars 2019.65 pages

**Plan provincial de sécurité et de développement du lac**, juin 2029 408 pages ;

**Termes de Référence** : atelier d’appropriation du projet et de concertation avec les faitières partenaires. Mars 2023 ; 4 pages.

**Termes de Référence** : Evaluation finale indépendante du projet « Appui à la mise en place d’un

Observatoire de la promotion de l’égalité et de l’équité de genre au Tchad ».

Projet d’appui à la mise en place de l’OPEG : Stratégie de Mobilisation de Ressources de l’Observatoire de la Promotion de l’Égalité et de l’Équité de Genre. Période 2024-2027. 38pages.

FINAL POST PAC - PBF PRF - Chad - Gender Observatory\_UJB15

Final\_14nov\_PBF\_Gender Observatory\_OPEG

Rapport financier\_OPEG\_170823 (1)

Final\_25nov\_PBF\_Gender Observatory\_FAO\_UNFPA\_HCDH261224

## **LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | **DATE** | **NOM ET PRENOMS** | **INSTITUTION** | **POSTE OCCUPE** | **TELEPHONE / E-MAIL** |
| 1 | 10/12/2025 | APPOLINE UWIMBABAZI | Secrétariat PBF | Coordinatrice | 66993405/60108823 appoline.uwimbabazi@wfp.org |
| 2 | 10/12/2025 | HONORE MOTANGARTI | Secrétariat PBF | M&E | 66771544/98983578 honore.motangarti@wfp.org |
| 3 | 14/11/2024 | MURIEL KOBENA | UNFPA | GBV Coordinator | 69 34 48 88 |
| 4 | 14/11/2024 | ADELINE DAMPOBIN | UNFPA | Spécialiste genre |  |
| 5 | 14/11/2024 | ARMAND ROGER BELECT | UNFPA | Chargé de l’opérationnalisation de la base de données de l’OPEG |  |
| 6 | 14/11/2024 | NANGADOUMBAYE ADJ-DJIVDI | Consultant IT pour la base de données |  | 60558957 |
| 7 | 15/11/2024 | MAHAMAT SORTO | FAO | Chargé de Programme | 66266817/Sorto@fao.org |
| 8 | 10/11/2024 | DEGBOE AKOU AKOFA ROSE | HCDH |  | 61 78 28 19 |
| 9 | 14/11/2024 | FRANCO JOSEPH NANTENGAR | OPEG | SE | 66632710/99457799 |
| 10 | 14/11/2024 | ZINEKHA MOUCTAR DJIFANE | OPEG | SEA | 66 27 54 03 |
| 11 |  |  | Ministère de la Fonction Publique, de l’Emploi et de la Concertation Sociale | DHR |  |
| 12 | 19/11/2024 | BAKRA BECHIR SOUARE | Ministère de la jeunesse et des sports | Directeur | 66 42 04 78 |
| 13 | 19/11/2024 | MARABANE ODILO | Ministère de l'Élevage et des Productions Animales |  | 66 29 38 43/ marabane104@yahoo.fr |
| 14 | 22/11/2024 | MAZIENE | Ministère de l’Aménagement du territoire Urbanisme et habitat | Ex Directrice | 66 25 89 76 |
| 15 | 19/11/2024 | BANDOUMAL TCHENI NADOUR | Ministère du Développement Agricole | Point focal | 66 28 82 51 |
| 16 | 19/11/2024 | ABBA ALI DJADDA | Ministère de Poste Et Economie Numérique | Point Focal | 66 09 89 85 |
| 17 | 20/11/2024 | KADJIDIA MOUSSA | Ministère de L’environnement, Pèche et Développement Durale | Point Focal | 66 33 26 76 |
| 18 | 20/11/1014 | ACHTA DIGUERA | Ministère de l’administration | Point Focal | 66193838 |
| 19 | 26/11/2024 | KANTA PALLAI | MFFPE- Déléguation du Mandoul | Point focal protection | 66657795 |
| 20 | 26/11/2024 | ABINDOU ALLAMINEE | MFFPE- Déléguation du Mandoul | Chef de service ressources humaines | 62051143 |
| 21 | 26/11/2024 | MOUDALBAYE NAODOUMNGUE | MFFPE- Déléguation du Mandoul | Planificateur | 66510422 |
| 22 | 26/11/2024 | MANGUE MANROM BLANCHE | MFFPE- Déléguation du Mandoul | Délégué | 66 41 31 76 |
| 23 | 30/11/2024 | AHMAT DOUCIA | MFFPE-Déléguation du Mayo Kebbi Est | Délégué | 66214980 |
| 24 | 14/11/2024 | ASBAKREO FITOUIN | MFFPE | DG de la promotion du genre et de l’autonomisation de la femme | 66 34 22 84 |
| 25 | 28/11/2024 | BAROUMTA BEROGUINGAR | MFFPE- Déléguation du Logone Occidental | Mmebre du personnel | 66309826/99 57 06 40 |
| 26 | 25/11/2024 | DJEKANKOULA BOUANGAR | MFFPE- Déléguation du Logone Occidental | Délégué Logone Oriental | 62 98 94 93/95 37 88 50 |
| 27 | 25/11/2024 | MEMGUEL MIONAN. 0 | MFFPE- Déléguation du Logone Occidental | Point Focale Logone Oriental | 62987481 |
| 28 | 25/11/2024 | MAHAMOUD TOGOU ALI | MFFPE-Déléguation du Ouaddaï | Délégué | 66 25 17 40 |
| 29 | 26/11/2024 | MAHADI SALEH ADAM | MFFPE-Déléguation de Goz Béïda | Délégué Goz -Béïda | 66 07 17 75 |
| 30 | 04/12/2024 | ABDELAZIZ ALADJI DAMALIA | MFFPE-Déléguation du Guera | Délégué Point- Focal Mongo | 66311373/60487575 |
| 31 | 25/11/2024 | TOKE DADY IMMHE | Autorité provinciale | Gouverneur | 66361379/99776060 |
| 32 | 04/12/2024 | LABE TCHILGUE YVELINE | Autorité provinciale | S G département Mont-Illi | 66283673 |
| 33 | 26/11/2024 | ALI MBODOU DJIBRINE | Autorité provinciale | SGP Goz-Béïda | 66282000/99285041 |
| 34 | 27/11/2024 | HALTEBAYE TOUDANOUM | CELIAF Koumra | Point Focal | 92421001 |
| 35 | 27/11/2024 | YANLINGA DAVID | CELIAF Koumra | Membre | 66 19 95 26 |
| 36 | 29/11/2024 | DION NDOU REGINE | CELIAF Moundou | Responsable | 62039314 |
| 37 | 03/12/2024 | KAINTAYOTAL SALOME | CELIAF | Poin focal | 66351444 |
| 38 | 18/11/2024 | LUCIEN MBAY | CELIAF N’Djamena | Charge De Programmes | 60 14 04 22 |
| 39 | 18/11/2024 | AMINA KLINGAR | CELIAF N’Djamena | S.G. A | 66 23 55 41 |
| 40 | 19/11/2024 | ASTOUIN JUSTIN | CNPRT | Directeur de coordination | 66371323 |
| 41 | 25/11/2024 | ALI MAHAMAT OUSMAN | CNPRT | SG Point Focal Abéché | 66 41 38 33 |
| 42 | 26/11/2024 | MARIAMOU MAHAMAT ABDELKERIM | CNPRT | Membre Goz Béida | 66 15 47 58 |
| 43 | 29/11/2024 | YOUNOUS MAHAMAT | CNCPRT | Président Massakory | 99869170/66482048 |
| 44 | 30/11/2024 | NARAYAM DOUMNGAR | APLFT SUD OUEST | Responsable | 68 44 46 83/66 35 97 08 |
| 45 | 08/12/2024 | BAPOUNA MATHO | APLFT | Chef antenne APLFT Guelendeng | 66332944 |
| 46 | 19/11/2024 | IDRISS DARIA | CISM Hôpital Liberté | Chef de service | 66270781 |
| 47 | 13/12/2024 | JEAN PIERRE OVONO | CISM N’Djamena | Point focal | 62366060 |
| 48 | 20/11/2024 | ARISTIDE NARTAGUE | CISM / NDA N’Djamena | Conseiller Juridique (Point Focal) | 66 29 56 14 |
| 49 | 20/11/2024 | HYPPOLITE GANDA | CISM/Hôpital Bon Samaritain | Médecin | 68518696 |
| 50 | 25/11/2024 | NELOUMTA ABBA | CISM Doba | Réinsertion socioéconomique | 66437439 |
| 51 | 25/11/2024 | YANYAN NATHACHA | CISM Doba | Sage-femme | 68531928 |
| 52 | 25/11/2024 | HATOUNA TCHOMBI | CISM Doba |  | 68531928/hatounayves@gmail.com |
| 53 | 27/11/2024 | MBAIRASSEM EDOUARD | CISM Sarh | Responsable CISM | 99 21 13 99/68 82 05 04 |
| 54 | 27/11/2024 | NELOUMTA ABBA | CISM Sarh | Responsable Réinsertion Socio-économique | 66437439 |
| 55 | 28/11/2024 | DJERABE MOULNANG | CISM Moundou | Responsable du CISM | 63 10 57 70 dmouldjera@gmail.com |
| 56 | 18/11/2024 | AHAMAT ADOUM ABOULFATHI | COPAFIG\_N’Djamena | Secrétaire Général | 65387474/ 65077744 |
| 57 | 27/11/2024 | ABDELKERIM NGABO | Autorité traditionnelle | Chef de canton de Sarh urbain | 66273210 |
| 58 | 27/11/2024 | ALLAHORNAN NGARI | Autorité traditionnelle | Chef de village Manda | 62249411 |
| 59 | 04/12/2024 | OUANGBARA WERSING | Autorité traditionnelle | Chef de canton Fianga | 62417060 |
| 60 | 25/11/2024 | MOUDJIBADON SERGE | UFEP | S G- Doba | 90582114 |
| 61 | 25/11/2024 | NEKAOU CHRISTINE | UFEP | Présidente Doba | 66254744 |
| 62 | 25/11/2024 | RONEL VICTORINE | UFEP | Membre Doba | 66375315 |
| 63 | 08/12/2024 | DANDJE NEE ZENA BOURABE | OSC | Coordinatrice de REELADEG Bongor | 66258355 |
| 64 | 04/12/2024 | MAHAMAT SALEH | Président | Poin-Focal Dourbali | 99150808/62150808 |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

Participant Focus Group

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **DATE** | **NOM ET PRENOMS** | **TEL** | **AGE** | **SEXE** | **VILLE** |
| 1 | 25-11-2024 | Melom Emelie | 60856355 | 37 | F | Doba |
| 2 | 25-11-2024 | Tomal Solange | 62658291 | 25 | F | Doba |
| 3 | 25-11-2024 | Remadji Kephas | 60409608 | 17 | F | Doba |
| 4 | 25-11-2024 | Nekarnodji Lembaye | 68300190 | 28 | F | Doba |
| 5 | 25-11-2024 | Nemercie Betoudji |  | 19 | F | Doba |
| 6 | 25-11-2024 | Djibamta Martine | 64025704 | 33 | F | Doba |
| 7 | 25-11-2024 | Dodo Martine | 63235218 | 31 | F | Doba |
| 8 | 25-11-2024 | Aline Chantal | 62830411 | 38 | F | Doba |
| 9 | 25-11-2024 | Denemadji Rose | 66241038 | 23 | F | Doba |
| 10 | 25-11-2024 | Issembe Boris | 62946488 | 42 | F | Doba |
| 11 | 26-11-2024 | Ngounmadji Melanie | 63816298 | 19 | F | Doba |
| 12 | 26-11-2024 | Somtebaye Grace | 62256105 | 23 | F | Doba |
| 13 | 26-11-2024 | Melom Prudence | 60477086 | 26 | F | Doba |
| 14 | 26-11-2024 | Bienvenue Guelngar | 66418668 | 24 | F | Doba |
| 15 | 26-11-2024 | Kodibaye Pélagie | 69076734 | 27 | F | Doba |
| 16 | 26-11-2024 | Oubra Victorine | 63249229 | 19 | F | Doba |
| 17 | 26-11-2024 | Denediguim Brigitte | 68652571 | 21 | F | Doba |
| 18 | 26-11-2024 | Madjissem Grace | 63404658 | 21 | F | Doba |
| 19 | 26-11-2024 | Devonyom Clarisse | 68935540 | 35 | F | Doba |
| 20 | 26-11-2024 | Neloumta Odette | 66113556 | 23 | F | Doba |
| 21 | 26-11-2024 | Nadine Nelembeye | 66113556 | 43 | F | Doba |
| 22 | 26-11-2024 | Rokoiltar Prudence | 66149284 | 30 | F | Doba |
| 23 | 26-11-2024 | Rambey Grace | 68028713 | 26 | F | Doba |
| 24 | 26-11-2024 | Nemadji Viviane | 60847961 | 25 | F | Doba |
| 25 | 26-11-2024 | Kemadji Nadine | 64026627 | 35 | F | Doba |
| 26 | 26-11-2024 | Adnely Arielle | 62621424 | 19 | F | Doba |
| 27 | 27-11-2024 | Ndilyanouba Viviane | 63128930 | 33 | F | Sarh |
| 28 | 27-11-2024 | Amfawic Oumar | 60940007 | 38 | F | Sarh |
| 29 | 27-11-2024 | Miguetague Collecte | 62780360 | 16 | F | Sarh |
| 30 | 27-11-2024 | Maimouna Matbed | 63497815 | 29 | F | Sarh |
| 31 | 27-11-2024 | Neiovou | 67322306 | 31 | F | Sarh |
| 32 | 27-11-2024 | Remadji Chemacen | 63889855 | 37 | F | Sarh |
| 33 | 27-11-2024 | Wara Btha | 65855931 | 40 | F | Sarh |
| 34 | 27-11-2024 | Namadji Ketoune | 62114706 | 34 | F | Sarh |
| 35 | 27-11-2024 | Tarmem Angeline | 65176104 | 27 | F | Sarh |
| 36 | 27-11-2024 | Mbaidjifia Morkam | 69198494 | 28 | F | Sarh |
| 37 | 27-11-2024 | Kanyal Odile | 68676121 | 29 | F | Sarh |
| 38 | 27-11-2024 | Kade Adele | 66631314 | 54 | F | Sarh |
| 39 | 27-11-2024 | Chanceline Bata | 63968057 | 25 | F | Sarh |
| 40 | 27-11-2024 | Tangar Bienvenue | 68972573 | 30 | F | Sarh |
| 41 | 27-11-2024 | Kemneloum Rosa | 66014656 | 31 | F | Sarh |
| 42 | 29-11-2024 | Denehorbaye Yoassoum | 69878814 | 39 | F | Moundou |
| 43 | 29-11-2024 | Moremem Zusane | 65318182 | 40 | F | Moundou |
| 44 | 29-11-2024 | Nelembaye Roseline | 62171322 | 18 | F | Moundou |
| 45 | 29-11-2024 | Yohoudaria Beatrice | 62715684 | 29 | F | Moundou |
| 46 | 29-11-2024 | Achta Annie Issa | 62430272 | 34 | F | Moundou |
| 47 | 29-11-2024 | Maidonodji Josiane | 64389265 | 25 | F | Moundou |
| 48 | 29-11-2024 | Nemadji Clamadji | 63883355 | 35 | F | Moundou |
| 49 | 29-11-2024 | Menodjilembaye MELODIE | 63257020 | 18 | F | Moundou |
| 50 | 29-11-2024 | Nelemang Adeline | 64407318 | 35 | F | Moundou |

1. Groupe des nations Unies pour l’Évaluation [↑](#footnote-ref-1)
2. 2èmeRecensementGénéral de la Population et de l’Habitat [↑](#footnote-ref-2)
3. ECOSIT 4, Page 3 sur la base des projections de l’INSEDD [↑](#footnote-ref-3)
4. Analyse Commune Pays Tchad, Nation Unies Décembre 2020 [↑](#footnote-ref-4)
5. ECOSIT 4, Chapitre3 : caractéristique de la population et des ménages page 54 [↑](#footnote-ref-5)
6. INSEED 2008 [↑](#footnote-ref-6)
7. Résolution 1325 et 2250 des Nations Unies [↑](#footnote-ref-7)
8. Prodoc du projet page 11 [↑](#footnote-ref-8)
9. http://unevaluation.org/document/detail/22 [↑](#footnote-ref-9)
10. [Pierre-Nicolas Schwab](http://be.linkedin.com/in/pnschwab) on 5 Mar, 2021 : concept de saturation en recherche qualitative [↑](#footnote-ref-10)
11. GNUE 2011. Document d’orientation. Intégrer les droits de l’homme et l’égalité des sexes aux évaluations – Vers un document d’orientation du GNUE [↑](#footnote-ref-11)
12. Tiré de UNEG Ethical Guidelines for Evaluation, March 2008 [↑](#footnote-ref-12)
13. Tiré de UNEG Ethical Guidelines for Evaluation, March 2008 [↑](#footnote-ref-13)
14. Le projet vise à appuyer la mise en place d'un OPEG au Tchad, conformément aux prescriptions de la PNG adoptée en 2017 et qui mentionne l’OPEG parmi les mécanismes institutionnels de mise en œuvre et du suivi évaluation visant à créer les conditions appropriées d’une plus large participation de tous les acteurs étatiques et non étatiques en vue d’assurer l’égalité et l’équité entre les hommes et les femmes, gage d’un développement durable. [↑](#footnote-ref-14)
15. Effet 4. D’ici à fin 2021, l’Etat adopte, met en œuvre et promeut l’utilisation des systèmes de protection sociale, de protection de l’enfance, de préparation et gestion des crises et catastrophes, et de relèvement rapide [↑](#footnote-ref-15)
16. Effet 6. D’ici à fin 2021, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques de gouvernance inclusive, promouvant la démocratie, l’Etat de droit, la cohésion sociale et l’utilisation équitable des services publics de qualité, y compris pour les réfugiés [↑](#footnote-ref-16)
17. Effet 7. D’ici à fin 2021, l’Etat met en œuvre une politique nationale de développement impulsant une croissance inclusive engendrant la création d'emplois et d'opportunités notamment en faveur des jeunes et des femmes y compris les réfugiés [↑](#footnote-ref-17)
18. Prodoc page 28 [↑](#footnote-ref-18)
19. Prodoc page 23 [↑](#footnote-ref-19)
20. Le CNT est un organe législatif ayant remplacé l’assemblée nationale suspendu suite au décès subit du Maréchal du Tchad, Idriss Déby Itno, Président de la République. Tout en exerçant la fonction législative, le CNT veille à la défense et à la promotion des droits de l'homme et des libertés. [↑](#footnote-ref-20)
21. Le CISM est sous le lead du Ministère de la Femme. Il a été mis en place par les acteurs étatiques (les ministères de la santé, de la Femme de la justice, d’Action Social de la Sécurité) et les agences des nations unies à savoir l’UNFPA et UNICEF. Le CISM assure la prise en charge holistique (médical, psycho-sociale, juridique et la réinsertion socio-économiques) des victimes de VBG. Les CISM existent dans quelques structures sanitaires de N’Djamena, Moundou, Doba, Sarh, Lac et Abéché. [↑](#footnote-ref-21)
22. Le MFFPE, le ministère de la Justice en charge des droits humains, le ministère d'État en charge de la réconciliation nationale et du dialogue ont été entre autres les partenaires publics sollicités. La CELIAF, l’Association des Femmes Juriste du Tchad (AJT), le Réseau des Hommes Engagés pour la Promotion du Genre et de la Santé de la Reproduction, l’Union des Femmes pour la Paix, le Conseil National de la Femme, l’Association des Autorités Coutumières et Traditionnelles du Tchad, le Patronat, la Chambre de commerce, d’industrie, d’agriculture, des mines et d’artisanat etc. [↑](#footnote-ref-22)
23. http://hdr.undp.org/en/content/gender-inequality-index-gii) [↑](#footnote-ref-23)
24. http://www3.weforum.org/docs/WEF\_GGGR\_2021.pdf [↑](#footnote-ref-24)
25. Plan provincial de sécurité et de développement du lac. Page 185 [↑](#footnote-ref-25)
26. Valeur non disponible faute d’enquête de perception [↑](#footnote-ref-26)
27. Valeur non définie faute de données [↑](#footnote-ref-27)
28. Valeur non disponible faute d’enquête [↑](#footnote-ref-28)
29. Valeur non disponible faute de données [↑](#footnote-ref-29)
30. Le personnel de l’OPEG ainsi que les comités techniques ne sont toujours pas opérationnels [↑](#footnote-ref-30)
31. <https://opeg-td.org/> [↑](#footnote-ref-31)